



RÉFUGIÉS POLITIQUES CAMBODGIENS EN
FRANCE :
HISTOIRE D'UNE MIGRATION FORCÉE ET
D'UNE INTÉGRATION

Emma LIEU

Mémoire de 4e année

Séminaire : Migration and modes of Incorporation

Sous la direction de : M. Mario MENENDEZ

2010 - 2011

Remerciements

*Dans un premier temps, il me semble essentiel de souligner que ce travail n'aurait jamais pu prendre forme en dehors du séminaire « Migration and Modes of Incorporation » de l'Institut d'Études Politiques de Rennes. Ainsi, je tiens avant tout à remercier **M. Mario MENENDEZ**, responsable du séminaire et directeur de ce mémoire, pour son aide précieuse et ses apports théoriques indispensables sur le sujet de recherche qu'est le mien.*

Cela a été pour moi l'occasion de travailler avec plusieurs personnes dont les compétences, diverses et variées, ont constitué un apport fondamental aussi bien lors de mes recherches que lors de la rédaction. Ainsi, je souhaite remercier vivement:

***Père Claude GILLES**, pour son éclairage précieux et la diffusion de ses ouvrages, **Père Bernard BERGER**, pour sa connaissance de la communauté cambodgienne et de l'accueil dont ils ont pu bénéficier, **Jean-Baptiste PHOU**, pour sa vision critique et le partage de sa pièce de théâtre « Cambodge me voici ».*

Je souhaite enfin remercier les personnes d'origine cambodgienne, ou ayant une relation étroite avec le Cambodge ou la communauté cambodgienne en France, qui m'ont apporté leurs regards uniques sur les expériences de la migration forcée et de l'intégration.

Sans prétention aucune, je souhaiterais dédier ce mémoire à toutes ces personnes, et surtout à mon père et ma mère, sans qui l'intérêt que je porte depuis toujours au Cambodge et à la communauté cambodgienne ne serait certainement pas aussi profond et sincère.

« Les migrations forcées font partie intégrante de l'histoire récente du Cambodge. Inégales dans le temps et dans l'espace, elles ont toutefois contraint la quasi-totalité de la population cambodgienne à se déplacer au moins une fois, ne serait-ce qu'à l'intérieur du pays »

Christel Thibault¹

« Le droit élémentaire de toute personne n'est-il pas de vivre libre dans sa patrie ? Après tout, l'accueil en Occident n'est qu'un palliatif de la détresse des réfugiés. Et il aspire les forces vives capables, un jour prochain, de reconstruire leur pays sinistré. »

Benoît Fidelin²

1 THIBAUT, Christel. « Terres spoliées, terres minées. Les obstacles au retour des réfugiés cambodgiens et les contraintes de la reconstruction nationale. », dans : CAMBRESY, Luc, Véronique Cassailles Jacob (dir.), *Populations réfugiées de l'exil au retour*, Paris, IRD, 2001, pp. 353-376, pp. 354

2 FIDELIN, Benoît. *Prêtre au Cambodge, François Ponchaud, l'homme qui révéla au monde le génocide*, Albin Michel, 1999, p.174

Sommaire

Liste des sigles et abréviations.....	8
Biographies.....	9
Introduction.....	10
Chapitre 1 - D'un passé glorieux aux troubles politiques : aux origines des vagues de migrations forcées.....	16
Section 1. De l'Empire khmer au protectorat français : une tutelle salvatrice.....	16
I. L'extension territoriale et les symboles de grandeur de l'Empire : l'origine de la fierté nationale.....	17
A. Un Empire puissant étendu sur toute l'Asie du Sud Est.....	17
B. Les édifices de l'Empire : une fierté nationale.....	17
II. L'indispensable protectorat français : la puissance coloniale et l'émergence du lien historique et culturel.....	18
A. La chute de l'Empire et la nécessaire tutelle française	18
B. Une réorganisation de l'espace et de l'administration aux sources d'une francophonie et francophilie.....	19
Section 2. La chute du Roi Sihanouk et l'avènement du régime républicain de Lon Nol (1970-1975).....	22
I. Le règne sans partage de Sihanouk et une politique de non-alignement : sources de contestations et du coup d'État.....	22
A. Les réalisations du premier règne de Sihanouk : un effort de développement et de scolarisation.....	22
B. ... A l'origine des mouvements de contestations imbriquées dans des enjeux de Guerre Froide.....	22
Le système éducatif à la source du mouvement de contestation.....	22
Une tentative de non-alignement et la lutte pour le pouvoir.....	23
II. La République de Lon Nol et la guerre civile : des conflits de Guerre Froide sous-jacents.....	24
A. Le régime républicain : entre aide américaine et impopularité.....	24
B. La montée des Khmers Rouges : reprise de la cause royale et de l'antiaméricanisme.....	24
Section 3. Le régime Khmer Rouge : un régime de terreur aux origines des migrations et de l'exil forcés (1975-1979).....	25
I. Mise en place d'une doctrine marxiste : les migrations internes de masse.....	26
A. Un régime inspiré par la France, la Chine et l'URSS et l'Empire khmer : volonté d'autosuffisance	26
B. Les migrations internes dans le cadre du retour à la terre et de l'éducation des urbains.....	27
II. La mise en place d'un régime génocidaire : l'Angkar ou le régime de terreur.....	28
A. Classification du peuple en catégories inégales et principes d'extermination.....	28
B. L'Angkar : une impossible résistance.....	29
Section 4. Le régime pro-vietnamien et la troisième vague de migration forcée : de la libération à l'occupation (1979-1989).....	30
I. La libération du Kampuchea démocratique et la mise en place d'une république sous les ordres d'Hanoi.....	30
A. La libération par les forces Nord-vietnamiennes : la nouvelle République contre les représentants du peuple.....	30
B. La poursuite des conflits entre Vietnamiens et Khmers Rouges : le « problème cambodgien ».....	31

II. Le régime d'occupation et le regain d'animosité envers les Vietnamiens aux origines des migrations forcées.....	32
A. Un pays affaibli en reconstruction : la politique de façade	32
B. Des migrations forcées par la faim et les mauvais traitements.....	33
Conclusion.....	33
Chapitre 2 – L'exil massif des cambodgiens et leur prise en charge en France.....	35
Section 1. Des migrations forcées pour raisons politiques et de survie.....	35
I. Le statut des réfugiés politiques/personnes déplacées et mise en application de la Convention de Genève.....	36
A. La Convention de Genève et la reconnaissance internationale du statut de réfugié politique.....	36
B. Réfugiés politiques et personnes déplacées : des variations dans les statuts et les droits qui y sont rattachés.....	37
II. Les camps frontaliers et la prise en charge par les organismes internationaux : le premier territoire d'accueil pour les réfugiés politiques.....	37
A. Des migrations aux raisons différenciées.....	38
Des migrations très limitées durant la Guerre Civile.....	38
Des migrations pour raisons politiques et de survie : les conséquences du régime khmer rouge.....	38
Des migrations pour raisons alimentaires et de survie : les conséquences du régime d'occupation vietnamien.....	39
B. Les différents types de camps frontaliers et le recours aux aides et organismes internationaux.....	40
Hésitations et réticences de la part de la Thaïlande à accueillir les Cambodgiens.....	40
Les anciens camps thaïlandais (1975-1979) : sous la direction du H.C.R. et des organisations internationales.....	41
Les nouveaux camps thaïlandais ou « holding centers » (1979-1991) : sous la direction de l'armée thaïlandaise.....	41
Le « no man's land » ou les camps « à numéro » : sous l'emprise de la résistance khmère.....	42
Section 2. La France comme terre d'accueil : un choix ?.....	43
I. Des types de réfugiés différents selon les « vagues » d'exil et le choix « évident » de la France.....	43
A. Migration des catégories aisées puis diversification sociale : un rapport différencié au lien historique, culturel et linguistique avec la France.....	44
B. Des migrations d'adultes, de mineurs isolés et des regroupements familiaux	45
II. Un choix motivé par la politique d'accueil du gouvernement et la création de structures d'accueil	46
A. Une longue tradition de protection des réfugiés en France et application stricte de la Convention de Genève ?.....	47
Le droit d'asile : une longue tradition française.....	47
La signature de la Convention de Genève et ses effets.....	47
La protection des réfugiés d'Asie du Sud Est	48
B. Une politique volontariste d'accueil dans un contexte défavorable à l'immigration.....	48
Un contexte défavorable de crise économique et de fermeture des frontières	48
La mise en place d'une politique de quotas favorables à l'accueil des réfugiés cambodgiens.....	48
C. Les structures d'accueil des réfugiés cambodgiens et les relais de l'État : les	

associations et l'Église catholique.....	49
Les structures d'accueil mises en place : les foyers de transit et Centres Provisoires d'Hébergement (CPH).....	50
Le rôle des organismes, associations et familles françaises, et des Cambodgiens.....	50
Accueil des mineurs et prise en charge par les associations.....	53
III. Le rôle prépondérant des médias dans la perception de la communauté cambodgienne et son accueil	54
A. Le refus de croire à la tragédie cambodgienne : l'aveuglement idéologique... 54	54
Croire en la révolution marxiste.....	54
La révélation : l'apport des témoignages cambodgiens et de François Ponchaud.....	55
L'appui des médias : la diffusion des reportages et les campagnes de mobilisation.....	56
B. L'empathie suscitée à l'égard de la population du Sud-Est asiatique : des réfugiés qui bénéficient d'une bonne image.....	57
Conclusion.....	57
Chapitre 3 – Intégration et affirmation de la communauté cambodgienne : identité propre et implication pour le pays d'origine.....	60
Section 1 : Assimilation, acculturation, intégration : adaptabilités contextualisées ?... 61	61
I. Homogénéité ou disparités : ambiguïtés de la communauté cambodgienne et sa localisation.....	61
A. Stratégies adaptatives ou communauté en voie d'acculturation ?..... 61	61
Assimilation, acculturation, intégration ?.....	61
Stratégies adaptatives.....	62
B. Une image homogénéisante masquant les disparités.....	63
C. Localisation des cambodgiens en France.....	64
II. Reproduction de la société d'origine dans la société d'accueil : les pratiques culturelles.....	65
A. Les fêtes traditionnelles et religieuses : moments essentiels de rencontres... 66	66
B. Principes fondateurs de la société d'origine	66
III. Une intégration par le travail et la scolarisation : un fort volontarisme et une grande adaptabilité.....	68
A- Les « bassins d'emploi » et la volonté de trouver du travail au plus vite..... 68	68
Les bassins d'emploi et le fonctionnement des réseaux.....	69
Un déclassé par rapport aux fonctions exercées dans le pays d'origine : l'adaptabilité des réfugiés cambodgiens.....	69
B. la scolarisation comme élément essentiel de l'intégration : le rôle des classes d'adaptation.....	70
Section 2. Une implication à destination du Cambodge actuel limitée.....	71
I. Une implication humanitaire et politique : un sentiment d'impuissance ?..... 72	72
A. Implication dans le domaine social, sanitaire et scolaire : pallier aux insuffisances du pays.....	72
B. Implication politique et tentatives d'organisation: la remise en cause du passé et la critique du présent.....	73
Prise de position politique de la part de la communauté cambodgienne..... 73	73
Les Chambres extraordinaires pour le jugement d'anciens Khmers Rouges : un début d'organisation ?.....	74
II. La notion de devoir et l'idée d'un retour au Cambodge : le cycle des migrations bouclé.....	75
A. La notion de dette envers le Cambodge actuel : le risque d'une logique	

similaire au colonialisme ?.....	75
B. L'idée d'un « retour » et d'une quête identitaire : entre pays mythifié et partage du passé ou son occultation.....	76
Le Cambodge actuel : un pays imaginaire mythifié.....	76
La quête identitaire pour les anciens réfugiés et la deuxième génération.....	77
Conclusion.....	78
Conclusion.....	79
Bibliographie.....	83
Annexes.....	88
Annexe 1 : Carte de l'Indochine française.....	88
Annexe 2 : Données sur l'enseignement public dans le protectorat du Cambodge.....	89
Annexe 3 : Carte des camps frontaliers.....	89
Annexe 4 : Réinstallation des réfugiés indochinois.....	90
Annexe 5 : Catégories sociales des réfugiés Cambodgiens en France.....	90

Liste des sigles et abréviations

Angkar : signifie « organisation », désigne l'organe décisionnel sous le régime Khmer Rouge (1975-1979)

CNE : Comité National d'Entraide franco-cambodgien franco-vietnamien et franco-laotien.

CPH : Centre Provisoire d'Hébergement

Kampuchea démocratique : nom donné au Cambodge sous le régime Khmer Rouge (1975-1979)

Khmer Serei : mouvement anti-communiste (donc contre les Khmers Rouges) et antimonarchiste (donc contre Sihanouk et ses partisans)

FTA : France Terre d'Asile, association fondée en décembre 1970. En 1991, le gouvernement scinde le dispositif d'accueil des demandeurs d'asile (qui seront regroupés dans les CADA : Centre d'accueil de demandeurs d'asile) et des réfugiés statutaires (qui resteront dans les CPH).

FUNSK : Front uni national pour le sauvetage du Kampuchea, créé le 2 décembre 1978. Initié par un groupe de Cambodgiens communistes résistants au régime de Pol Pot. Leur but, renverser le régime Khmer rouge en s'appuyant sur l'allié vietnamien. Heng Samrin, Chea Sim et Hun Sen (actuel Premier Ministre) sont parmi les fondateurs du mouvement.

OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés Apatrides. Créé en 1952 suite à la signature de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés.

UNBRO (United Nations Border Relief Operation) : Ce fond d'aide internationale humanitaire a été créé en janvier 1982 pour les réfugiés cambodgiens amassés aux frontières de la Thaïlande. Ce programme a soutenu ainsi 225 000 Cambodgiens au sein des camps dont il avait la gestion, via la scolarisation, les rations alimentaires, l'aide sanitaire, mais surtout la sécurité et la protection.

UNHCR (United Nations High Commissioner for Refugees) : Haut Conseil aux Réfugiés des Nations Unies, chargé de la gestion de certains camps thaïlandais.

Biographies

Pour la rédaction de mon mémoire, j'ai eu la chance de pouvoir m'entretenir avec deux personnes, prêtres catholiques, qui se sont engagées à titre personnel et non confessionnel dans l'accueil des réfugiés cambodgiens en France. Leur éclairage m'a été plus qu'essentiel : il m'a permis de mettre en lien aussi bien l'aspect institutionnel de l'accueil des réfugiés que le ressenti de ces derniers quant à la migration forcée dont ils ont été victimes et leur intégration.

• **BERNARD BERGER**

Né en 1934, fils de greffier au tribunal, c'est au sein de la bourgeoisie de province que grandit Bernard Berger. Sous la menace nazie, il est contraint de fuir la ville d'Épinal pour rejoindre Clermont-Ferrand. En 1957, engagé dans l'armée française, il combat en Algérie. En 1973, il devient curé de la cathédrale de Phnom Penh, la capitale du Cambodge. C'est en 1975 qu'il est fait prisonnier des Khmers Rouges qui viennent de prendre le pouvoir. Témoin des ravages de ce régime pendant trois semaines, Bernard Berger s'engage une fois de retour en France auprès des réfugiés cambodgiens, via l'association « Accueil Cambodgien », afin de faciliter leur accueil et les démarches administratives.

• **CLAUDE GILLES**

Né en 1923, Claude Gilles quitte rapidement sa ville natale de Villeneuve les Avignon pour rejoindre celle de Besançon, en 1928. Prisonnier durant la Seconde Guerre mondiale, il s'engage rapidement dans la résistance. Nommé Caporal en 1946, ce n'est qu'en 1950 qu'il est ordonné prêtre. Très tôt, il s'occupe de réfugiés dans les alentours de Besançon (réfugiés hongrois en 1956, chiliens en 1974). Dès 1975, il s'occupe de l'accueil et de l'aide aux réfugiés cambodgiens, notamment via la création d'un Centre d'Hébergement Provisoire. En 1977, il co-fonde l'association AFCAR (Association Franc-comtoise pour l'accueil des réfugiés). Dès le milieu des années 1970, il se rend de façon régulière dans les camps en Thaïlande où s'entassent les Cambodgiens. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages qui ont été utiles à la rédaction de ce mémoire :

- Gilles, Claude. *Cambodgiens, Laotiens, Vietnamiens de France, Regard sur leur intégration*, Paris : L'Harmattan, 2004
- Gilles, Claude. *Franche-Comté, terre d'accueil*, Paris : L'Harmattan, 2000
- Gilles, Claude. *De l'enfer à la liberté, Cambodge, Laos, Vietnam*, Paris : L'Harmattan, 2000

Introduction

« Réfugiés politiques cambodgiens en France : histoire d'une migration forcée et d'une intégration » est, je le concède, un sujet vaste et très complexe. Je tiens ici à souligner mon engouement certain pour ces thèmes et problématiques depuis déjà longtemps, étant d'origine cambodgienne. Cependant, afin d'apporter l'analyse la plus sincère et proche de la réalité possible, j'ai toujours cherché à me détacher des idées pré-établies que je pouvais avoir sur ce sujet afin de traiter les différents parcours migratoires possibles. Je me suis ainsi très vite rendue compte de la complexité et de la densité du projet qu'était le mien à travers ce mémoire. J'ai également très rapidement réalisé que mes connaissances sur ce sujet n'étaient que très parcellaires, ce qui explique ma volonté de me baser sur de nombreuses études et ouvrages, en plus de la réalisation d'entretiens. J'ai ainsi étudié les aspects historiques et sociologiques de cette migration forcée, en les relatant de façon chronologique, prenant ainsi la totalité du parcours migratoire du réfugié, depuis les causes de son exil, les péripéties jusqu'à son arrivée en France, sa prise en charge par les autorités françaises, son intégration en France et son implication pour le Cambodge actuel.

Les limites chronologiques et temporelles se sont imposées en replaçant dans son contexte l'histoire de cette migration. Ainsi, j'ai choisi de me concentrer sur la **période de 1970 à 1989** en ce qui concerne les dates de migrations successives, dates qui correspondent aux différents conflits internes qu'a connu le Cambodge, à savoir la guerre civile (1970-1975), suivi du régime génocidaire des Khmers Rouges (1975-1979), pour enfin terminer sur le régime d'occupation vietnamien (1979-1989) suivi des quelques années restantes avant l'établissement d'un gouvernement indépendant, en 1993. Ces événements ne sauraient être détachés du contexte géopolitique d'alors, à savoir le conflit latent de Guerre Froide qui s'est imposé au Cambodge, situé au centre des tensions. Pour ce qui est des modalités d'arrivée et de prise en charge en France, il faudra ici souligner que la **politique de quotas**, que nous détaillerons ultérieurement, s'échelonne sur la période **1975-1985**. Pour ce qui est des dates de délivrance et d'obtention du **statut de réfugié**, délivré par l'Office Français de Protection des Réfugiés Apatrides, il faut indiquer qu'elles

concernent la période de **1975**, date du début du régime khmer rouge, à **1993**, lorsque le nouveau gouvernement s'établit au Cambodge, après le retrait des forces vietnamiennes et l'intervention de l'APRONUC (Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge, qui fait suite aux accords de paix de Paris signés en 1991) dont le but était de stabiliser le pays après l'occupation vietnamienne afin de le mener à des élections libres. Pour ce qui est de l'**intégration des Cambodgiens** en France et l'**implication à destination du Cambodge actuel**, la période couvre **leur arrivée en France jusqu'à aujourd'hui**.

Les problématiques, qui ont servi de ligne directrice tout au long de cette étude, sont de définir les **raisons des migrations forcées des Cambodgiens** et les **raisons de l'établissement en France** plutôt que dans un autre pays (sachant que la France a reçu le second contingent de réfugiés, plus de 30 000 sur toute la période étudiée, loin derrière les États-Unis qui en ont accueilli 130 000, mais également loin devant le reste des autres nations³). Il s'agira également de comprendre **comment ces réfugiés cambodgiens ont pu s'intégrer** dans une société d'accueil foncièrement différente de ce qu'ils avaient pu connaître jusqu'alors. Cette étude visera à apporter des éléments de réponses à ces questions qui s'organisent ainsi autour de trois axes principaux. Il sera alors essentiel de montrer que les migrations forcées, conséquences des troubles politiques au Cambodge, ont eu pour destination la France, grâce au lien historique et culturel que les deux pays partagent suite à l'histoire coloniale française, mais aussi grâce à la mise en œuvre par le gouvernement d'une politique d'accueil exceptionnellement favorable. Il sera enfin question de démontrer que l'intégration, largement facilitée par la politique gouvernementale (au niveau de l'accès à l'emploi, l'accès au logement, la scolarisation) mais aussi la sensibilisation du public et son empathie (à travers les médias), n'a pas entraîné un écrasement de la culture khmère que les cambodgiens ont été amenés à quitter de façon brutale. En recréant une partie de leur société d'origine dans la société d'accueil (notamment via les fêtes traditionnelles, la famille, les habitudes culinaires) et en s'investissant pour leur pays une fois établis (que ce soit dans le domaine humanitaire ou politique), ces réfugiés cambodgiens ont ainsi conservé des liens forts, sentimentalement mais également physiquement parlant, avec leur pays d'origine.

3 BECKER, Elizabeth. *When The War Was Over: Cambodia And The Khmer Rouge Revolution*, New York: Simon and Schuster, 1986

Plusieurs précisions sont à apporter d'emblée avant d'entamer cette étude. Il est en effet important de rappeler que le passé glorieux de l'Empire khmer et sa chute expliquent la lutte pour la possession de ce territoire par les puissances voisines, ce qui explique les sources de l'animosité à l'égard des Vietnamiens, ce à quoi la France met un terme en imposant son protectorat à la fin du XIX^{ème} siècle. Il est à noter que ce passé glorieux explique également le sentiment de fierté nationale, exprimé à l'excès sous le régime Khmer Rouge. Ainsi, le protectorat français a permis d'établir des liens linguistiques, culturels et historiques entre les deux pays, liens qui ont par la suite pour partie justifié le choix par les réfugiés de l'exil en France mais également le choix de la France d'établir des politiques favorables d'accueil. Les troubles politiques qui sont intervenus bien après la décolonisation sont à l'origine de véritables vagues de migration, que ce soit à l'intérieur du Cambodge, à destination de la France ou encore, et surtout, à destination des pays limitrophes dans un premier temps (ce sont ainsi pas moins de 375 000 personnes⁴ qui s'amassent aux frontières du Cambodge sur toute la période étudiée). Les termes de « vague » et de « migration » sont ici à nuancer puisque le nombre de réfugiés est lié aux raisons qui ont poussé à l'exil, et non à une migration choisie. La première vague correspond ainsi à la Guerre Civile, où les Cambodgiens qui rejoignent la France sans le statut de réfugié appartiennent aux catégories sociales les plus élevées. Ces derniers sont très minoritaires comparativement à la vague des années 1975-1979, sous le régime khmer rouge, où les Cambodgiens peuvent prétendre à l'obtention du statut de réfugié, ou à la vague des années 1979-1989, sous le régime d'occupation vietnamien, lorsque la venue en France s'organise via le transit par le « premier pays d'accueil » que constituent la Thaïlande et le Vietnam. Les premiers camps installés en Thaïlande ouvrent en 1975, et ferment en 1993, lorsque la stabilité du pays avec un nouveau gouvernement élu a permis le retour d'environ 353 000 Cambodgiens dans leur pays d'origine⁵. C'est dans une partie de ces camps que s'organise l'aide internationale visant à la réinstallation dans un pays tiers comme la France.

Il est indispensable ici de différencier les termes de migrant, de réfugié et de personnes déplacées. En effet, les termes peuvent se confondre, s'employer de façon indifférenciée pour caractériser des groupes qui sont cependant

4 SLIWINSKI, Marek. *Le génocide khmer rouge, une analyse démographique*, Paris : L'Harmattan, 1995

5 Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, « La fuite de l'Indochine », dans *Les réfugiés dans le monde : Cinquante ans d'action humanitaire*, Paris : Autrement, 2000, p 79-103

fondamentalement différents. Tous ces termes font référence à des Cambodgiens, mais ne leur donnent pas le même statut ni les mêmes droits et ne correspondent pas aux mêmes périodes. Il faut ainsi rappeler que la migration en provenance du Cambodge relève exclusivement d'un exil, d'une migration forcée, et non d'une simple migration, qui sous-entend un mouvement volontaire. De fait, il faut ensuite distinguer le simple migrant (dont les motivations sont davantage d'ordre économique que de la survie) du réfugié. Le réfugié correspond à un statut spécifique, défini par la Convention de Genève de 1951, et complété avec le Protocole de New York de 1967. Ainsi, les Cambodgiens en France, après régularisation auprès de l'OFPRA sont devenus réfugiés statutaires, avec les droits adossés à ce statut que nous définirons dans le corps de ce mémoire. Le terme de réfugié correspond donc à un certain type de mobilité, une mobilité forcée, à un certain contexte, contexte de crise reconnu par la communauté internationale, et à un certain statut juridique. A ces deux termes, il est important dans cette étude de mentionner également les personnes déplacées. En effet, les troubles politiques au Cambodge ont entraîné la fuite de milliers de ressortissants, dont beaucoup sont allés se réfugier dans les pays limitrophes. Dans les camps mis en place aux frontières du Cambodge, certains parmi les exilés étaient considérés comme réfugiés et pouvaient ainsi prétendre à la réinstallation dans un pays tiers auprès des pays signataires de la Convention de Genève. D'autres, et ils constituent la majorité de ces exilés, n'avaient aux yeux des autorités que le statut de personne déplacée, statut qui souligne que le mouvement de cette personne est temporaire et qu'elle sera amenée à retourner, le plus vite possible, dans son pays d'origine.

A cette distinction dans les termes employés, il faut ajouter celle à opérer entre les tristement célèbres « boat people » et les « land people ». Les troubles politiques n'ont pas uniquement frappé le Cambodge, entraînant l'exil de milliers de personnes ; ils ont également concerné le Vietnam et le Laos. Les termes mentionnés ici définissent les modalités de l'exil de ces personnes. Ainsi, les land people que constituent les Cambodgiens et les Laotiens sont ceux qui prennent la voie terrestre pour s'exiler de leur pays d'origine. Les boat people ne concernent que les Vietnamiens qui ont fui le pays par la mer. Il est un amalgame à ne pas faire concernant les réfugiés d'Asie du Sud-Est qui « s'échouent » dans d'autres pays : tous ne sont pas des boat people, bien que ce soit l'exil de ces derniers qui ait été le plus médiatisé et qui ait suscité l'empathie de la société française à l'égard des

autres types d'exilés d'Asie du Sud-Est, la plupart des Français ne faisant pas la distinction entre ces trois peuples⁶ .

Une autre précision est également à apporter avant d'entamer cette étude : celle de la population concernée sous l'appellation de « Cambodgien ». En effet, au sein de la communauté cambodgienne qui a été amenée à s'exiler, plusieurs minorités coexistent : les Chinois et les Vietnamiens. Ces communautés différentes aussi bien par leur apparence que par les fonctions qu'ils occupent au Cambodge avant l'exil, connaissent un sort différent selon les différents régimes et troubles politiques. Ainsi, le régime républicain cherche à expulser les communautés d'origines vietnamiennes, tandis que le régime khmer rouge s'attèle à supprimer les minorités vietnamiennes et chinoises, principalement parce que ce sont elles qui détiennent les commerces dans les villes, double pêché pour un régime communiste qui prône le retour à la terre et à l'ethnie khmère d'origine. Il faut cependant noter que, la migration ancienne de ces deux communautés au Cambodge aidant, le métissage avec la communauté cambodgienne qu'on pourrait qualifier « de souche » rend la distinction relativement difficile. Ainsi, dans cette étude, j'utiliserai volontairement le terme de Cambodgiens, bien qu'étant consciente des notables différences entre ces communautés. Lorsque la distinction sera possible et essentielle à la compréhension, elle sera bien évidemment faite. Il faut en effet remarquer que la migration chinoise remonte au XV^{ème} siècle, lors de l'avènement de l' « âge du commerce en Asie du Sud-Est »⁷ . Bien qu'intégrés au sein de la société cambodgienne, ils restent sino-khmers et sont perçus comme tels par les Cambodgiens. Tout au long de la période coloniale, ils occupent les créneaux professionnels laissés par les Cambodgiens « de souche », tels que le commerce, la culture du poivre, les cultures maraîchères, l'exploitation des mines et les services urbains⁸ . Suite aux troubles politiques des années 1970 à 1980 et les migrations qui en ont découlé, « la minorité chinoise représente 21% des immigrés venus du Sud-Est asiatique [...]. Les chinois occupent une place très importante dans les arrivées en provenance du Cambodge (39%) »⁹ dont la plupart appartiennent aux communautés cantonaises et teochiu. Ainsi, le « quartier

6 MESLIN, Karine. « Le travail social auprès des étrangers », Accueil des boat people : une mobilisation politique atypique, dans *Revue Plein droit*, n°70, octobre 2006

7 TAN, Danielle. « La diaspora chinoise du Cambodge. Histoire d'une identité recomposée », mémoire de recherche, Mention Sociétés et Politiques Comparées, Spécialité Asie, I.E.P. de Paris

8 BROCHEUX, Pierre, et Daniel Hémerly, *Indochine, la colonisation ambiguë*, Paris : La découverte (textes à l'appui/histoire contemporaine), 2001

chinois » du XIII^{ème} arrondissement de Paris est en fait un quartier de Sino-khmers pour la plus grande majorité¹⁰.

Le sujet de la présente étude, « **Réfugiés politiques cambodgiens en France : Histoire d'une migration forcée et d'une intégration** » a pu, à de nombreuses reprises, être étudié, analysé par différents chercheurs. Il est à noter cependant que leurs études ne reprennent pas la globalité du sujet telle que je la conçois, n'évoquant que de façon séparées les raisons de l'exil, le « choix » de la France, ou encore la politique d'accueil et l'intégration de la communauté cambodgienne en France. Il semblait ici important de reprendre ces différents aspects en essayant, au détour de chaque chapitre et parties, d'en détailler les mécanismes. Migration silencieuse, alors qu'il s'agit d'une des plus importantes vagues de « migration » que la France a jamais connue, s'agissant d'une migration spécifique, inscrite dans un contexte géopolitique particulier. Se basant sur des témoignages d'anciens réfugiés cambodgiens et l'analyse faite par des sociologues, ethnologues, historiens et psychologues sur la question, il semble important ici donc d'avoir une approche globale et pluridisciplinaire. La présente étude cherchera ainsi à répondre à la fois à la problématique de l'exil, en retraçant ses causes, la mobilisation internationale, les politiques des États pour la venue et la mise en place d'infrastructures spécifiques, mais aussi à la problématique de l'intégration, en cherchant à en reprendre les différents processus, à montrer le rôle de l'insertion sociale et professionnelle, et l'indissociable nécessité de recréer des liens avec la société d'origine, soit en important dans la société d'accueil les codes culturels d'origine, soit en s'investissant dans le Cambodge actuel, comme un mouvement de retour, sentimental ou physique.

9 TRIBALAT, Michèle (eds.), *De l'immigration à l'assimilation : enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, Paris : La Découverte, Institut National des Etudes Démographiques (INED), 1996, p.36

10 GUILLON, Michelle. « La localisation des Asiatiques en région parisienne », dans *Perspectives chinoises*, N°27, 1995, p. 41-48

CHAPITRE 1 - D'UN PASSÉ GLORIEUX AUX TROUBLES POLITIQUES : AUX ORIGINES DES VAGUES DE MIGRATIONS FORCÉES

L'objet de ce chapitre est d'établir le contexte historique et les événements aux origines des vagues successives de migration forcée. En effet, les Cambodgiens n'auraient pas choisi de quitter leur pays sans ces événements. De même, ils ne partent pas parce qu'ils sont contre l'idéologie prônée par les régimes politiques successifs mais parce qu'ils craignent pour leur vie ou parce qu'ils ne veulent pas mourir de faim¹¹. Dans une première section, il s'agira de montrer d'une part en quoi l'Empire khmer peut expliquer le fonctionnement des régimes politiques successifs au Cambodge, et d'autre part quelles ont été les réalisations au Cambodge sous le protectorat dans le cadre de l'Indochine française afin de déterminer pourquoi les Cambodgiens se sentent proches de la France. Une deuxième partie s'attachera à souligner les effets de la prise de pouvoir par les Républicains pro-américains. Il faudra ici relater la guerre civile, et en expliquer les différents acteurs. Ce conflit a donné lieu à la première vague de migration. La troisième partie concernera la mise en place du régime Khmer Rouge et du génocide, qui a été à l'origine de la deuxième vague de migrations forcées, aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur du pays. Enfin, la dernière partie visera à souligner en quoi la « libération » du Kampuchea Démocratique par les Vietnamiens entraînera une troisième vague de migration, puisque leur présence est vécue comme une occupation.

Section 1. De l'Empire khmer au protectorat français : une tutelle salvatrice

Il s'agira ici de montrer en quoi l'Empire khmer et sa chute ont pu alimenter les animosités et l'imaginaire des régimes après la décolonisation, aussi bien sous le régime républicain que sous le régime communiste ou encore sous le régime d'occupation. Cette partie visera également à montrer en quoi le protectorat français a constitué une échappatoire pour l'Empire khmer et quelles y ont été, une fois le

¹¹ GILLES, Claude. *Cambodgiens, Laotiens, Vietnamiens de France, Regard sur leur intégration*, Paris : L'Harmattan, 2004

protectorat établi, les réalisations culturelles, éducatives et économiques. Il faudra également souligner les conditions de fin de ce protectorat et l'imbrication du Cambodge dans un conflit de Guerre Froide.

I. L'EXTENSION TERRITORIALE ET LES SYMBOLES DE GRANDEUR DE L'EMPIRE : L'ORIGINE DE LA FIERTÉ NATIONALE

A. Un Empire puissant étendu sur toute l'Asie du Sud Est

Du I^{er} au VII^{ème} siècle après JC, le royaume qui comprend le Cambodge actuel porte le nom de Fou Nan. Brahmaniste et de culture hindoue¹², ce royaume avait pour État vassal le Chenla, où habitaient les Kambudjas¹³ arrivés dès le III^{ème} siècle après JC. A la fin du VI^{ème} siècle, le Chenla se libère de sa tutelle et fait du Fou Nan son territoire. S'en suivent de nombreux conflits entre principautés rivales. Ce n'est qu'en 802 que Jayavarman II, souverain d'une des principautés se proclame monarque universel et unifie le royaume grâce aux conquêtes et aux alliances. Celui-ci s'étend alors de la mer de Chine au centre de la Thaïlande actuelle, et d'une partie de la Malaisie jusqu'au centre du Laos actuel. Il s'agit alors de la plus grande expansion territoriale réalisée en Asie du Sud Est. Viennent ensuite les conquêtes d'une partie de la Thaïlande, et d'une partie du Vietnam entre 1000 et 1100 après JC. Ce vaste empire est très riche en réalisations titanesques qui constituent la base du nationalisme khmer.

12 GILLES, Claude. *ibid.*

13 On peut noter ici les prémices du nom de « Cambodge »

B. Les édifices de l'Empire : une fierté nationale

En effet, chaque nouveau monarque légitime son pouvoir et assied ses acquisitions en réalisant de grands travaux. Précurseurs dans le domaine de l'irrigation, c'est à la fin du IX^{ème} siècle que se multiplient les travaux pour maîtriser les flux et réserves d'eau. C'est également sous l'Empire khmer que se construisent les temples qui ont donné au Cambodge sa notoriété actuelle. Ces constructions ont lieu sur le site d'Angkor, où s'établissent plusieurs capitales successives. On pourra ici nommer les temples d'Angkor Vat (le plus célèbre d'entre eux), dont la forme actuelle a été établie au XII^{ème} siècle. Cependant, la multiplication des travaux pour incarner la réussite et la gloire de l'empire ont sans aucun doute conduit à sa perte. En effet, c'est à partir du XV^{ème} siècle que la sur-exploitation du réseau d'irrigation, les projets démesurés coûteux et l'épuisement physique et financier du peuple ont eu raison de l'Empire khmer. Ce déclin se manifeste par les convoitises des puissances voisines ou leur utilisation par les différents rois khmers pour asseoir leur pouvoir.

Il s'agit maintenant de montrer en quoi cette instabilité a pris fin avec l'établissement du protectorat français.

II. L'INDISPENSABLE PROTECTORAT FRANÇAIS : LA PUISSANCE COLONIALE ET L'ÉMERGENCE DU LIEN HISTORIQUE ET CULTUREL

A. La chute de l'Empire et la nécessaire tutelle française

Les premières tentatives d'annexions remontent au XIII^{ème} siècle et ont été initiées par le Siam. Contre ces incursions répétées, le Roi Ang Chan I^{er} (1515-1566) demande l'appui des puissances espagnoles et portugaises qui s'étaient établies en Asie du Sud. Cependant, le projet de protectorat espagnol se voit sabordé par des querelles avec la Chine, le Japon et la Malaisie. S'en suit une mise sous tutelle siamoise à partir de 1594, tutelle contre laquelle le Roi Chey Chetta (1618-1628) lutte en épousant une princesse annamite, ce qui implique accords commerciaux et installation de colons annamites au sud du Cambodge. Pour sortir d'une tutelle ou d'une autre, les rois successifs du Cambodge n'ont d'autre choix que de demander la protection de l'un ou l'autre royaume limitrophe. Ainsi, comme le soulignent P. Brocheux et D. Hémerly, « Après 1750, le Cambodge est entré dans l'une des plus sombres périodes de son histoire. Il est devenu un 'royaume sous influence', contraint d'équilibrer la pression vietnamienne par l'influence

du Siam. »¹⁴ .De 1813 à 1845, le Cambodge est fait territoire annamite. Cette longue emprise de l'Annam correspond à une période douloureuse dans l'esprit cambodgien et persiste jusqu'à ce jour. Ceci explique les débuts de l'animosité sempiternelle qui existe entre ces deux peuples. Le Roi du Cambodge demande alors le soutien de Napoléon III, qui répond en attaquant l'Annam en 1859, sous couvert de défense des chrétiens. Le Roi qui succède, Norodom, signe ensuite un accord de protectorat, en avril 1863¹⁵.

Selon P. Brocheux et D. Hémerly,

La politique du protectorat, le maintien des dynasties et des structures étatiques indigènes, préconisée par le Quai d'Orsay [...] comme compromis prolongé sinon durable avec les réalités nationales, finit donc par l'emporter pour un temps vers 1891, quitte à courir le risque non négligeable de voir un souverain prendre la tête d'un soulèvement.¹⁶

L'un des objectifs de la conquête française dans cette région du monde a été d'accéder au marché chinois via le Mékong. Ce n'est que dans un deuxième temps que les pays d'Asie du Sud Est ont été considérés pour leur propres ressources et notamment les matières premières nécessaires à l'industrie de la métropole. La France s'est intéressée surtout au développement du Vietnam, profitant de son dynamisme économique et de son réseau administratif dense, le Cambodge et le Laos n'ayant constitué qu'un moyen de sécuriser la mainmise sur ce dernier¹⁷. C'est en 1887 que la Cochinchine, l'Annam, le Tonkin et le Cambodge sont réunis sous l' « Union Indochinoise » à laquelle se joint le Laos en 1893¹⁸. La colonisation française en Indochine a eu également pour but de créer un marché de substitution pour la France alors en pleine expansion industrielle et qui avait besoin de relancer son commerce extérieur.

B. Une réorganisation de l'espace et de l'administration aux sources d'une francophonie et francophilie

La mise en place du protectorat a entraîné des changements non négligeables en termes d'organisation du territoire, puisque dorénavant les acteurs cambodgiens étaient mis au service de l'administration française. Ainsi, il existait au Cambodge un résident supérieur placé sous la supervision directe du gouverneur général français. Le pays était alors divisé en quinze provinces, chacune étant placée sous le contrôle d'administrateurs

14 BROCHEUX, Pierre, et Daniel Hémerly, *op. cit.*

15 PONCHAUD, François. *Une brève histoire du Cambodge*, Laval : Siloe, 2007

16 BROCHEUX, Pierre, et Daniel Hémerly, *op. cit.*

17 BARBIERI, Magali. « De l'utilité des statistiques démographiques de l'Indochine française (1862-1954) », dans *Annales de démographie historique*, n° 113, 2007/1, p. 85-126

18 cf. Annexe 1 : Carte de l'Indochine française

français : les résidents chefs de province. Phnom Penh, la capitale, constituait à elle seule une municipalité dont le maire était nommé par le ministère des Colonies et était formé en France, adoptant ainsi les méthodes de fonctionnement de l'administration française¹⁹. En 1887, date de la création de l'Union Indochinoise, il existe deux pouvoirs différents dans la péninsule indochinoise, dont le gouverneur de la Cochinchine qui a autorité sur le résident général au Cambodge. En 1897, la royauté khmère se voit retiré ses dernières marges d'autonomie politique et le Cambodge devient un relai des structures coloniales de l'État français. Ainsi, toutes les ordonnances royales doivent être contresignées par le résident supérieur qui est, de fait, le chef du gouvernement cambodgien.²⁰

Il s'agit ici de souligner quels ont été les domaines d'intervention de la France au Cambodge, afin de comprendre d'où provient l'attachement historico-culturel entre les deux pays. La France n'a que peu cherché à développer l'économie cambodgienne, hormis l'établissement de plantations d'hévéas²¹ (toujours cultivés à ce jour) et la construction de routes nationales. En ce qui concerne le système scolaire, la France reste relativement peu impliquée au Cambodge, comparativement à ce qu'elle met en place en Annam. Cependant, en 1905, l'établissement d'une école par commune est rendu obligatoire. De même, à tous les niveaux de l'enseignement sont inculquées des notions élémentaires de français²². La France se fait la rénovatrice des écoles de pagodes déjà existantes au Cambodge²³. Il est à noter que le nombre d'étudiants souhaitant poursuivre leurs études dans les universités françaises n'est que très limité²⁴. En 1937, il existe 813 écoles de pagodes, dénombant 34 853 élèves, ce qui est très supérieur aux 117 écoles franco-khmères avec leurs 11 548 élèves. C'est en fait principalement dans le domaine culturel que la France a œuvré. En effet, elle a permis la redécouverte des désormais célèbres temples d'Angkor. En 1898, la France créé l'École Française d'Extrême Orient, qui a permis de développer l'activité linguistique, l'histoire et l'ethnologie, le Musée de Phnom Penh en 1920, ou encore l'École des Beaux-Arts de l'Indochine en 1924, qui a contribué à perpétuer l'artisanat traditionnel. Ces actions sont d'une importance non négligeable aux yeux des khmers qui y ont vu la contribution à la renaissance de leur fierté nationale. Comme le soulignent à juste titre P. Brocheux et D.Hémery, la France se

19 BARBIERI, Magali. *ibid.*

20 BROCHEUX, Pierre, et Daniel Hémery, *op. cit.*

21 FOREST, Alain. *Le Cambodge et la colonisation française. Histoire d'une colonisation sans heurts 1897-1920*, Paris : L'Harmattan, 1993, Chap. 12 et 13

22 Ce qu'ont confirmé Bernard Berger et Claude Gilles lors des entretiens

23 Annexe 2 : Données sur l'enseignement public dans le protectorat du Cambodge

24 SIMON-BAROUH, Ida. « Les réfugiés du Cambodge en France et leur descendance », dans : Anteby-Yemini, Lisa (eds.), *Les diasporas, 2000 ans d'histoire*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2005

présente « comme le rénovateur d'une identité khmère restaurée par le travail de ses archéologues à Angkor »²⁵. Les différentes expositions coloniales en France, à Paris et Marseille, ont contribué à l'intérêt de l'opinion française pour ces territoires éloignés jugés « exotiques »²⁶.

Cependant, le protectorat français connaît certaines limites puisque le Cambodge n'est qu'un objectif secondaire au sein de l'Empire colonial. Pour les autorités françaises, le Cambodge n'a jamais été qu'une base pour l'expansion puis le développement des autres provinces de l'Indochine française. C'est ce que soulignent P. Brocheux et D. Hémerly en indiquant que « Le Laos, comme d'ailleurs, dans une moindre mesure, le Cambodge, ne cessera d'être considéré, jusqu'à la fin du XX^e siècle que comme la réserve territoriale d'une Indochine pensée fondamentalement comme 'annamite', puis vietnamienne. »²⁷ L'exemple en est que la Cochinchine en 1949 revient au Vietnam, ce qui est vécu par les Cambodgiens comme une amputation de territoire. De plus, de nombreux « colons » vietnamiens viennent s'installer au Cambodge, en raison des frontières poreuses, ce qui ajoute à l'animosité qui existe entre les deux peuples.

L'Indochine devient un territoire coûteux pour la France et ne remplit pas son rôle de débouché commercial et industriel, puisque le marché indochinois n'absorbe que 3,5% des exportations françaises en 1910²⁸. Les exactions de la nouvelle élite constituée par les fonctionnaires et l'alourdissement des prélèvements fiscaux notamment pour les paysans entraînent les premières tensions entre Cambodgiens et autorité coloniale. Le nationalisme khmer ne connaît pourtant ses débuts qu'en réponse au développement du nationalisme vietnamien, dans les années 1930-1940. Cependant, ceci ne constitue pas l'origine de l'indépendance du Cambodge. Lors de la Seconde Guerre Mondiale, le Japon souhaite faire main-basse sur les richesses naturelles du Sud Est asiatique, sous couvert d'une aide à l'émancipation des peuples. Le gouvernement de Vichy, allié du Japon, obtient alors la conservation de l'Indochine mais y perd tout pouvoir politique. Les relations économiques privilégiées sont alors coupées et l'Indochine est mise au pas pour alimenter l'effort de guerre japonais. En mars 1945, les Japonais désarment les Français

25 BROCHEUX, Pierre, et Daniel Hémerly, *op. cit.*, p. 108

26 GOMANE, Jean-Pierre. « Permanence du réflexe colonial : l'accueil des réfugiés indochinois », dans : OFPRA, *Réfugiés en France et en Europe, Quarante ans d'application de la Convention de Genève 1952-1992, Actes du colloque (11-13 juin 1992)*, Paris : Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), 1992

27 BROCHEUX, Pierre, et Daniel Hémerly, *op. cit.*, p. 367

28 BAIROCH, Paul. « La place de la France sur les marchés internationaux au XIX^e siècle », dans : Lévy-Leboyer, Maurice (ed.), *La Position internationale de la France, aspects économiques et financiers, XIX^e-XX^e siècles*, Editions de l'EHESS, Paris, 1977

qui n'administrent désormais plus l'Indochine : les royaumes de l'Annam-Tonkin, Cambodge et Laos deviennent plus indépendants. Après la Seconde Guerre Mondiale, la France tente de recouvrer son pouvoir et n'accorde qu'une demi-indépendance en 1949, ce à quoi le roi Sihanouk répond par la dissolution du gouvernement, la prise des pleins pouvoirs et la « croisade royale pour l'indépendance ». Le Cambodge est déclaré indépendant en novembre 1953²⁹.

La période de protectorat français sur le Cambodge s'est ainsi surtout manifestée au niveau culturel et éducatif. Comme le souligne J.P. Gomane³⁰,

Plus que d'autres puissances colonisatrices, la France manifestait officiellement une ambition éducative ; il ne s'agissait pas réellement d'hypocrisie mais d'une ambiguïté qui ne cachait que partiellement les motivations politiques et économiques inhérentes au système colonial. [...] C'est ainsi qu'en Indochine, au milieu de l'indifférence et de la passivité de la majorité des populations, se développèrent, surtout en milieux urbains, des foyers d'intérêt évident pour la France.

Ceci explique sans aucun doute le lien historique existant entre les deux pays³¹.

Section 2. La chute du Roi Sihanouk et l'avènement du régime républicain de Lon Nol (1970-1975)

Après avoir montré le lien historico-culturel existant entre la France et le Cambodge, il s'agit ici de déterminer quelles ont été les raisons de la chute du Roi Sihanouk et l'émergence d'un régime républicain pro-américain, et montrer leurs imbrications dans un contexte géopolitique de Guerre Froide. Cette partie s'attachera également à expliquer en quoi ce contexte politique a constitué un terreau favorable à la montée en puissance des Khmers Rouges en tant que force de contestation de gauche d'abord, et défenseurs du Roi Sihanouk contre la République de Lon Nol ensuite.

29 PINTO, Roger. « La France et les États d'Indochine devant les accords de Genève. », dans *Revue française de science politique*, 5e année, n°1, 1955, p. 63-91

30 GOMANE, Jean-Pierre. *op. cit.*, p.239

31 Ce qu'ont confirmé Bernard Berger et Claude Gilles lors de mes entretiens

I. LE RÈGNE SANS PARTAGE DE SIHANOUK ET UNE POLITIQUE DE NON-ALIGNEMENT : SOURCES DE CONTESTATIONS ET DU COUP D'ÉTAT

A. Les réalisations du premier règne de Sihanouk : un effort de développement et de scolarisation...

Le Roi Norodom Sihanouk fait reposer la stabilité du régime sur trois bases : la race, la religion et le trône. Il lance un vaste mouvement de scolarisation et fait remplacer la langue française par le khmer, aussi bien à l'école que dans l'administration, en 1967. Au niveau économique, il permet la construction de voies ferrées partant de la capitale, il développe des usines via des aides étrangères, notamment chinoises. Cependant, l'écart entre zones urbaine et rurale se creuse et la corruption apparaît, ce qui explique les contestations et la montée d'une opposition contre ce régime.

B. ... A l'origine des mouvements de contestations imbriquées dans des enjeux de Guerre Froide

Le système éducatif à la source du mouvement de contestation

Comme le souligne F.Ponchaud³²,

Le système scolaire, qui jusqu'alors reposait principalement sur les écoles de pagode pour les enfants des campagnes et sur quelques écoles secondaires dirigées par des Français pour les enfants des villes, se développe à vive allure : écoles, collèges, lycées, universités sortent de terre en grand nombre. Cependant, l'expansion de l'enseignement secondaire et supérieur engendre une classe de 'semi-intellectuels', selon le terme de Sihanouk, qui ne trouveront pas leur place dans la société khmère trop peu industrialisée : aigris, beaucoup seront attirés par la propagande révolutionnaire.

Au sortir de la Seconde Guerre Mondiale et avant l'indépendance, la France a permis l'arrivée d'étudiants cambodgiens dans l'hexagone pour la poursuite de leurs études, évitant ainsi l'imprégnation par les idéaux nationalistes d'Hanoi. C'est ainsi que les futurs dirigeants khmers rouges Thioun Mum, Son Sen, Khieu Samphan, Ieng Sary, Khieu Thirith, Khieu Ponnary et Saloth Sar (Pol Pot) sont initiés aux idées marxistes diffusées dans les milieux étudiants parisiens. De même, un courant communiste se développe dès 1946, à partir de la branche cambodgienne du parti communiste vietnamien d'Ho Chi Minh qui se constitue en Parti Révolutionnaire du Peuple Cambodgien. Dès lors, le Roi Sihanouk se voit pris au piège entre l'opposition de gauche aux tendances révolutionnaires et la droite qui souhaiterait rallier le Cambodge aux États-Unis, tout ceci

³² PONCHAUD, François. *op. cit.*, (2007), p.56-57

s'inscrivant de façon évidente dans un contexte de Guerre Froide.

Une tentative de non-alignement et la lutte pour le pouvoir

Le Cambodge, sous l'influence de plus en plus prégnante des communistes du Nord Vietnam, de la Chine et de l'URSS, voit monter le désir d'emprise de la part des États-Unis qui interviennent déjà au Sud Vietnam. Face à cette double pression, le Cambodge par la voix de Sihanouk tente la neutralité, ce qu'il affirme par sa participation active à la conférence de Bandung en 1955. Sihanouk en vient même à se plaindre auprès du Conseil de Sécurité de l'ONU des pressions américaines, et décide en 1965 de rompre les relations diplomatiques. Selon ses dires, « les Américains attirent les communistes comme le sucre les fourmis ». En parallèle à ces événements, le régime cambodgien est en fait régi par un parti unique puisque le parti démocrate et l'opposition de gauche constituée par le parti Pracheachon sont muselés. En 1960 est fondé le parti marxiste - léniniste du Kampuchea. Les étudiants rentrés de France et imprégnés des idées marxistes sont alors chassés par Sihanouk qui les nomme les « Khmers Rouges » ; ceux-ci se réfugient alors dans les montagnes au Nord-Est du pays. C'est depuis cette région qu'ils entament une lutte pour le pouvoir. Les élections en 1966 mettent la droite de Lon Nol au pouvoir, ce à quoi Sihanouk répond en instituant un contre-pouvoir. Cependant, face aux menaces communistes de plus en plus pressantes, puisque les Vietcongs du Nord Vietnam ont presque anéanti le Vietnam du Sud lors de l'insurrection du Têt, Sihanouk laisse le pouvoir au général Lon Nol, un anticommuniste et pro-américain. Le parlement, las de l'autoritarisme de Sihanouk, le destitue le 18 mars 1970, ce qui laisse place à l'établissement d'une République avec Lon Nol à sa tête. On parle même d'un coup d'État, fomenté par Lon Nol et Sisowath Sirik Matak, cousin du Roi Norodom, appartenant à une autre branche de la famille royale.

II. LA RÉPUBLIQUE DE LON NOL ET LA GUERRE CIVILE : DES CONFLITS DE GUERRE FROIDE SOUS-JACENTS

A. Le régime républicain : entre aide américaine et impopularité

Le régime de Lon Nol est perçu comme un allié contre les Vietcongs par les États-Unis. Dès la mise en place du régime, Lon Nol réactive la haine sempiternelle que se vouent Cambodgiens et Vietnamiens en mettant en place une véritable politique d'expulsion, d'emprisonnement voire de massacres à l'encontre de ces derniers. Ainsi, sur les 450 000 Vietnamiens présents en 1970, 310 000 sont expulsés et 20 000

emprisonnés dans des camps de concentration³³. En plus des contestations de la communauté internationale par rapport à cette politique raciale, le gouvernement de Lon Nol fait l'objet de critiques de l'intérieur du pays puisque très corrompu. Il perd également sa crédibilité auprès des États-Unis qui le jugent peu efficace dans sa lutte contre le communisme, entre autres parce que les armes fournies par les États-Unis sont sources de trafics. De plus, le riz en provenance des aides humanitaires américaines sont revendues au marché noir, ce qui ne fait qu'entretenir l'inflation qui est en 1974 de 571%³⁴. C'est dans ce contexte que la force principale d'opposition, les Khmers Rouges, prennent peu à peu le pays.

B. La montée des Khmers Rouges : reprise de la cause royale et de l'antiaméricanisme

Suite à sa destitution par le Parlement, Sihanouk demande aux paysans cambodgiens et aux troupes vietnamiennes de prendre le maquis. Le 5 mai 1970, il prend la tête de la lutte des peuples indochinois contre l'« impérialisme américain » et fonde le Gouvernement Royal d'Union nationale du Kampuchea. Les Vietcongs et les Khmers rouges se rallient à la cause royale et deviennent les fers de lance de la lutte antiaméricaine. En 1970, on dénombre 3 000 Khmers Rouges. En parallèle, les partisans de Sihanouk forment une armée de libération. Dès lors, la guerre civile s'installe : les soldats républicains de Lon Nol, soutenus par les Américains, doivent affronter les Vietcongs, soutenus par l'URSS, puis les Khmers Rouges, soutenus par la Chine, qui tiennent les campagnes. Il est essentiel de souligner que la montée des Khmers Rouges en tant que force d'opposition au régime républicain n'aurait pu avoir lieu sans la politique de bombardements des États-Unis. En effet, depuis le début des années 1960, des unités spéciales américaines chargées de missions de reconnaissances ont déposé des mines sur le territoire cambodgien. En 1969, 3 600 raids ont été effectués au Cambodge pour larguer quelques 100 000 tonnes de bombes. En mai 1970, le président américain Nixon décide d'envahir le Cambodge et de continuer à bombarder le territoire. Ces bombardements sont censés viser les villages abritant des Khmers Rouges ou des Vietcongs. Les paysans fuient dès lors la campagne, rejoignent la capitale qui est rapidement surpeuplée. Avec les 540 000 tonnes de bombes larguées au total, ce sont pas moins de 250 000 Cambodgiens qui périssent entre 1969 et 1973. Le ressentiment qui naît de ces attaques ne fait qu'alimenter les rangs des Khmers Rouges. Selon

³³ SLIWINSKI, Marek. *op. cit.*

³⁴ FMI, « Khmer Republic, Recent Economic Developments », Rapport confidentiel du 27 novembre 1974

B.Kiernan³⁵,

La révolution de Pol Pot n'aurait pu s'emparer du pouvoir sans la déstabilisation économique et militaire du Cambodge opérée par les États-Unis[...]. Ce fut des cendres du Cambodge rural que naquit le Parti communiste du Kampuchea (PCK) de Pol Pot. Il exploita la dévastation et le massacre de civils comme arguments de sa propagande de recrutement et comme prétexte tant à sa politique extrémiste et brutale qu'à l'épuration des communistes modérés et des sihanoukistes.

Selon M.Sliwinski³⁶, cette guerre civile de 1970 à 1975 a fait entre 600 000 et 700 000 morts, soit respectivement entre 7,7 et 9,6% de la population de l'époque.

Le Cambodge s'est ainsi retrouvé dans une position de non-alignement impossible à tenir et a de fait été contraint de part et d'autres par des enjeux de Guerre Froide à la fois externes et internes au pays. L'avènement du régime Khmer Rouge ne peut ainsi être perçu et compris hors de ce contexte.

Section 3. Le régime Khmer Rouge : un régime de terreur aux origines des migrations et de l'exil forcés (1975-1979)

Le 17 avril 1975, les Khmers rouges étaient entrés dans Phnom Penh. Ceux qui ont vu cette arrivée dans la ville la racontent tous de la même manière et les rares images montrent des gamins tout en noir, chaussés de sandales taillées dans des pneus de jeep, les habitants qui parlaient avec eux ; il y eut même quelques scènes de liesse avant dix heures du matin avec les soldats de Lon Nol qui se rendaient. La paix arrivait ! Et puis les voitures radio sont passées et l'ordre est tombé : 'Quittez la ville avant les bombardements américains !' Prétexte à une évacuation totale de la capitale. A midi l'exode a commencé.³⁷

Comme le souligne D. Cuypers, l'arrivée des Khmers Rouges dans la capitale a marqué la fin de la guerre civile, et le « retour à la paix ». Nous allons cependant ici détailler les mécanismes de ce régime de terreur qui a entraîné de nombreuses migrations internes et à destination d'autres pays.

35 KIERNAN, Ben. *The Pol Pot Regime : Race, Power, And Genocide In Cambodia Under The Khmer Rouge*, 1975-79, Yale University, 1996, p. 26-29

36 SLIWINSKI, Marek. *op. cit.*

37 CUYPERS, Dane. *Tourments et merveilles en pays khmer*, Paris : Actes Sud/Aventure, 2009, p. 157-158

I. MISE EN PLACE D'UNE DOCTRINE MARXISTE : LES MIGRATIONS INTERNES DE MASSE

A. Un régime inspiré par la France, la Chine et l'URSS et l'Empire khmer : volonté d'autosuffisance

Comme l'a souligné à juste titre Kaj Bork, ambassadeur suédois suite à sa visite au Kampuchéa Démocratique en février 1976, il s'agissait d'une « révolution radicale et destinée à mener plus loin que celle de la Chine et de l'URSS. [...] C'est le seul exemple d'une révolution qui ait autant transformé un pays en de si brefs délais mais c'est aussi, sans conteste, une révolution dont le coût en vies humaines, est exorbitant. »³⁸. On y retrouve ainsi des éléments d'autres régimes communistes, à savoir la mise en place d'un système policier, la suppression de la propriété privée, le processus de terreur, le principe de critique-autocritique, les purges et la famine comme moyen d'annihilation de la résistance³⁹. Il est à souligner que les dirigeants Khmers Rouges ont puisé leur idéologie dans les courants marxistes français. Ainsi, comme le note J.Lacouture,

Parmi les mille raisons qu'un Français peut trouver là de quoi se sentir honteux, il y a celle-ci : [...] le groupe dirigeant khmer est un produit de notre enseignement. Ces personnages [...] sont tout bonnement d'anciens professeurs formés dans nos concours de licence et d'agrégation, de bien classiques 'intellectuels marxistes' du Quartier latin.⁴⁰

Ainsi, Khieu Samphan, Président du Praesidium du Kampuchea démocratique, a rédigé sa thèse dont l'idée principale est que le Cambodge ne retrouvera sa force qu'en se débarrassant des villes et en remettant au cœur l'agriculture qui a fait la force de l'Empire Khmer passé. Il s'agit pour le régime de mettre en place l'autarcie du pays en développant la culture du riz et en multipliant les travaux pour les réseaux hydrauliques. Il s'agit également de débarrasser le Cambodge de toute l'influence « néfaste » occidentale. A raison de dix à douze heures de travail quotidien, aussi bien pour les enfants que les adultes, le travail de labourage, semence, moisson et creusement de canaux prend de l'ampleur. Le but annoncé est d'édifier une société communautaire égalitariste fondée sur un retour à la civilisation agricole⁴¹.

38 FIDELIN, Benoît. *Prêtre au Cambodge, François Ponchaud, l'homme qui révéla au monde le génocide*, Paris : Albin Michel, 1999

39 MARGOLIN, Jean-Louis. « Le Cambodge des Khmers rouges : de la logique de guerre totale au génocide », dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 77, 2003/1, p. 3-18

40 LACOUTURE, Jean. *Le Monde*, 21 février 1977

41 CHEMILLIER-GENDREAU, Monique. « Homme nouveau et totalitarisme : l'expérience des Khmers Rouges », dans *Tumultes*, n°25, 2/2005, p. 65-74

B. Les migrations internes dans le cadre du retour à la terre et de l'éducation des urbains

Plusieurs raisons sont à l'origine des migrations internes qui ont eu lieu dès l'établissement du régime khmer rouge. Contrairement à ce qui avait été annoncé par les Khmers Rouges, à savoir l'évacuation par mesure de précaution contre d'éventuels bombardements américains, les raisons sont d'ordre plus idéologiques. En évacuant les citadins et en les envoyant dans des coopératives à la campagne, les dirigeants voulaient éliminer le capitalisme au Cambodge. Vider la capitale revenait alors à éradiquer les personnes qui détenaient des biens privés et donc le capitalisme⁴². Le parti avait défini ainsi ses principes : les citadins ont eu la vie facile et ont exploité, tandis que les paysans ont eu la vie dure ; les villes sous Lon Nol étaient moralement impures ; les citadins n'apportent pas de travail productif⁴³. Toutes les villes, à commencer par Phnom Penh, ont reçu l'ordre d'évacuer : ainsi, la ville qui dénombrait alors 2 956 000 habitants se voit vidée à 92,8%, les personnes restantes étant prisonnières ou ayant disparu⁴⁴. Même l'ambassade de France, qui a joué un rôle de refuge pour près de 1500 personnes⁴⁵, s'est vue forcée par les Khmers Rouges d'évacuer toutes les personnes d'origine khmère. Une véritable marée humaine se met alors en marche depuis la capitale et prend les routes nationales pour rejoindre les provinces d'origine en attendant, soit disant, de pouvoir regagner leur maison. Dès lors s'opère un véritable tri puisque les travailleurs qualifiés sont ramenés à Phnom Penh pour travailler (ouvriers d'usine, électriciens, cheminots). Toutes les autres grandes villes de province ont suivi. Ce sont ainsi entre 46,6 et 54,1% de la population totale du pays qui est déportée de force dans une autre région. 2,2% de la population fuit et parvient à se réfugier à l'étranger⁴⁶. Ces chiffres sont cependant loin de la réalité, ne prenant en compte que les déportations inter-provinces et non celles intra-province.

42 BECKER, Elizabeth. *op. cit.*, p. 183-184

43 KIERNAN, Ben. *op. cit.*, p. 77

44 SLIWINSKI, Marek. *op. cit.*

45 HAMEL, Bernard. *De sang et de larmes*, Editions Albin Michel, 1977, p 136-137

46 SLIWINSKI, Marek. *op. cit.*

II. LA MISE EN PLACE D'UN RÉGIME GÉNOCIDAIRE : L'ANGKAR OU LE RÉGIME DE TERREUR

A. Classification du peuple en catégories inégales et principes d'extermination

Selon l'analyse faite par B.Kiernan⁴⁷, le principe de purification sous le régime Khmer Rouge vise les urbains, qui sont « ruralisés » de force, les minorités ethniques, qui sont expulsées du pays, et le parti qui connaît des vagues de purges en son sein. Le moteur du régime est la haine contre l'adversaire de classe et l'ennemi intérieur. Selon F.Ponchaud⁴⁸, la société cambodgienne a été divisée en plusieurs groupes. Au sommet des catégories sociales se tient l'Angkar, avec les cerveaux du régime, puis l'ancien peuple, constitué des paysans originaires des provinces occupées par les Khmers Rouges à leurs débuts. Viennent ensuite le peuple nouveau, regroupant les ouvriers et paysans originaires des zones contrôlées par le gouvernement républicain de Lon Nol qui sont déportés dans les campagnes pour rééducation, le sous-peuple, constitué par les gens éduqués, les professions libérales et enfin les traîtres que sont les fonctionnaires et les militaires de l'ancien gouvernement qui sont appelés à disparaître ou soumis aux travaux forcés. Cependant, les définitions des ennemis du régime changent quelque peu au fur et à mesure des années. L'Angkar décide de lancer dès 1975 la « révolution nationale » pour épurer le pays des « valets de l'impérialisme américain », c'est à dire des officiers et fonctionnaires de la République de Lon Nol. En 1976, la « révolution démocratique » vise les « sous-capitalistes », soit les personnes disposant d'un capital financier ou intellectuel. Enfin, la « révolution socialiste » de 1977 vise à la collectivisation totale du pays où ne doit rester que « la classe des paysans de couche moyenne inférieure ou les membres des classes inférieures à celle-ci »⁴⁹. Les slogans du régime sont significatifs de cette période d'épuration, puisque « ce qui est infecté doit être incisé », « ce qui doit être pourri doit être retranché », « à les laisser en vie, nul profit ; à les enlever de ce monde, nulle perte »⁵⁰. La population décimée s'est vue amputée de la plupart des ressources intellectuelles du pays suite à cette politique d'extermination. Au sortir du régime khmer rouge, 90% des Cambodgiens titulaires d'un certificat ou d'un diplôme supérieur au primaire sont décédés ou se sont exilés⁵¹.

47 KIERNAN, Ben. *op. cit.*

48 PONCHAUD, François. *Cambodge année zéro*, Paris : Julliard, 1977 (rééd. Paris : Kailash, 1998)

49 PONCHAUD, François. *op. cit.* (2007)

50 HAMEL, Bernard. *op. cit.*

51 M.JENNAR, Raoul. *op. cit.*

B. L'Angkar : une impossible résistance

La question de la résistance au régime d'oppression que constituait le Régime Khmer Rouge a rapidement été posée. La première raison qui pourrait être invoquée est celle du travail forcé et de la famine volontairement mis en place par le régime. Comme le souligne D.Affonço dans son récit de vie⁵², « Il n'y a pas d'autre occupation que le travail (auquel nous sommes contraints) et la nourriture qui manque. Rien d'autre. Les loisirs ? Ce sont les réunions d'endoctrinement. »⁵³. Une seconde raison peut expliquer cette absence de résistance : la religion bouddhique, puisque celle-ci sous-tend l'idée que les souffrances des personnes dans leurs vies actuelles résultent de mauvaises actions lors de leurs vies antérieures et de la même façon que les mauvaises actions actuelles se répercuteront dans les vies futures. Cependant, la raison majeure à cette annihilation de la résistance est la désintégration sociale. En effet, le Cambodge se résume à une masse d'individus atomisés, les solidarités naturelles et notamment familiales se voient détruites par les déportations massives de population. Chacun ne peut plus compter que sur lui-même. A ce processus s'ajoute celui de conditionnement à la violence dès le plus jeune âge, puisque la méthode d'extermination est lente et nécessite beaucoup de bourreaux. Il est également important de souligner le fait que les cadres khmers rouges sont d'anciens enseignants, capables donc de manipuler plus facilement les modes de pensée des enfants. Il paraît impossible de s'échapper de cet engrenage d'extermination puisque tous ont l'impression de servir les ordres d'une autorité suprême : l'Angkar. Un parallèle peut ainsi être fait avec l'expérience de S.Milgram⁵⁴, dont l'objet visait à mesurer le degré d'obéissance et de soumission à une autorité, soumission qui pouvait mener à des actions en contradiction avec le sens moral de l'individu. Sans avoir pleinement conscience de leurs actions, les bourreaux cambodgiens se sont défendus en indiquant qu'ils étaient imbriqués dans un système dont il n'était pas possible de sortir, puisque la désobéissance entraînait la mort. Comme l'indique F.Ponchaud : « Les cadres khmers rouges se retranchent derrière l'autorité d'une mystérieuse Angkar, l'organisation, dont les ordres sont indiscutables et les orientations infaillibles. Cette Angkar a le droit de vie et de mort sur le peuple. »⁵⁵.

Sous le règne de Pol Pot, entre 1 et 2 millions de Cambodgiens ont péri, dont 200

52 AFFONÇO, Denise. *op. cit.*, p. 113

53 Ce que soulignera également Vu Thy, dans FIDELIN, Benoît (eds.), *Les dossiers Okapi : J'ai vécu Les Khmers rouges, la guerre du Cambodge*, Paris : Bayard Jeunesse, 2005, p. 63

54 MILGRAM, Stanley, *Obedience To Authority : An Experimental View*, London : Tavistock, 1974

55 PONCHAUD, François. *op. cit.* (2007), p.79

000 pour la seule année 1978⁵⁶. La fermeture hermétique du pays n'a cependant permis qu'à 20 000 Cambodgiens de fuir en trois ans. C'est suite à la désorganisation due à la guerre entamée avec le Vietnam en 1979 qu'un exode massif d'environ 300 000 personnes⁵⁷ se met en place, aux abords de la frontière Thaïlandaise.

Section 4. Le régime pro-vietnamien et la troisième vague de migration forcée : de la libération à l'occupation (1979-1989)

Le Cambodge devient dès 1979 le terrain d'affrontement entre les Khmers Rouges, soutenus par Pékin, et les Vietnamiens, soutenus par Moscou. Les Cambodgiens soumis depuis près de quatre ans à un régime de terreur voient en l'arrivée de leurs ennemis héréditaires une véritable libération. Ils déchantent cependant très rapidement en voyant que le nouveau gouvernement mis en place par ces derniers, c'est un peu « comme un camion dont la couleur reste rouge, auquel on a juste changé de chauffeur ». Nous allons ici montrer en quoi l'établissement du nouveau régime pro-vietnamien a pu entraîner des migrations massives hors du Cambodge.

I. LA LIBÉRATION DU KAMPUCHEA DÉMOCRATIQUE ET LA MISE EN PLACE D'UNE RÉPUBLIQUE SOUS LES ORDRES D'HANOÏ

A. La libération par les forces Nord-vietnamiennes : la nouvelle République contre les représentants du peuple

Le Vietnam, qui souhaitait retrouver sa place hégémonique au sein de l'ancienne Indochine française, s'est vu confronté aux Khmers Rouges qui multipliaient les attaques au Sud du Vietnam. Fin décembre 1978, Hanoï envahit massivement le Cambodge, à raison de 150 000 soldats vietnamiens, auxquels s'ajoutent 15 000 rebelles cambodgiens qui ont été appelés à se soulever contre les dirigeants khmers rouges. Ces forces composent le Front Uni de Salut National du Kampuchea. Le 6 janvier 1979, les Vietnamiens tiennent la capitale et met ainsi fin au régime khmer rouge⁵⁸. Le Cambodge prend alors la forme de République Populaire du Kampuchea. Le pays est mis sous tutelle par le Vietnam avec lequel il signe, le 18 février 1979, un traité d'amitié et de

56 PONCHAUD, François. op. cit. (1998)

57 Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, « La fuite de l'Indochine », dans *Les réfugiés dans le monde : Cinquante ans d'action humanitaire*, Paris : Autrement, 2000, p 79-103

58 KIERNAN, Ben. op. cit.

coopération. Dans les faits, le fonctionnement du nouveau régime s'apparente au régime Khmer Rouge auquel il a mis fin. En effet, les réunions politiques sont rendues obligatoires ; l'autocritique, l'apprentissage des principes du régime sont monnaie courante et les intellectuels et citoyens, si tant est qu'il en reste, sont toujours victimes de discrimination. Seul changement : le ressentiment existant depuis toujours entre les deux peuples, ce que montre l'oubli forcé de l'histoire de l'Empire khmer⁵⁹. Il semble en effet important de souligner que le nouveau gouvernement est constitué d'anciens Khmers Rouges et jugé illégitime à gouverner : aux yeux de la communauté internationale et par respect du principe de non installation d'une armée dans un pays voisin, le gouvernement mis en place par le Vietnam n'est pas reconnu. Les représentants légitimes du Cambodge restent alors ceux du Kampuchea démocratique, c'est à dire les dirigeants khmers rouges. Les aides internationales qui avaient été octroyées au Vietnam sont d'ailleurs suspendues jusqu'à ce que ses troupes quittent le territoire cambodgien. Comme l'indique B.Kiernan, malgré les atrocités du régime khmer rouge,

Les Nations Unies n'en ont pas moins reconnu les Khmers rouges, même après la défaite et l'exil, comme les représentants légitimes de leurs victimes. En 1991, ils ont figuré comme partenaires à part entière dans l'accord de paix de Paris sur le Cambodge. [...] Pour les diplomates occidentaux, l'invasion vietnamienne de 1978-1979 qui renversa le régime des Khmers rouges, et mis fin au génocide, marqua le début du "problème cambodgien".⁶⁰

B. La poursuite des conflits entre Vietnamiens et Khmers Rouges : le « problème cambodgien »

Avec l'arrivée des troupes vietnamiennes, les Khmers rouges se sont retirés dans les régions difficiles d'accès à partir desquelles ils ont continué le combat. C'est ce que souligne C.Thibault en affirmant :

La guerre civile se poursuit pendant des années, avec comme symbole les centaines de milliers de mines dispersées sur l'ensemble du territoire, par des rebelles souhaitant déstabiliser le pouvoir pro-vietnamien, et par les troupes d'occupation souhaitant anéantir la guérilla.⁶¹

Les Khmers Rouges, en se retirant ont incendié les réserves de nourriture et les rizières, obligeant ainsi des centaines de milliers de civils à gagner les montagnes avec eux. En septembre 1989, pour mettre fin à son isolement sur la scène internationale, le Vietnam

59 FIDELIN, Benoît. op. cit. (1999)

60 KIERNAN, Ben. op. cit., p. 546

61 THIBAUT, Christel. *L'archipel des camps. L'exemple cambodgien*, Paris : Presses Universitaires de France (PUF), 2008

annonce son retrait du Cambodge. Après l'amorce de ce départ, la coalition anti-vietnamienne continue les offensives. Ainsi, jusqu'au début des années 1990, les combats se sont poursuivis, faisant dès l'automne 1990 plus de 150 000 réfugiés. Ces attaques menées par les Khmers Rouges visaient à instaurer la confusion au sein de la communauté internationale pour que les Vietnamiens soient montrés du doigt comme étant les responsables. Ce n'est qu'en septembre 1990 qu'est accepté un plan de paix par le Conseil de Sécurité de l'ONU, le gouvernement pro-vietnamien du Cambodge et les trois factions d'opposition que sont les Khmers Rouges, les Sihanoukistes du FUNCINPEC et les partisans du Parti libéral démocratique et bouddhiste de Son Sann. L'APRONUC (Autorité Provisoire des Nations Unies pour le Cambodge) est alors en charge de la supervision du pays jusqu'à la tenue de nouvelles élections, en 1993.

II. LE RÉGIME D'OCCUPATION ET LE REGAIN D'ANIMOSITÉ ENVERS LES VIETNAMIENS AUX ORIGINES DES MIGRATIONS FORCÉES

A. Un pays affaibli en reconstruction : la politique de façade

Incontestablement, le Cambodge se trouve affaibli par la guerre civile, le régime khmer rouge, puis le conflit avec les forces vietnamiennes, sans compter les maladies, la malnutrition et la famine. Dès l'arrivée du nouveau gouvernement, l'accent a été mis sur les politiques « de façade » visant à condamner le régime précédent. Ainsi, certains dirigeants khmers rouges sont jugés dès le mois d'août 1979. La population est amenée à retourner chez elle, une fois le pillage des villes terminé. Dès le mois de septembre 1979, les autorités font jumeler des provinces vietnamiennes et khmères pour aider à la relance de l'économie. Les cadres techniques, médecins etc. sont même envoyés en formation au Vietnam. Cependant, plusieurs observateurs y voient le moyen de coloniser le Cambodge. Ainsi, la politique mise en œuvre sert davantage les intérêts vietnamiens qu'à la reconstruction du Cambodge, ce que souligne encore la politique agricole.

B. Des migrations forcées par la faim et les mauvais traitements

En effet, il est important de souligner que le nouveau régime s'est servi du Cambodge pour capter les ressources restantes afin de reconstruire le Vietnam. Lorsque les Vietnamiens mettent en place le nouveau gouvernement en 1979, ils ne peuvent faire cultiver les terres qui ont été soit détruites, puisque les troupes vietnamiennes sont arrivées au moment de la mousson et donc de la plantation du riz, soit brûlées, par les

Khmers Rouges en fuite, soit remplies de mines. De plus, le Vietnam a soutenu dès son arrivée la famine puisque, comme l'a souligné B.Fidelin⁶², « le Viêt-Nam se sert diaboliquement de la faim comme d'une arme, retardant l'arrivée de l'aide internationale qu'il souhaite échanger contre une reconnaissance du régime installé à Phnom Penh. ». Les nouvelles autorités distribuent de la nourriture, mais elle inadaptée aux Cambodgiens. S'ajoute à cela le fait que les quelques stocks restants sont emmenés par les Vietnamiens à leur profit. Ce qui explique la famine généralisée dès juillet 1979. L'économie est alors tournée vers le Vietnam lui aussi en reconstruction : ainsi, 25 000 tonnes de paddy et 50 tonnes de poisson sur les 150 pêchés quotidiennement sont collectées en impôts pour nourrir l'armée d'occupation. La totalité des récoltes des rizières collectives sont réquisitionnées par l'État. B. Fidelin conclut à juste titre que

L'occupant se sert avec avidité pour compenser les effets catastrophiques de la gestion de son propre pays et pour tenter de soulager la disette qui frappe sa population, laquelle n'a pas fini de souffrir, en raison de l'embargo décidé par la Communauté internationale à l'encontre du Viêt-Nam.⁶³

La « libération » de départ que représentait l'arrivée des Vietnamiens s'est ainsi très rapidement transformée en véritable régime d'occupation, aux conséquences malheureuses pour la population qui, poussée par la faim, est contrainte à la migration.

Conclusion

Nous avons pu voir dans ce premier chapitre le contexte historique ayant conduit aux différentes vagues de migrations, quelles soient internes au Cambodge ou à destination d'autres pays. Des centaines de milliers de Cambodgiens ont ainsi pris la route pour leur survie, que ce soit à cause de la guerre civile, à cause du régime d'extermination khmer rouge ou à cause de la faim engendrée par l'occupation vietnamienne. Il s'agira dans un deuxième chapitre de détailler ces mouvements migratoires, en se concentrant sur ceux à destination de la France.

62 FIDELIN, Benoît. op. cit. (1999) , p. 185

63 FIDELIN, Benoît. *ibid.*, p. 164

CHAPITRE 2 – L'EXIL MASSIF DES CAMBODGIENS ET LEUR PRISE EN CHARGE EN FRANCE

Les différents troubles politiques au Cambodge ont entraîné plusieurs vagues de migrations successives. Lors de la guerre civile, ce sont principalement les personnes d'origines sociales plus élevées qui quittent le territoire, les autres ne migrant que dans d'autres provinces. Durant le régime des Khmers Rouges, en dehors des 1 à 2 millions de morts, on peut dénombrer environ 50 000 Cambodgiens qui ont fui en Thaïlande et 150 000 qui ont fui au Vietnam. Quand le régime Khmer Rouge s'opposait aux forces vietnamiennes, c'est un exil massif de 630 000 Cambodgiens qui s'opère entre 1979 et 1981. Dans les années qui ont suivi, environ 208 000 ont rejoint d'autres pays, dont 136 000 aux États-Unis, 32 000 en France, 13 000 en Australie et 13 000 au Canada⁶⁴. Ce sera l'occasion dans ce chapitre de reprendre les parcours migratoires des Cambodgiens qui ont fui leur pays, pour ensuite s'intéresser plus particulièrement à ceux qui ont migré en France. Il s'agira alors de déterminer quel type de population a migré en France, s'il s'agissait d'un choix lié aux relations historiques et culturelles entre les deux pays, ou si cette migration était la conséquence d'une politique très favorable à leur égard mise en place par le gouvernement français.

Section 1. Des migrations forcées pour raisons politiques et de survie

Cette première section aura pour objet de définir le statut des personnes déplacées et des réfugiés politiques cambodgiens, définition qui ne peut se passer d'un détour par la Convention de Genève sur la protection et les droits des réfugiés. Il sera également question de la gestion des camps frontaliers et des interventions des organismes internationaux. Il me semble important de souligner ici que j'ai concentré mon étude sur la « migration en deux temps », c'est à dire via un pays de transit avant l'arrivée en France, puisqu'il s'agit des cas les plus nombreux. Je ne m'attarderai que peu sur les migrations durant la guerre civile à destination de la France puisqu'elles sont le fait d'une infime partie de la population. Pour le pays de transit, j'ai choisi de détailler le cas des camps thaïlandais⁶⁵, bien que beaucoup de réfugiés aient migré au Vietnam ou en Indonésie. La raison en est que c'est surtout à partir des camps thaïlandais que s'est

64 RUSSELL R. Ross (ed.), *Cambodia: A Country Study*. Washington: GPO for the Library of Congress, 1987

65 Etude enrichie par les expériences de Bernard Berger et Claude Gilles, relatées lors de mes entretiens

organisée l'aide internationale et la venue en France, objet global de mon mémoire.

I. LE STATUT DES RÉFUGIÉS POLITIQUES/PERSONNES DÉPLACÉES ET MISE EN APPLICATION DE LA CONVENTION DE GENÈVE

La Convention de Genève, qui détaille le statut et les droits des réfugiés correspond à l'époque de la Guerre Froide sur le plan politique, et donc de contraintes diplomatiques, mais correspond également à la période des Trente Glorieuses sur le plan économique, ce qui sous-entend l'idée de non contrainte sur le marché du travail, pas de crise économique et donc pas de fermeture des frontières nationales pour mettre en place un protectionnisme.

A. La Convention de Genève et la reconnaissance internationale du statut de réfugié politique

La Convention de Genève, qui définit le statut de réfugié et les droits qui y sont associés est adoptée le 28 juillet 1951. Est réfugié :

Toute personne qui, par suite d'événements survenus avant le premier janvier 1951 et craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner.⁶⁶

Les États signataires s'engagent à accorder le statut de réfugié aux personnes relevant de cette description, à ne pas les renvoyer contre leur gré dans le pays où ils risquent d'être persécutés et à leur accorder protection selon la législation internationale. Cependant, cette Convention de Genève reste limitée puisqu'elle ne concerne que les événements précédant 1951. C'est pour cette raison qu'y est adossé depuis 1967 le Protocole de New York, selon lequel il n'y a plus de réserve de temps et d'espace⁶⁷. Suite à ces accords, les pays signataires doivent offrir le droit à une identité, à un travail et à un titre de voyage aux réfugiés qu'ils reçoivent. Il est à noter que ces conventions ne s'appliquent qu'aux États signataires et qu'elles sont subordonnées aux relations entre États. C'est pourquoi quand l'État persécuteur est ami avec l'État d'origine des réfugiés,

66 Convention de Genève, Article premier- section A- paragraphe 2

67 Site de La Documentation Française (http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/refugies/convention_1951.shtml)

ils ne sont accueillis qu'à titre humanitaire et non avec le statut de réfugié politique⁶⁸. Parmi les États signataires, les États-Unis et la France ont reçu les plus gros contingents de réfugiés Cambodgiens.

B. Réfugiés politiques et personnes déplacées : des variations dans les statuts et les droits qui y sont rattachés

Dans le cas que nous allons détailler ici, celui de la migration à destination de la Thaïlande, il est important de rappeler que ce pays ne fait pas partie des signataires de la Convention de Genève. Cependant, en juillet 1975, la Thaïlande signe un accord avec le Haut Commissariat aux Réfugiés pour accueillir les Cambodgiens. Une différence est opérée entre réfugiés, comme le définit la Convention de Genève, et personnes déplacées. Ainsi, le gouvernement thaïlandais a annoncé que « Si des personnes déplacées tentent de rentrer dans le royaume, des mesures seront prises pour les en chasser au plus vite. S'il est impossible de les chasser, ces personnes seront détenues dans des camps.⁶⁹ ». Il est indispensable de distinguer mobilité contrainte qui relève d'un exode et processus migratoire qui relève d'un mouvement choisi. Ceci implique donc de différencier le simple migrant du réfugié. Comme le souligne M. Agier⁷⁰, « L'exode dans la guerre n'est pas une simple migration d'un lieu à un autre. Mieux vaudrait dire d'emblée que les réfugiés ne sont pas des migrants. ». Ceci est d'une grande importance puisque les camps, dont le mode de fonctionnement sera ici détaillé, sont différents s'il s'agit de réfugiés ou de personnes déplacées.

II. LES CAMPS FRONTALIERS ET LA PRISE EN CHARGE PAR LES ORGANISMES INTERNATIONAUX : LE PREMIER TERRITOIRE D'ACCUEIL POUR LES RÉFUGIÉS POLITIQUES

Les vagues de migration ont pu avoir pour destination directement la France, notamment durant la guerre civile, ou un transit par un « pays de premier accueil » que constituent le Vietnam et la Thaïlande. Installés dans des camps provisoires, faute de pouvoir s'installer ailleurs dans l'immédiat, ces Cambodgiens deviennent rapidement une charge pour ces pays limitrophes qui tente de s'organiser, recevant l'aide pour ce faire

68 LEGOUX, Luc. « Nouvelle donne mondiale, nouvel asile », dans : Guillon Michelle (eds.) *L'asile politique entre deux chaises, Droits de l'Homme et gestion des flux migratoires*, Paris : L'Harmattan, 2003, p. 13-24

69 V. Muntarbhorn, « Displaced persons in Thailand : legal and national policy issues in perspective », *Chulalongkorn law Review*, vol.1, Chulalongkorn university, Bangkok, 1982, p.14. Cité dans, Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, « La fuite de l'Indochine », dans *Les réfugiés dans le monde : Cinquante ans d'action humanitaire*, Paris : Autrement, 2000, p.92

70 AGIER, Michel. *Aux bords du monde, les réfugiés*, Paris : Flammarion, 2002, p.47

d'organismes internationaux et caritatifs. Parmi l'ensemble des émigrés de tous les pays venus en France, seuls 5% sont passés par un pays de transit, mais cela concerne les deux tiers des émigrés venant du Sud-Est asiatique. Pour deux cas sur trois, le pays de premier accueil dans lequel ils ont effectué un séjour de moins d'un an a été la Thaïlande⁷¹.

A. Des migrations aux raisons différenciées

Des migrations très limitées durant la Guerre Civile

A partir du coup d'État de Lon Nol en 1970, et le début de la Guerre civile qui opposait son gouvernement à la résistance khmère rouge et royale, une partie des franges des classes sociales supérieures urbaines ont cherché à fuir les conflits. Pour ces personnes, qui peuvent être qualifiées d'aisées, leur arrivée en France s'est faite sous le couvert d'un visa de tourisme ou d'un visa permettant la poursuite des études. Une fois arrivés en territoire français, ils ont fait la demande d'un titre de séjour en tant que réfugié politique auprès de l'OFPRA, ce que nous détaillerons ultérieurement.

Des migrations pour raisons politiques et de survie : les conséquences du régime khmer rouge

Comme l'indique B.Fidelin⁷², « N'échouent en Thaïlande que l'écume de la vague d'exil. Au départ, c'était une déferlante. Mais tant de fuyards sont restés en route, le crâne défoncé à coups de masse par les gardes qui les ont capturés, le corps percé de balles ou disloqué après l'explosion d'une mine ! ». Il est donc à noter que ces rescapés ne sont qu'une infime partie de la masse ayant voulu s'exiler. Il m'a semblé intéressant dans ce chapitre de relater des expériences de Cambodgiens ayant survécu à la fuite du régime khmer rouge, me basant ainsi sur leurs récits autobiographiques. Bien que chaque exil périlleux ait été vécu différemment par les réfugiés, j'ai repris ici les « parcours types », les récits qui reviennent le plus souvent : la traversée du pays et le passage par la forêt avec ou sans l'aide de passeurs. Dans la compilation de récits qu'a produit B.Hamel⁷³, on retrouve l'histoire de Bun Thy et Samreth. Ayant réussi à recopier de vrais papiers de soldats khmers rouges, ces deux hommes parviennent à faire croire qu'ils sont en mission à Battambang, région proche de la frontière thaïlandaise. Ce faux papier indique qu'ils sont libres de circuler dans le pays. Ce type d'autorisation est indispensable puisque sous le régime khmer rouge, la sécurité et le contrôle constant de la population et ses allers et

71 TRIBALAT, Michèle (eds.), *op. cit.*, p. 60 et entretien avec Claude Gilles

72 FIDELIN, Benoît. *op. cit.* (1999), p. 139

73 HAMEL, Bernard. *op. cit.*

venues étaient de mise. Ce n'est pourtant pas sans risque, puisqu'à tout moment ils peuvent se faire contrôler et être arrêtés, sachant que plus on approche des frontières du pays, plus il y a de contrôles. Suite à la méfiance de certains gardes, ils sont retenus prisonniers en attendant la confirmation de la validité de leurs papiers. Profitant de la distraction des gardes, ils s'enfuient et courent rejoindre la frontière thaïlandaise. Nous avons donc ici un exemple d'exil partant de l'intérieur du pays vers les frontières. L'expérience de Y.Heng⁷⁴, à travers les forêts et via des passeurs, est plus détaillée. En effet, Y.Heng et sa mère, qui avait décidé de transiter par la Thaïlande afin de rejoindre son mari en France, ont entrepris leur exil avec l'aide d'une personne qui les guide à travers les champs de mines. Après une longue marche, ils passent des mains de leur premier guide à celles du passeur, auquel ils sont obligés de faire confiance puisque lui seul connaît le chemin qui mène à la Thaïlande. Ils sont alors accompagnés d'une dizaine d'autres personnes et vont entamer la partie la plus périlleuse du trajet. Il leur faut passer la frontière avant le lever du soleil pour éviter de se faire repérer par les gardes khmers rouges aux frontières. Le récit est riche en détails et notamment en sentiments : perte de repère et perte de la notion de temps. Pour augmenter les chances de réussite, le passeur demande au groupe de se séparer. Ils sont arrêtés mais bénéficient de la clémence d'un des gardes khmer rouge qui les laisse s'enfuir. Ils arrivent quelques temps après au camp de Sakeo. D'autres expériences de ce type ont été reprises par C.Gilles⁷⁵, dont la plupart font état de fusillades de la part des Khmers Rouges en direction des personnes en exil. Dans l'ouvrage il est également question de nombreuses reprises de la rémunération des passeurs, seul moyen pour accéder à la frontière. De fait, entre 1975 et 1978, ce sont plusieurs vagues qui fuient le Cambodge : la première concerne les personnes vivant aux frontières, qui s'exilent dès le mois de mai 1975, puis ce sont les officiers et hauts fonctionnaires ayant échappé aux purges, suivie à partir de juillet 1975 des citadins, notamment d'origine chinoise, qui ne peuvent plus commercer en ville. En 1977 arrivent les paysans et les Khmers Rouges. Ce sont ainsi près de 50 000 Cambodgiens qui ont fui en Thaïlande, et 150 000 au Vietnam⁷⁶.

[Des migrations pour raisons alimentaires et de survie : les conséquences du régime d'occupation vietnamien](#)

Une autre vague de migrations en provenance du Cambodge résulte de la mise en place d'un régime similaire au régime khmer rouge lors de l'arrivée des Vietnamiens en

74 HENG, You. *Deuxième naissance après le Cambodge*, Fontenay sous Bois : Anako Editions, 2003

75 GILLES, Claude. *De l'enfer à la liberté, Cambodge, Laos, Vietnam*, Paris : L'Harmattan, 2000

76 PONCHAUD, François. *op. cit.* (1998), p. 101

1979, mais également la famine qui l'a accompagnée. Comme le souligne F.Ponchaud⁷⁷, « Le spectre de devoir vivre à nouveau sous un régime s'inspirant d'une idéologie proche de celui qu'ils venaient de quitter, poussèrent environ 80 000 personnes à fuir le Cambodge pour gagner la Thaïlande, durant les six premiers mois de 1979. ». Personnes réfractaires au nouveau gouvernement et paysans affamés fuient vers les camps aux frontières thaïlandaises. A partir d'août 1979, ce sont plus d'un million de Cambodgiens qui se présentent aux frontières, espérant la liberté et de meilleures conditions de vie, en allant là où ils recevront aide humanitaire et nourriture⁷⁸.

B. Les différents types de camps frontaliers et le recours aux aides et organismes internationaux

Suite aux événements au Cambodge, mais également au Laos et au Vietnam, des camps ont été créés spécialement pour permettre l'encadrement des flux d'exilés. Entre 1975 et 1978, la majorité des Cambodgiens s'exilent au Vietnam, ou dans les « anciens camps » en Thaïlande. Entre 1979 et 1991, la majorité des exilés s'amassent en Thaïlande, au sein des « nouveaux camps », ou dans le « no man's land » qui existe entre les deux frontières. Comme mentionné précédemment, je concentrerai ici mon étude sur l'analyse des camps thaïlandais⁷⁹ et leur fonctionnement puisque c'est là que se sont mobilisées les aides internationales et des réseaux associatifs qui ont eu pour but l'arrivée des Cambodgiens en France.

Hésitations et réticences de la part de la Thaïlande à accueillir les Cambodgiens

La Thaïlande n'a pas adhéré à la Convention des Nations Unies de 1951 sur les réfugiés, mais a signé un accord avec le H.C.R. en juillet 1975. Ainsi, elle coopère avec les organisations internationales et fournit de l'aide humanitaire en attendant le rapatriement volontaire ou la réinstallation dans un pays tiers de ces Cambodgiens⁸⁰. Mais dès 1979, les autorités thaïlandaises n'hésitent pas à refouler les réfugiés et les forcer à retourner au Cambodge : le 13 juin 1979, 30 000 réfugiés Cambodgiens arrivés au camp d'Aranyaprathet se voient contraints de regagner la frontière minée. A partir de cette date, la Thaïlande qualifie ces personnes d'immigrants illégaux, afin de ne pas froisser le Vietnam qui vient d'investir le Cambodge et qui craint que ces exilés viennent rejoindre les rangs de la résistance que constituent les Khmers Rouges et les Khmers

77 PONCHAUD, François. *ibid.*

78 CUYPERS, Dane. *op. cit.*, p. 167

79 cf. Annexe 3 : Carte des camps frontaliers

80 Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, *op. cit.*

Serei. La Thaïlande ne rouvre ses portes que suite à la Conférence de Genève de juillet 1979 et la promesse de l'aide internationale, jugeant qu'elle ne peut assumer seule la tâche que représente l'accueil de cette vague d'exilés. La communauté internationale, en plus d'avoir promis des aides financières et matérielles supplémentaires, s'est engagée dans son « Plan d'action global » à augmenter le nombre de réinstallations en pays tiers, réduire les départs clandestins et rapatrier les personnes n'étant pas reconnues comme réfugiées. La Thaïlande reste méfiante à l'égard de l'aide internationale qui serait susceptible, du fait de la fourniture de médicaments et de nourriture, d'attirer de nouveaux contingents d'exilés⁸¹. Le H.C.R. doit établir des centres de regroupement pour les nouveaux arrivants supervisés cette fois par l'armée et non le ministère de l'intérieur. C'est l'UNBRO (United Nations Border Relief Operation), branche du H.C.R., qui est en charge de ces camps. Les frontières de la Thaïlande sont à nouveau fermées entre 1984 et 1985 lorsque le gouvernement pro-vietnamien met en place le « mur de bambou », qui n'est pas sans rappeler le mur de fer créé en Europe dans le contexte de la Guerre Froide. Le but de ce mur, qui devait mesurer 800km de long, était alors de mettre fin à la résistance khmère et donc de la couper d'un apport de nouveaux résistants venus des camps frontaliers. Seule une partie a été construite, faisant déjà 50 000 morts parmi les constructeurs, à cause des mines et du paludisme notamment.

Pour définir de façon claire les multiples camps, j'en synthétiserai ci-dessous les différents types⁸².

[Les anciens camps thaïlandais \(1975-1979\) : sous la direction du H.C.R. et des organisations internationales](#)

Ces camps accueillent les personnes ayant fui le régime khmer rouge. Ils sont pris en charge par l'U.N.H.C.R., qui a mis sur pied ces camps avec l'aide d'organisations humanitaires internationales ; ils sont placés sous la gestion du ministère de l'intérieur thaïlandais. De grandes organisations internationales, telles que la Croix Rouge Internationale et Médecins Sans Frontières y prodiguent les soins nécessaires. Les personnes qui y habitent sont considérés par les autorités thaïlandaises comme des personnes déplacées. Ces camps sont ceux de Buriram, Surin, Trat et Aranyaprathet.

[Les nouveaux camps thaïlandais ou « holding centers » \(1979-1991\) : sous la direction de l'armée thaïlandaise](#)

81 YAMANE, Hiroko. « Réfugiés asiatiques d'aujourd'hui : vers un nouveau dessin des nations? », dans *Revue française de science politique*, 32ème année, n°3, 1982, p. 505-526.

82 cf. Annexe 3 : Carte des camps frontaliers et entretien avec Claude Gilles

De nouveaux camps ont été prévus après la conférence de Genève de juillet 1979 et construits par l'U.N.H.C.R.. Ils accueillent les réfugiés illégaux qui s'étaient amassés dans les anciens camps et qui ont fui le régime d'occupation vietnamien. Il s'agit là des camps les plus peuplés puisqu'ils ont regroupé jusqu'à 164 000 personnes⁸³. Placés sous l'autorité du H.C.R. et l'armée thaïlandaise, on retrouve ici les camps de Kao I Dang, Sakeo, Kamput, Mairut et Chonburi. Le camp de Kao I Dang, le plus important en terme de nombre d'exilés, atteignait en mars 1980 environ 140 000 personnes⁸⁴. En 1987, il n'en comptait plus que 21 000 à 25 000⁸⁵. Les habitants du camp de Kao I Dang étaient considérés comme réfugiés (et non personnes déplacées) et avaient le droit de réinstallation dans un pays tiers.

Le « no man's land » ou les camps « à numéro » : sous l'emprise de la résistance khmère

Pas moins de 250 000 Cambodgiens⁸⁶ ont pris place dans des camps de fortune installés à la frontière entre les deux pays. Ils sont considérés comme « personnes déplacées » et ne profitent donc pas du statut de réfugié. Ils sont amenés à retourner au Cambodge le plus rapidement possible. Il s'agit des camps Site 2, Site B, Site 8, Nuong Chan, Ban Samet et Kok Suong. L'UNBRO, organisme créé par les Nations Unies en 1982, a pour mission de fournir de l'aide humanitaire aux personnes regroupées dans le « no man's land », assurant ainsi le relais du Comité International de la Croix Rouge, et de l'UNICEF qui s'en chargeaient depuis 1979. Il faut souligner que le H.C.R. n'intervient pas dans ces camps. C'est dans cette région frontalière que s'organise la résistance au régime pro-vietnamien dès 1979. En effet, le camp Site B a par exemple servi de base pour l'Armée Nationale Sihanoukiste et le FUNCINPEC (Front Uni National pour Un Cambodge Indépendant) et accueillait 40 000 à 50 000 personnes. Le camp Site 8 quant à lui regroupait les Khmers Rouges exilés et abritait pas moins de 30 000 personnes. Les camps de Na Trao et Huay Chan abritaient chacun 20 000 personnes. Ainsi, parmi les cinq camps tenus par les Khmers rouges, on pouvait dénombrer 50 000 à 60 000 habitants. Deux camps, dont Site 2, étaient détenus par le Front de Libération National du Peuple Khmer et regroupaient un total de 160 000 personnes⁸⁷. Tous ces camps sont temporaires et changent souvent d'emplacement à cause des combats avec les forces

83 MALHURET, Claude. « Les réfugiés d'Asie du Sud Est en Thaïlande (1975-1980) », dans 73.02 *Geopolitic, documentation MSF*, Paris, 1980.

84 Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, *op. cit.*

85 RUSSELL R. Ross, *op. cit.*

86 PONCHAUD, François. *op. cit.* (1998)

87 RUSSELL R. Ross, *op. cit.*

vietnamiennes⁸⁸.

Ainsi, les différents mouvements de population ont de multiples origines : des activités politiques qui ont mis les Cambodgiens en danger, la persécution à leur égard pour permettre la délation forcée de membres de leur famille, l'embrigadement dans des forces militaires, camps de travail ou de rééducation, et enfin menaces pour la survie de la famille. Parmi ces exilés regroupés dans les différents camps mentionnés plus haut, on peut dénombrer entre 1992 et 1993, dates de fermeture de la plupart des camps, plus de 360 000 Cambodgiens qui retourneront au pays. Sur toute la période des camps, de 1975 à 1992, on dénombre plus de 235 000 Cambodgiens partis de Thaïlande pour rejoindre un pays tiers, dont 32 000 en France⁸⁹. Nous allons ici détailler quelles ont été les modalités de l'accueil en France en nous posant la question des raisons du « choix » de la France.

Section 2. La France comme terre d'accueil : un choix ?

Il s'agira ici de déterminer quels types de réfugiés sont arrivés en France et de montrer en quoi le « choix » de la France peut paraître évident, en raison des liens historiques, culturels et linguistiques entre l'ancien Protectorat et la métropole, ce que m'ont réaffirmé Claude Gilles et Bernard Berger à l'occasion d'entretiens. Comme l'a évoqué Valéry Giscard d'Estaing, alors Président de la République, « la France déclara qu'elle se considérait comme terre d'accueil naturelle de ceux qui tentaient de fuir les pays d'Indochine submergés par la victoire communiste du printemps 1975. »⁹⁰ ; Il s'agira également de montrer que le « choix » de la France est également, voire principalement, dû à la politique d'accueil très volontariste mise en place par le gouvernement français à leur égard. Il faudra enfin souligner l'importance plus qu'essentielle des médias qui ont non seulement contribué à faire connaître au grand public les événements du Cambodge, mais surtout ont permis de créer un mouvement de solidarité, d'empathie à l'égard des réfugiés d'Asie du Sud-Est, et plus particulièrement des Cambodgiens.

I. DES TYPES DE RÉFUGIÉS DIFFÉRENTS SELON LES « VAGUES » D'EXIL ET LE CHOIX « ÉVIDENT » DE LA FRANCE

La France a reçu des Cambodgiens d'origines sociales diverses, auxquels

88 BESNARDEAU, Clémentine. « Mouvements des corps : entre questions migratoires et questions humanitaires », mémoire de recherche, Mention Histoire, E.H.E.S.S., p. 30-32

89 Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, *op. cit.*

90 GOMANE, Jean-Pierre, *op. cit.*, p. 242

correspondent des périodes de migration spécifiques⁹¹. Comme l'indique à juste titre M.Sliwinski, la population de la vieille émigration, de 1960 à 1975,

Comprend l'ancienne élite intellectuelle et politique du pays et des personnes d'un statut social relativement élevé. [...] On a récemment observé l'arrivée en France de migrants d'un statut socio-économique beaucoup plus modeste, surtout en provenance des camps de réfugiés en Thaïlande.⁹²

Cette deuxième période de migration concernerait les années 1975 au début des années 1990.

A. Migration des catégories aisées puis diversification sociale : un rapport différencié au lien historique, culturel et linguistique avec la France

La France en tant que terre d'accueil a conditionné son hospitalité d'abord par la maîtrise de la langue française, les diplômes, la connaissance d'une tierce personne précédemment installée en France, ou encore par les services rendus à l'administration ou à l'armée française durant le Protectorat. Ceci explique que durant les premiers temps de l'exil ce soit les personnes scolarisées et donc issues de milieux aisés du Cambodge qui aient eu la probabilité la plus importante de partir vers la France. La sélection s'est ensuite assouplie de façon involontaire à cause des vols d'identité et des regroupements familiaux factices. Ainsi, des familles d'origine plus populaires ont pu migrer en France⁹³. La sélection pour le départ vers la France s'est effectuée à partir des camps frontaliers où beaucoup de Cambodgiens cherchaient par tous les moyens à partir dans un pays tiers. B.Fidelin remarque d'ailleurs que :

L'avantage est aux riches, aux débrouillards, tandis que les plus démunis restent en rade. Ceux qui ne possèdent pas de parents dans les pays d'accueil s'inventent des "garants" ou des "sponsors". Des parentés de sang et d'alliance sont créées de toutes pièces. "Il faut mentir si nous voulons partir", confient les réfugiés.⁹⁴

Ainsi, pour la grande majorité des cas, c'est l'élite cambodgienne qui s'est installée en France, contrairement aux États-Unis, premier pays d'accueil des réfugiés cambodgiens, qui recevaient davantage de soldats et d'agriculteurs. Cependant, le choix n'est pas seulement issu du processus de sélection de la part de la France ; c'est également une

91 Annexe 5 : Catégories sociales des réfugiés Cambodgiens en France

92 SLIWINSKI, Marek. *op. cit.*

93 MESLIN, Karine. « Rapprochements sociaux et distanciations symboliques. Les incidences de la catégorisation ethnique sur les liens communautaires : l'exemple cambodgien », dans : Bouget, Denis (eds.) *Regards croisés sur le lien social*, Paris : L'Harmattan, 2005, p. 341

94 FIDELIN, Benoît. *op. cit.* (1999), p. 171

volonté manifeste des Cambodgiens eux-mêmes. Ainsi, selon P.Gomane,

De nombreux Vietnamiens, Cambodgiens, Laotiens, surtout ceux qui avaient été imprégnés de culture française, à l'époque coloniale pour les plus âgés, à l'époque de la coopération bilatérale très active mise en place après les indépendances pour les plus jeunes, considèrent comme naturel de choisir comme terre d'exil et d'accueil, celle avec laquelle ils se sentaient le plus d'affinité, et qui, pour beaucoup de réfugiés, était investie d'une sorte de responsabilité historique, sinon d'un devoir de réparation.⁹⁵

Il faut souligner que la France, depuis la Seconde Guerre mondiale et le déclin de son rayonnement dans le monde à cause du régime de Vichy et de la perte de ses colonies, a cherché à maintenir la langue française dans ses anciens territoires coloniaux via des partenariats culturels. Ceci explique pourquoi la plupart des Cambodgiens possédaient quelques rudiments de français. M.Guillon⁹⁶ souligne elle-même l'importance du lien historique liant le Cambodge et la France dans l'exil à destination de cette dernière. Plus qu'un lien historique et culturel, la France est synonyme pour bon nombre de Cambodgiens exilés d'un retour à la liberté, dans un pays riche où le régime social est un facteur d'attraction certain⁹⁷.

Tout ceci participe à la migration des franges aisées de la population. S'en suit à partir de 1979, date de la création de nouveaux camps frontaliers et de la promesse de réinstallation dans un pays tiers, une diversification des origines sociales des migrants qui sont davantage des ruraux et paysans. Après avoir vu à quelles classes sociales appartenaient les réfugiés cambodgiens venus en France, nous allons ici chercher à savoir quel type de population l'exil a majoritairement concerné.

95 GOMANE, Jean-Pierre, *op. cit.*, p. 244

96 GUILLON, Michelle, *op. cit.*

97 Histoire de M. Kimlay, cité dans FIDELIN, Benoît (eds.), *op. cit.* (2005)

B. Des migrations d'adultes, de mineurs isolés et des regroupements familiaux

L'âge détermine le statut matrimonial et familial des exilés une fois arrivés en France. Selon M. Tribalat⁹⁸, pour les hommes âgés de 20-39 ans en 1992 originaires du Sud-Est asiatique, la proportion de célibataires est de plus de 84% pour les hommes et de 62% pour les femmes. Il est important de souligner que les migrants jeunes arrivent la plupart du temps avec le statut de réfugié, acquis en passant par les camps thaïlandais. Il faut cependant également noter que certains sont entrés avec un visa de tourisme, ou sous couvert d'études en France, avant de procéder à une demande d'asile. Parmi les réfugiés du Sud-Est asiatique, la Croix Rouge a recensé en 1991, et depuis 1975, un total de 6 200 mineurs⁹⁹. Il est difficile d'appréhender leur statut, les autorités ne sachant pas si les parents sont encore vivants, souhaitent les rejoindre etc. En effet, un mineur isolé peut être un enfant seul à cause de la mort du reste de sa famille, un enfant envoyé en émissaire par ses parents qui espèrent pouvoir faire ensuite valoir le regroupement familial, ou un enfant rattaché fictivement à une famille pour partir des camps de réfugiés et qui se trouve donc sans parents une fois arrivé en France¹⁰⁰. En ce qui concerne les regroupements familiaux, dans la plupart des cas, c'est le reste de la famille qui vient rejoindre le mari déjà installé dans le pays d'accueil. Dans beaucoup d'autres cas, ce sont les adolescents de la famille qui sont envoyés en éclaireur, avec un visa de tourisme, avant de faire venir le reste de la famille et de demander le statut de réfugié auprès de l'OFPPA¹⁰¹. Lorsque l'immigration est motivée par des raisons d'ordre politique, la famille est souvent déjà constituée et arrive de façon groupée une fois « le terrain préparé » par l'éclaireur.

II. UN CHOIX MOTIVÉ PAR LA POLITIQUE D'ACCUEIL DU GOUVERNEMENT ET LA CRÉATION DE STRUCTURES D'ACCUEIL

Il semble important ici de faire un bref comparatif avec la migration très ancienne en provenance du Vietnam. Dès la Première Guerre Mondiale, les Vietnamiens viennent en France pour participer à l'effort de guerre, puis travailler dans les industries. Dans les années 1930, la France accueille les jeunes cherchant à finir leurs études universitaires, les intellectuels et les acteurs politiques, dont Ho Chi Minh. Lors de la Seconde Guerre

98 TRIBALAT, Michèle, *op. cit.*

99 BERTRAND, Didier, *op. cit.*

100 RODIER, Claire. « Les enfants réfugiés d'Asie du Sud-Est : accueil et insertion. Pays-Bas, Belgique, France. », dans *Revue européenne de migrations internationales*, Vol. 2 N°3, Décembre, 1986 p. 49-63

101 Simon-Barouh, Ida, *op. cit.*

Mondiale, 20 000 Vietnamiens en provenance du Tonkin sont réquisitionnés en tant que « main d'œuvre indigène ». Entre 1945 et 1954, date des accords de Genève à l'origine du départ de la France de l'Indochine, ce sont quelques 27 350 Vietnamiens qui résident en France. Au cours de la guerre du Vietnam et avant la chute de Saïgon, la France accueille des étudiants boursiers.

Ainsi, contrairement à cette migration très ancienne effectuée pour d'autres raisons (apport de main d'œuvre, migration pour les études), c'est une réelle politique d'accueil, d'aide et d'encadrement que le gouvernement français met en place dès le 5 mai 1975, lors d'un Conseil des ministres, pour les réfugiés d'Asie du Sud-Est et parmi eux les Cambodgiens¹⁰². Malgré la vague massive d'émigrés qui arrivent en France, personne ne s'alarme et aucun « péril jaune » n'est ressenti : l'immigration peut dans ce cas être jugée de « silencieuse »¹⁰³. Comme l'a réaffirmé le Père C.Gilles, « Quand ils sont arrivés en France, on les a accueillis « royalement ». Aucune migration que je connaisse n'a été aussi bien accueillie que les Asiatiques. »¹⁰⁴.

A. Une longue tradition de protection des réfugiés en France et application stricte de la Convention de Genève ?

Le droit d'asile : une longue tradition française

Paul Hartling, Haut Commissaire aux Nations Unies pour les Réfugiés demandait ainsi de façon rhétorique en décembre 1979 « La France n'est-elle pas le pays d'asile par excellence ». La France a en effet une longue tradition d'asile. C'est au départ l'Église catholique qui protègent ceux qui se réfugient dans les sanctuaires. Avec les Lumières et la Révolution française, le droit d'asile a pris la tournure qu'il connaît actuellement : il est laïcisé et du ressort de l'État dès le 18^{ème} siècle. Il est inscrit dès lors dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, qui indique dans son article 2 que « Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme, ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression ». Ceci est complété par la Constitution de 1793 qui dans son article 12 mentionne que « Le peuple français donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté. Il le refuse aux tyrans. » . Vient ensuite le Préambule de la constitution de 1946, qui a valeur constitutionnelle, qui souligne que « Tout homme

102GILLES, Claude. *Franche-Comté, terre d'accueil*, Paris : L'Harmattan, 2000

103VERNEUIL, Christophe. *La France et les étrangers, du milieu du 19^{ème} siècle à nos jours*, Paris : Ellipses, 2010

104Entretien avec Père Claude Gilles

persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République. ». Dans le droit national, la France s'est faite terre d'asile pour les réfugiés, ce qu'elle réaffirme via la signature de conventions internationales.

La signature de la Convention de Genève et ses effets

En 1952, la France signe la Convention de Genève relative aux réfugiés. Afin de mettre en application ce texte, la France a créé, la même année l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides), dont la mission est d'assurer une protection juridique et administrative des réfugiés et apatrides. Il s'agit de délivrer des documents d'état civil qui permettent de vivre en France. L'État ratifie également le Protocole de New York en 1971, qui supprime les limites de temps et d'espace de la définition de réfugié.

La protection des réfugiés d'Asie du Sud Est

Il faut souligner d'emblée que les réfugiés Cambodgiens ne correspondent pas tels quels à la définition apportée par la Convention de Genève. En effet, les exterminateurs appartiennent à la même communauté humaine que les victimes (sous le régime khmer rouge). La France émet alors une interprétation étendue du terme réfugié, elle opère un aménagement de la Convention de Genève. Parmi les premiers ouvrages qui mentionnent le terme de réfugié, on peut citer celui de G. Condominas et Richard Pottier¹⁰⁵ en 1982. Selon M. Tribalat,

L'accueil réservé par la France à ces demandeurs d'asile a été très favorable, une bonne partie d'entre eux s'étant installés en France dans le cadre des quotas définis avec le Haut Commissariat aux réfugiés. Un peu plus de 80% déclarent (ou se souviennent) avoir déposé une demande auprès de l'OFPRA et avoir ainsi obtenu la qualité de réfugié (99% de décisions positives).¹⁰⁶

De ce statut dépendent des facilités d'accès au travail et au logement.

B. Une politique volontariste d'accueil dans un contexte défavorable à l'immigration

Un contexte défavorable de crise économique et de fermeture des frontières

Dès 1972 et 1973, avec le ralentissement économique français, les circulaires Fontanet et Marcelin, respectivement ministres de l'Intérieur et du Travail, ont subordonné la politique de délivrance des titres de séjour et de travail à la politique de l'emploi, en interdisant la régularisation des travailleurs entrés en France sans contrat de travail. Suite

105CONDOMINAS, Georges, Pottier, Richard (eds.) *Les réfugiés originaires de l'Asie du Sud Est, rapport au président de la République*, Paris : La Documentation française, 1982.

106TRIBALAT, Michèle (eds.), *op. cit.*, p. 56

aux chocs pétroliers, la fin des Trente glorieuses entraîne la France dans un marasme économique auquel elle répond par des mesures de protectionnisme, dont celle de fermer ses frontières pour l'immigration de travailleurs, qui est suspendue le 3 juillet 1974¹⁰⁷.

La mise en place d'une politique de quotas favorables à l'accueil des réfugiés cambodgiens

Cependant, la France laisse ses portes ouvertes aux quelques 130 000 ressortissants officiels de l'ancienne Indochine, dont plus de 30 000 Cambodgiens après leur transit par les camps thaïlandais¹⁰⁸. A partir de 1975, et jusqu'en 1985, le gouvernement français met en place une politique de quotas mensuels qui régleme leur arrivée. Cette politique consiste à déterminer le nombre de réfugiés du Sud-Est asiatique que l'État est disposé à accueillir et que la Croix-Rouge se charge ensuite d'escorter jusqu'en France. Une fois sur le territoire national, ces réfugiés sont dans l'obligation de déposer une demande de reconnaissance individuelle auprès de l'OFPPA. Mais, dans la mesure où l'État a lui-même organisé leur venue, ayant délivré des visas avant leur départ, ils obtiennent leur statut de réfugié quasi systématiquement et n'ont pas à apporter les preuves de leur persécution¹⁰⁹. En juillet 1979, les préfectures créent des commissions départementales pour réguler l'offre et la demande entre les Centres Provisoires d'Hébergement (CPH) et les comités de soutien aux réfugiés. Des certificats d'hébergement sont également demandés pour la venue des réfugiés cambodgiens. Enfin, il faut également noter ici l'importance de la campagne de 1979, communément appelée « la campagne d'accueil des dix mille réfugiés »: cette politique a été mise en place par quelques municipalités en mal de dynamisme pour repeupler leurs communes¹¹⁰.

C. Les structures d'accueil des réfugiés cambodgiens et les relais de l'État : les associations et l'Église catholique

Comme l'indique Y.S.Live,

Durant les cinq premières années qui ont suivi l'arrivée des réfugiés (1975-1980), la population française a manifesté des sentiments de bienveillance et de compassion à l'égard des Asiatiques. [...] Dès le commencement, les

107JOVELIN, Emmanuel. « Le dilemme des migrants âgés. Entre le désir du retour et la contrainte d'une vie en France », dans *Pensée plurielle*, n° 6, 2003/2, p. 109-117

108MESLIN, Karine. « Le travail social auprès des étrangers », *Accueil des boat people : une mobilisation politique atypique*, dans *Revue Plein droit*, n°70, octobre 2006

109MESLIN, Karine. *ibid.*

110NANN, Stéphanie. « Les familles cambodgiennes en France : histoires de vie et reconstruction », dans *Revue Dialogue*, p. 55-66

Français ont été sensibilisés au drame des réfugiés. L'accueil de ces derniers a été préparé et soutenu par les autorités politiques et religieuses, par des associations, des organisations internationales et par les médias.¹¹¹

Jusqu'au début des années soixante-dix, la responsabilité de l'État, chargé d'assurer la sécurité des réfugiés, et celle des associations, responsables de l'accueil des réfugiés, étaient séparées. En 1973, au moment de la venue des réfugiés du Chili, un premier glissement s'effectue puisque ces associations passent sous la responsabilité de l'État. C'est l'arrivée des réfugiés de l'Asie du Sud-Est à partir de 1975 qui, à la demande de l'État, provoquera son institutionnalisation¹¹². Ainsi, les missions de chacun sont imbriquées et indissociables. Il y a donc une implication au niveau gouvernemental, associatif, mais également au niveau individuel.

Les structures d'accueil mises en place : les foyers de transit et Centres Provisoires d'Hébergement (CPH)

Légalement, chaque réfugié d'Asie du sud-est arrivé sur le sol français doit bénéficier d'un séjour de six mois en centre d'hébergement, de cours de français, puis d'un logement et d'un emploi pour le chef de famille¹¹³. Nous allons détailler ici le rôle de chaque organisme dans cette vaste mission. Il faut tout d'abord mentionner les foyers de transit qui sont au nombre de quatre (dont ceux de Créteil, Herblay et Puteaux), situés en région parisienne. En mai 1980, le passage par ces foyers est rendu obligatoire pour éviter le nombre croissant de personnes s'orientant directement vers leur famille ou amis. On pourra prendre l'exemple ici du foyer de Créteil, qui accueille dès 1976 l'ensemble des réfugiés d'Asie du Sud-Est dès leur arrivée en France pour une période de quinze à vingt jours. Dans ces foyers de transit, un contrôle sanitaire est effectué, ainsi qu'une mise à jour des papiers, et une recherche de place dans un des cinquante CPH pour ceux qui ne souhaitent ou ne peuvent se débrouiller seuls et qui restent ainsi sous la tutelle des associations. Il faut donc noter comme deuxième structure créée les CPH. Les réfugiés sont alors dispersés dans 35 départements à travers la France. On peut ici donner les exemples des CPH de Loire Atlantique où la Sonacotra aménage des locaux, la Vendée où le Général Delattre de Tassigny loge les réfugiés dans son château autrefois réservé aux anciens combattants d'Indochine, celui du Maine et Loire qui mobilise les municipalités de Cholet et Angers, ou encore ceux de Besançon, de Lure et de Valdahon où le Père C.Gilles était très actif. Environ 68% des réfugiés se dirigent vers les CPH, les

111LIVE, Yu-Sion. *op. cit.*, p. 530

112MESLIN, Karine. *art. cit.*

113MESLIN, Karine. *op. cit.*, p. 341

autres préférant rejoindre leur famille ou amis¹¹⁴. Après les CPH où ils restent pour une durée minimum de trois mois, les réfugiés sont amenés à trouver des logements individuels et cherchent un emploi afin de devenir autonomes, ce que nous détaillerons ultérieurement. Ce sont alors les comités d'accueil à l'échelle municipale qui les aident dans leurs démarches.

Le rôle des organismes, associations et familles françaises, et des Cambodgiens

De nombreuses associations ont en effet aidé les Cambodgiens. Nous allons ici détailler les missions et l'histoire de celles qui ont été missionnées par l'État pour organiser l'accueil des réfugiés du Sud-Est asiatique¹¹⁵.

- **Centre National d'Entraide franco-vietnamien, franco-cambodgien et franco-laotien** : Pour faire face à la venue des réfugiés d'Asie du Sud-Est est créé dans l'urgence dès le 24 juin 1975 ce Comité d'Entraide (qui porte désormais le nom d'Association Nationale des Anciens et Amis de l'Indochine) . Il a pour but de favoriser les démarches pour une intégration rapide des réfugiés. Il s'agit d'une initiative privée, qui obtient très rapidement le soutien de l'État. Le Comité contribue à la définition d'une politique générale d'accueil et d'insertion des réfugiés, et veille à l'échange d'informations entre pouvoirs publics et associations. Possédant une antenne à Bangkok, le Comité fait acheminer, après accord du Ministère des Affaires Étrangères français, des réfugiés depuis les camps thaïlandais qui correspondent aux critères suivants : connaissance de la langue française, avoir rendu service à la France à titre civil ou militaire, regroupement familial, et danger pesant sur la vie des personnes.

- **France Terre d'Asile**¹¹⁶ : Il s'agit d'une association créée en 1970 dont le but est la défense du droit d'asile et la garantie de l'application des conventions internationales dans ce domaine. Dès le début des années 1970, elle organise l'accueil des réfugiés chiliens en France, en regroupant plusieurs associations. En 1975, l'association est missionnée par l'État pour organiser l'accueil des réfugiés d'Asie du Sud-Est et est en charge des centres de transit et de l'ouverture de CPH. Elle travaille comme véritable relais du

114 BEAUD, Stéphane (eds.), « Histoire et mémoire des immigrations en région Pays de la Loire », *Centre interculturel de Documentation Nantes*, 2007

115 GRZESIAK, Thaddée. « Éléments d'information sur les réfugiés du Sud Est asiatique. Aspect médical et médico-social de l'accueil en centres de transit à Paris », Paris : Université René Descartes, 19.00 Refugees, Paris : Documentation MSF, 1978, 123p., p.89

Cité dans BESNARDEAU, Clémentine. « Mouvements des corps : entre questions migratoires et questions humanitaires », mémoire de recherche, Mention Histoire, E.H.E.S.S.

116 Site internet de France Terre d'Asile: <http://www.france-terre-asile.org/>

gouvernement et va même jusqu'à distribuer l'aide octroyée par ce dernier à destination des réfugiés, à raison de 700 Francs pour les moins de 16 ans et 2 000 Francs pour tout demandeur d'asile ayant déposé une requête auprès de l'OFPRA. L'association est également chargée de la gestion du Dispositif National d'Accueil, plan global à destination des réfugiés d'Asie du Sud-Est mis en place en 1980. En 1991, le gouvernement scinde le Dispositif National en deux entités distinctes : celles pour les demandeurs d'asile, qui sont regroupés dans les Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA), et les réfugiés statutaires qui sont logés dans les CPH.

- **Comité Inter Mouvements Auprès Des Évacués (CIMADE)** : La CIMADE, association fondée en 1939, s'est quant à elle chargée de l'initiation au français dans les CPH.

- **Croix Rouge Française** : Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, mouvement qui s'est étendu à 168 pays, a été initié au XIX^{ème} siècle. La Croix Rouge a joué le rôle essentiel d'accueil aux aéroports, via des antennes spécialement mises sur pied, et d'acheminement des réfugiés vers les centres de transit de la région parisienne.

- **Secours catholique** : Créé en 1946, le Secours Catholique est une association reconnue d'utilité publique et un service de l'Église catholique. Elle a pour mission l'aide aux réfugiés vivant en dehors des CPH et qui attendent l'aide financière du Service Social d'Aide aux Émigrants.

- **Service Social d'Aide aux Émigrants** : Pour les enfants ou jeunes adultes, le Service Social d'Aide aux Émigrants se charge de trouver un hébergement et de redistribuer une aide financière de la part du gouvernement. Pour les jeunes, deux types de prise en charge ont été mises en place : celle de l'Aide Sociale à l'Enfance, qui donne droit à une formation ou un contrat d'apprentissage, et celle de France Terre d'Asile. L'encadrement des mineurs est essentielle puisque sans lui, ils ne pourraient obtenir de tutelle ou de prise en charge matérielle et financière.

- **Autres associations liées aux hommes de foi** : Les rôles prépondérants des Pères F.Ponchaud, C.Gilles et B.Berger ont pu être précédemment mentionnés. Il paraît important ici de souligner qu'ils se sont engagés à titre personnel, et ont permis la création d'associations pour l'accueil et l'encadrement des réfugiés Cambodgiens en France. Ainsi, le Père F.Ponchaud a créé l'association « Espace Cambodge », pour organiser des collectes, soutenir les réfugiés dans les démarches administratives, favoriser l'insertion sociale et professionnelle et aider les Cambodgiens qui souhaitent retourner dans leur

pays d'origine. Il a également fait partie de l'association « Échange France-Asie », organisme créé par les Missions étrangères pour faire connaître sur le continent asiatique la religion catholique et les Églises¹¹⁷. De même, Père B.Berger a créé l'association « Accueil Cambodgiens » dès l'été 1975, et le Père C.Gilles l'association AFCAR dans les années 1980. Dès juillet 1979, Monseigneur Etchegaray avait d'ailleurs appelé à « une famille par paroisse ». Tous œuvrent dans l'optique d'accompagner au mieux les réfugiés cambodgiens dans leur quotidien.

Il faut se demander ici si les Cambodgiens ne délèguent pas l'aide des nouveaux arrivants aux associations, aux Français ou aux membres de l'Église catholique. Nous allons montrer ici qu'il ne s'agit pas d'une volonté de déléguer mais davantage d'un manque de ressources (linguistiques, juridiques, et administratives) nécessaires à l'aide des nouveaux réfugiés dans leurs démarches. Dans les faits, ce sont les mieux lotis, en termes de ressources à la fois culturelles et financières, qui ont cherché à aider leurs compatriotes, mais leur nombre reste très limité¹¹⁸. Comme l'indique K.Meslin,

Au début des années 1980, l'identité nationale constitue une ressource importante pour les réfugiés cambodgiens. C'est par le biais de ce dénominateur commun qu'ils se regroupent pour tenter de trouver un premier ancrage en France. Les premiers réfugiés arrivés dans une ville viennent à la rencontre des nouveaux venus et proposent de les aider, de sorte que tous les Cambodgiens sont progressivement amenés à se connaître. Puis cette inter-connaissance s'institutionnalise sous forme d'une association¹¹⁹

Comme ce fut le cas entre autres à Nantes, Angers et Cholet, ou encore en Franche-Comté. Citons ici l'exemple de l'association rennaise « Association Khmère d'Ille et Vilaine », créée en 1978 par le Cambodgien Dr SAUR Sokkhaing, afin de permettre aux nouveaux arrivants à Rennes d'obtenir de l'aide pour leur intégration dans la société française.

Accueil des mineurs et prise en charge par les associations¹²⁰

Comme nous avons pu le voir précédemment, les mineurs isolés et enfants font l'objet d'une prise en charge à part. Il y a pour le mineur plusieurs possibilités, la première étant de retourner chez les membres de sa famille naturelle, plus ou moins éloignée. La seconde : être placé en institution (comme ce fut le cas de 75 à 85% des mineurs),

¹¹⁷C'est à travers cette association que F.Ponchaud dévoilera ses premiers écrits sur la réalité du régime khmer rouge, cf. III. *Le rôle prépondérant des médias dans la perception de la communauté cambodgienne et son accueil*

¹¹⁸MESLIN, Karine. *op. cit.*

¹¹⁹MESLIN, Karine. « Les transformations des rapports sociaux de sexe dans l'immigration cambodgienne en France de 1975 à nos jours », dans *Le Mouvement Social*, octobre-décembre 2008

¹²⁰RODIER, Claire. *art. cit.*

solution privilégiée jusqu'en 1979 puisque les autorités considéraient qu'elle était préférable au placement en famille, ces mineurs n'ayant pas perdu leur propre famille. La dernière solution est d'être confié à une famille d'accueil (sur décision commune de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale et du Service Social d'Aide aux Émigrants) ; le processus d'accueil s'est généralement fait via des associations ou personnes privées. La Croix Rouge, par une circulaire de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (DDASS), est chargée du premier hébergement du mineur (le centre d'hébergement étant situé à Issy-les-Moulineaux), de la recherche d'un département susceptible de répondre à ses besoins et la définition d'un placement approprié. Une trentaine d'associations, regroupées en un comité de coordination nommé l'Union Nationale pour l'Accueil de l'Enfant Réfugié (UNAER) ont reproché le placement systématique en institution par les autorités. L'UNAER poursuivait un double objectif : organiser la sortie des enfants cambodgiens isolés des camps de Thaïlande et leur accueil dans des familles françaises : le placement en famille était jugé comme le moyen le plus rapide d'intégration pour ces mineurs. Le terme officiel utilisé était celui de « parrainage », puisqu'il s'agissait d'une aide bénévole qui ne donnait pas à la famille d'accueil la responsabilité légale. Dans la pratique, il s'agissait d'une prise en charge gratuite et totale sans limitation de durée. La dernière solution, qui fait figure d'entre-deux est celle du placement en famille pendant les weekends et les vacances. Quel que soit le type de placement choisi, un représentant légal était obligatoire. Les mineurs deviennent « pupilles de l'État » s'ils sont confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance en tant que recueillis temporaires et jusqu'à leurs 18 ans, ou sont « enfants secourus » s'ils sont placés en famille.

III. LE RÔLE PRÉPONDÉRANT DES MÉDIAS DANS LA PERCEPTION DE LA COMMUNAUTÉ CAMBODGIENNE ET SON ACCUEIL

Nous avons pu voir en quoi la tradition française de protection des réfugiés et la politique exceptionnelle d'accueil des réfugiés du Sud-Est asiatique ont pu aider leur intégration. Il semble essentiel dans ce contexte de ne pas oublier le rôle des médias, qui ont permis la sensibilisation du public et l'empathie à l'égard de ces réfugiés, et donc le bon accueil dont ils ont pu bénéficier, bien que tous n'aient pas été unanimes sur l'expérience vécue par ces derniers, et notamment le régime khmer rouge.

A. Le refus de croire à la tragédie cambodgienne : l'aveuglement idéologique

Croire en la révolution marxiste

Dans un contexte de Guerre Froide et dans un pays où beaucoup avouaient avoir certaines affinités avec le communisme, il est dès lors difficile d'admettre qu'un régime communiste soit à l'origine d'un génocide. B.Fidelin ajoute même :

Qui ne croit pas, en effet, et surtout parmi la jeunesse occidentale de cette période, aux "lendemains qui chantent" ? Mai 68 en France et son influence finalement tardive ; la guerre du Viêt-Nam aux Etats-Unis ; le tiers-mondisme triomphant et le socialisme associés au progrès de l'humanité ; la Révolution culturelle chinoise qui fait rêver nos intellectuels ; l'inaudible vérité sur les crimes par millions du communisme malgré la publication de *L'Archipel du Goulag* ; l'avenir politique offert en France au "Programme commun" de gouvernement incluant les communistes ravis de la chute de Phnom Penh. Comment, dans ces conditions, les Khmers rouges "portés par le souffle de l'histoire" ne seraient-ils pas dans le camp de l'Espoir et de la Vérité ? Après tout, eux aussi sont des progressistes ! Sitôt le pied posé sur le sol français, à son retour de Thaïlande, François Ponchaud se heurte de plein fouet à cette idéologie en vogue.¹²¹

Même lorsque les médias rendent publiques les images des atrocités du régime khmer rouge ou celle des camps frontaliers, les militants français de gauche et d'extrême gauche ne réagissent pas¹²². Et une fois les portes du pays fermées par le régime, la gauche française et ses sympathisants se détournent de l'affaire. Jean Lacouture, journaliste pour Le Monde, est revenu ensuite sur ses pas en affirmant en 2005 : « Oui j'ai applaudi à leur entrée dans la capitale cambodgienne. J'y suis retourné deux ans après... C'était terrible. [...] J'ai manqué de pénétration politique. ». D.Cuypers¹²³, qui parle d'un autisme occidental, raconte même que F.Bizot, qui a relaté les événements à Paris qui n'en avait pas tenu compte et avait continué à soutenir les Khmers Rouges.

La révélation : l'apport des témoignages cambodgiens et de François Ponchaud

Parmi les éléments déclencheurs de la prise de conscience par l'opinion française, les récits et écrits de F.Ponchaud sont essentiels et sont considérés depuis comme la source de la « révélation ». F.Ponchaud a recueilli les témoignages de Cambodgiens rescapés qui racontaient les massacres militaires et l'exil forcé à l'intérieur du Cambodge, échanges oraux facilités par le fait que F.Ponchaud parle khmer. Les réfugiés se sont présentés à son association Échange France-Asie pour lui raconter leurs périples. Il

121 FIDELIN, Benoît. *op. cit.* (1999), p. 106-107

122 MESLIN, Karine. *art. cit.*

123 CUYPERS, Dane. *op. cit.*

s'investit alors de la mission de révéler au monde les atrocités du régime. Cependant, il se heurte à l'aveuglement idéologique de beaucoup de Français qui ne le croient pas et dénoncent ses accusations jugées calomnieuses. Après avoir écrit au Président de la République le 6 octobre 1975, courrier resté sans réponse, il décide de diffuser au maximum les informations dont il dispose. Aussi écrit-il de nombreux articles publiés dans la revue de l'association Échange France-Asie entre janvier et mai 1976. De même, il accuse le journaliste du quotidien Le Monde en charge de la couverture des événements au Cambodge, Patrice de Beer, de trier les informations à publier. Le rédacteur en chef, André Fontaine, reçoit alors une publication de l'association Échange France-Asie et, convaincu par les propos de F.Ponchaud lui laisse carte blanche. F.Ponchaud rédige ainsi les 17 et 18 février 1976 deux longs articles qui ébranlent l'opinion et qui sont même repris par la presse internationale. Pour étayer sa thèse, F.Ponchaud part à la frontière khméro-thaïlandaise et se base sur l'écoute de Radio Phnom Penh, la voix officielle du régime khmer rouge. En plus des témoignages nouveaux recueillis sur place, F.Ponchaud est certain de la véracité des récits de migrations forcées, de soif, de faim et de marée humaine. C'est dans ce contexte qu'il fait publier en 1977 son ouvrage incontournable : Cambodge, année zéro¹²⁴. Même Jean Lacouture en vient à reconnaître son erreur en 1977 lorsqu'il affirme dans Le Monde :

Pendant des mois, on a tenté de douter du génocide infligé à ce pays par l'oligarchie frénétique qui s'y est emparée du pouvoir. Depuis un an, il n'est plus permis de douter que cette prétendue "révolution" est l'un des régimes les plus sanglants de l'histoire, des plus réactionnaires et des plus fous. Le livre que vient de publier François Ponchaud, prêtre français qui y a passé dix ans et en possède parfaitement la langue, confirme avec une terrible précision ce que l'on croyait savoir.¹²⁵

L'appui des médias : la diffusion des reportages et les campagnes de mobilisation

Après avoir dévoilé la réalité du Kampuchea démocratique, les médias ont suscité l'empathie des Français à travers la diffusion de reportages sur les camps frontaliers et les appels lancés à la population pour accueillir les réfugiés cambodgiens. Le 25 juin 1979 est lancé l'appel d' « une ville, une famille » au cours d'une émission de télévision. Il est ainsi demandé aux maires des communes de plus de 10 000 habitants de recevoir une famille de réfugiés. En novembre et décembre 1979, Médecins Sans Frontières publient

124FIDELIN, Benoît. *op. cit.* (1999)

125LACOUTURE, Jean. Le Monde, 21 février 1977

un appel dans les quotidiens Le Figaro, Le Monde et Libération intitulé « MSF accuse »¹²⁶. Ils organisent également des conférences de presse et sont présents à l'écran via des émissions comme Les Dossiers de l'Écran le 27 novembre 1979. Ils revendiquent par ces différents biais le droit d'accès aux victimes et accusent le gouvernement vietnamien de laisser mourir les rescapés du génocide khmer rouge. Dans les premiers documents audiovisuels de 1979, l'accent est mis sur les témoignages des réfugiés et leur fuite. A partir de 1980, ils filment la vie dans les camps en Thaïlande. Par exemple, le 4 juillet 1980, Patrick Poivre D'Arvor est filmé en direct du Camp de Khao I Dang et y présente la situation des réfugiés cambodgiens au journal d'Antenne 2 en interviewant une infirmière de MSF sur place. Les reportages rendent ainsi visible la détresse des réfugiés cambodgiens et les Français sont alors épris de compassion pour leur sort¹²⁷.

B. L'empathie suscitée à l'égard de la population du Sud-Est asiatique : des réfugiés qui bénéficient d'une bonne image

Les Cambodgiens, comme autres Asiatiques du Sud-Est, sont perçus comme appartenant à une civilisation raffinée, avec une culture riche et une longue histoire, polis et de religion tolérante. Selon un sondage IFOP d'avril 1985¹²⁸, 77% des Français pensent que les Asiatiques ne constituent pas un problème en France. On peut cependant déceler certaines nuances au niveau local, comme le montre l'étude de I.Simon-Barouh¹²⁹ réalisée à Rennes en 1987 : les résultats montrent que les Asiatiques bénéficient d'une attitude bienveillante auprès des Rennais, mais que 50% d'entre eux pensent qu'il est facile de s'adapter à la vie française, et 40% pensent le contraire. Comme l'indique K.Meslin,

Le sens commun catégorise souvent en agglomérant les individus selon des caractéristiques qui, parce qu'elles sont visibles, sont pensées pertinentes. [...] A l'instar des autres immigrés, les réfugiés cambodgiens sont perçus à travers le prisme de leur identité ethnique. Ainsi assimilés aux autres asiatiques, ils sont vantés d'être discrets, travailleurs et courtois... et bénéficient d'une bonne réputation dans le sens commun. [...] En outre, tout se passe comme si la réputation des Cambodgiens et les préjugés qui la sous-tendent se portaient garants de la bonne volonté intégrative du modèle républicain français.¹³⁰

Ainsi, les Cambodgiens ont, semble-t-il, bénéficié d'une intégration facilitée et silencieuse, sans problèmes apparents, grâce à ce « montage idéologique » et au mouvement de

126MSF, « MSF accuse », Bulletin d'information MSF, n°4, novembre-décembre 1979. Paris, Archive MSF. Et Article de Paringaux, Roland Pierre. « Sauver le peuple cambodgien », Le Monde, 6 novembre 1979

127BESNARDEAU, Clémentine. *op. cit.*

128Sondage IFOP réalisé pour *Le Point* le 29 avril 1985

129SIMON-BAROUH, Ida. *Eux et nous, Rennes et les Etrangers*, Rennes : Les Cahiers de Rennes, 1987

130MESLIN, Karine. *op. cit.*, p. 339

solidarité qui s'est développé au niveau international pour les réfugiés assimilés aux « boat people », bien que les réfugiés cambodgiens soient exclusivement des « land people ».

Conclusion

Nous avons pu montrer dans ce chapitre quelles ont été les raisons des différentes vagues de migrations forcées et quelles ont été les modalités de leur prise en charge, notamment via un pays de premier accueil tel que la Thaïlande, avant de pouvoir rejoindre la France. Nous avons également montré en quoi l'arrivée en France, qui a concerné certaines franges de la population cambodgienne, a pu résulter à la fois d'un choix volontaire des réfugiés, grâce à des relations historiques entre les deux pays et le lien de la langue. Mais ce choix a aussi, voire surtout, été conditionné par la politique très volontariste de la France à l'égard des réfugiés d'Asie du Sud-Est et la mise en place de structures d'accueil dont les associations et les Français se sont fait le relais. Cette mobilisation quasi générale n'aurait pu avoir lieu sans les images et les récits au travers des différents médias français. Il faut souligner que la France est le pays qui, par rapport à ses capacités d'accueil, a le plus œuvré pour les réfugiés d'Asie du Sud Est en raison d'affinités électives réciproques et d'un passé partagé.

Cependant, ces propos sont sans aucun doute à nuancer. En effet, en ce qui concerne l'idée d'un « bon accueil » par la population française, les années 1980 marquent un tournant puisque la migration du Sud-Est asiatique est perçue au travers des « Chinatowns » qui se constituent, notamment dans le quartier du XIII^{ème} arrondissement de Paris. Cette stigmatisation concerne surtout les sino-khmers : leur sont reprochés l'annexion de l'espace urbain, l'envahissement numérique et culturel, la pratique d'activités illégales et l'immigration clandestine¹³¹. De plus, on pourrait croire à un accueil simplement bienveillant à l'égard des réfugiés. Mais cette orientation exceptionnelle n'est pas sans lien avec les enjeux de politique intérieure en France. En effet, cette période correspond à la présidence de Valéry Giscard d'Estaing et le contexte des élections présidentielles de 1981 à la suite desquelles François Mitterrand devient Président de la République. V.Giscard d'Estaing avait suscité des espoirs de changement et l'action humanitaire en faveur des ressortissants des anciennes colonies correspondait à ses idéaux. Mais les politiques mises en œuvre par ses gouvernements n'étaient pas à la hauteur. F.Mitterrand, qui se présentait comme un défenseur des droits des peuples

¹³¹OFPPRA, *op. cit.*, Live, Yu-Sion. *art. cit.*

opprimés, a montré de l'empathie pour les réfugiés, cependant nuancée par la présence de communistes dans la coalition gouvernementale. Il est important de rappeler ici l'exemple du « cafouillage » de juin 1981, au moment de l'entre-deux présidences : la France s'était engagée auprès de la Thaïlande à accueillir 5500 réfugiés qui avaient obtenu un visa. V.Giscard d'Estaing, ayant réduit les quotas, empêchait ainsi leur venue. La Thaïlande ne voulant plus les reprendre, ils partirent en exil en Indonésie, au camp de Galang. Père C.Gilles et B.Kouchner ont alors demandé à F.Mitterrand d'honorer ses engagements, chose à laquelle il concéda¹³². Enfin, il faut remettre partiellement en question l'idée d'un « choix » volontaire opéré par les réfugiés pour aller en France. Pour beaucoup, hormis le fait de rejoindre des parents ou connaissances, l'exil vers la France a été le résultat du hasard, les réfugiés étant soumis à la gestion des migrations organisées depuis les camps par les organisations internationales et les États s'affirmant terre d'accueil¹³³.

132Entretien avec Père Claude Gilles, pour le site internet : <http://migrations.besancon.fr>

133RYGIEL, Philippe. « Du genre de l'exil », dans *Le Mouvement Social*, n° 225, 2008/4, p. 3-8

CHAPITRE 3 – INTÉGRATION ET AFFIRMATION DE LA COMMUNAUTÉ CAMBODGIENNE : IDENTITÉ PROPRE ET IMPLICATION POUR LE PAYS D'ORIGINE

Il s'agira dans cette partie de montrer en quoi la politique favorable à l'accueil des réfugiés et la mobilisation de l'opinion ont permis une intégration plus facile pour les Cambodgiens, ce que souligne Y.S.Live¹³⁴ : « L'accueil généreux réservé à ces derniers à leur arrivée et l'absence relative de discrimination à leur égard ont favorisé leur insertion et leur adaptation dans la société française. ». De même, il sera essentiel de déterminer dans quelle mesure ces réfugiés, partis à contre-cœur de leur pays natal, ont su recréer leur communauté d'origine, avec des références culturelles et identitaires propres. Il paraît important pour cette analyse de rappeler le concept d'ethnicité, apparu d'abord aux États-Unis puis en France dans les années 1980, qui vise à étudier l'identité d'un groupe minoritaire au contact d'un groupe majoritaire que constitue la société d'accueil¹³⁵. Nous allons ainsi détailler dans une première section le processus d'intégration des réfugiés cambodgiens et montrer en quoi ils ont pu mettre en place des stratégies adaptatives. Nous verrons dans une seconde section comment, une fois intégrés dans la société française, certains renouent naturellement avec leur pays d'origine via diverses actions et engagements, mais aussi en retournant au Cambodge. Cette mobilisation est significative de leur bonne intégration en France, utilisant notamment leurs ressources financières, culturelles et les recours administratifs pour aider le pays d'origine ou sa population. Il faut noter à ce titre que cet engouement pour le pays d'origine ne connaît pas la même ampleur au sein de la jeunesse cambodgienne installée aux États-Unis: on rappelle que les réfugiés cambodgiens partis s'installer là-bas étaient majoritairement des familles de militaires ou d'agriculteurs, alors que les réfugiés installés en France sont davantage issus des « élites » de la société cambodgienne. On pourra alors se demander si la mobilisation est liée au niveau d'éducation des réfugiés et de leurs enfants¹³⁶.

134LIVE, Yu-Sion. *op. cit.*, p. 536

135BESNARDEAU, Clémentine. *op. cit.*

136MEY, Elyda. « Le rôle de la diaspora dans la justice transitionnelle: l'exemple du Cambodge », dans *International Center for Transitional Justice*, Juillet 2007

Section 1 : Assimilation, acculturation, intégration : adaptabilités contextualisées ?

I. HOMOGÉNÉITÉ OU DISPARITÉS : AMBIGUÏTÉS DE LA COMMUNAUTÉ CAMBODGIENNE ET SA LOCALISATION

Il s'agit ici de montrer en quoi la communauté cambodgienne, qui au premier abord semble unie et homogène, est en réalité disparate et peut connaître des oppositions en son sein. Ceci a sans aucun doute à voir avec les ressources dont ne disposent pas tous les Cambodgiens, mais cela est également lié aux effets de territoire, puisque la communauté cambodgienne est répartie sur l'ensemble de la France et a créé, à l'échelle nationale des communautés de petite ampleur.

A. Stratégies adaptatives ou communauté en voie d'acculturation ?

Assimilation, acculturation, intégration ?

En France, le terme d'assimilation a été utilisé pour désigner le processus par lequel les personnes appartenant à des groupes minoritaires, se sont alignés sur les comportements du groupe majoritaire. Jugé péjoratif, il a été remplacé depuis par le terme d'intégration, qui admet la persistance de spécificités culturelles des populations immigrées ou issues de l'immigration, principe qu'institutionnalise dès 1989 la création du Haut Conseil à l'Intégration. Ce terme est alors à mettre en relation avec celui d'acculturation, qui est

L'ensemble des phénomènes qui résultent du contact direct et continu entre des groupes d'individus de cultures différentes et qui entraînent des changements dans les modèles (*patterns*) culturels initiaux de l'un ou des deux groupes.¹³⁷

Selon l'analyse de J. Berry¹³⁸, l'acculturation englobe quatre stratégies :

- l'assimilation : abandonner son identité culturelle d'origine au profit de celle de la société d'accueil
- l'intégration : l'identité culturelle liée au pays d'origine est conservée et on observe un mouvement pour intégrer la société d'accueil : il y a alors accommodation mutuelle

¹³⁷REDFIELD, R. ; Linton, R. ; Herskovits, M. « Memorandum For The Study Of Acculturation », *American Anthropologist*, vol. 38, 1936, 1,149-152.

¹³⁸BERRY, J.W. « Acculturation et adaptation », dans : Hily, M.A. et M.L. Lefebvre (eds.), *Identité collective et altérité*, Paris : L'Harmattan, 1999, p.177-195

- la séparation (volonté du groupe minoritaire de ne pas se lier à la société d'accueil) ou ségrégation (pression de la part du groupe dominant dans ce même but)
- la marginalisation : consiste en la perte de contacts culturels avec la culture d'origine et d'accueil.

Au sein même du processus d'assimilation, plusieurs subdivisions peuvent être opérées¹³⁹. En effet, l'assimilation classique considère que l'intégration est un parcours individuel dont la vitesse dépend des caractéristiques propres des migrants et leur durée de séjour: plus le temps s'écoule, plus les personnes issues de l'immigration se rapprocheraient du modèle des natifs, au détriment de leur modèle culturel d'origine. L'assimilation segmentée quant à elle, souligne que l'intégration est le produit de facteurs individuels (comme l'éducation, la maîtrise de la langue du pays d'accueil, l'âge d'arrivée, la durée du séjour), collectifs (tels que le statut social de la famille, le lieu de résidence) et institutionnels (l'attitude du pays d'accueil à leur égard).

Stratégies adaptatives

Au vu des différents modèles d'adaptation ci-dessus décrits, il est important de noter ici que les Cambodgiens de France ont su développer des stratégies adaptatives d'intégration, grâce à la politique mise en place pour favoriser leur intégration. Souhaitant préserver leur culture d'origine qu'ils ont été forcés de quitter à la hâte, les réfugiés cambodgiens ont en parallèle cherché à s'adapter à la culture de la France, conscients que leur intégration est en partie conditionnée par cette incorporation. Comme l'indique S.Nann¹⁴⁰, ils acceptent cette position d'entre-deux et s'en accommodent. Il est à noter qu'ils ne conservent pas de façon intacte les codes culturels de leur société d'origine, ils les transposent dans la société d'accueil. En prenant l'exemple de la ville de Rennes, selon l'analyse réalisée à ce sujet par S.Ida-Barouh¹⁴¹, la culture est un objet en constante évolution mais la culture des Cambodgiens de Rennes a une très forte parenté avec la culture cambodgienne du Cambodge actuel alors qu'ils sont établis en France depuis plusieurs décennies. Ainsi, les évolutions culturelles ont suivi des chemins parallèles. Qu'il s'agisse des réfugiés ou de leurs descendants, il existe un « soubassement culturel commun qui résulte à la fois de volontés exprimées – par les parents, les éducateurs, les membres d'associations – et, chez les mêmes, de phénomènes plus inconscients ».

139SAFI, Mirna. « Le processus d'intégration des immigrés en France : inégalités et segmentation », dans *Revue française de sociologie*, (Vol. 47), 1/2006 , p. 3-48

140NANN, Stéphanie. « Les familles cambodgiennes en France : histoires de vie et reconstruction », dans *Revue Dialogue*, p. 55-66

141SIMON-BAROUH, Ida. « Pratiques familiales et transmission chez les Cambodgiens », dans *Hommes et migrations*, N° 1234 - Novembre-décembre 2001, p.85

Plusieurs façons d'être sont alors possibles : soit les codes sont repris tels quels et transposés dans la société d'accueil, soit les acteurs font coexister les codes d'origine avec ceux de la société qui les entoure, soit ils mettent entre parenthèse certains aspects de leurs codes culturels suivant les personnes avec lesquels ils se trouvent et les circonstances jusqu'à ce qu'ils apparaissent totalement intégrés aux yeux de la société d'accueil¹⁴². Dans le cas des Cambodgiens en France, ce sont ces différentes stratégies adaptatives qui se mettent en place puisque leur attachement profond à leur culture d'origine rend impossible les processus d'assimilation totale. Il faut donc noter que les Cambodgiens ne sauraient revendiquer un processus de séparation précédemment décrit, puisqu'ils sont dans une logique d'intégration adaptative. Comme l'indique D.Cuche¹⁴³, les cambodgiens ou personnes d'origine cambodgienne ont su développer un « principe de coupure », une capacité à séparer selon les situations les mondes sociaux et donc les attitudes qui y sont liées. De même, bénéficiant d'une bonne image et d'un accueil exceptionnel au sein de la société française, ils ne font pas l'objet d'un processus de ségrégation. Les Cambodgiens en France ne sont pas non plus dans une logique de revendication identitaire dans le but d'obtenir des droits, préférant s'intégrer à la société française et conserver leur culture d'origine dans le domaine privé.

B. Une image homogénéisante masquant les disparités

Il semble important de rappeler que malgré l'image communément partagée par la société française sur les Cambodgiens, souvent assimilés à la communauté asiatique uniquement, il existe de nombreuses disparités au sein de la communauté cambodgienne en France. Ces disparités ont un impact important sur l'intégration et la mobilisation des Cambodgiens à l'égard du Cambodge actuel, ce que nous verrons ultérieurement. Au sein de la communauté cambodgienne en France, il semble important de distinguer les personnes les mieux loties en terme de logement, profession, situation économique et réussite scolaire des enfants, des personnes qui le sont moins. A cette distinction de ressources, l'enquête ethnographique de K.Meslin¹⁴⁴ à Angers, Cholet et Nantes, ajoute les distinctions interpersonnelles, lorsque les enfants s'éloignent des aspirations et des références de leurs parents réfugiés, les distinctions entre les groupes à l'échelle des villes, et enfin une distinction avec les autres communautés cambodgiennes de France. Cette étude se base sur les différentes associations créées par les communautés

142SIMON-BAROUH, Ida. *ibid.*, p. 88

143CUCHE, Denys. « Principe de coupure », *Pluriel recherche*, Cahier n°3, 1995

144MESLIN, Karine. *op. cit.*

cambodgiennes dans ces trois villes. Derrière l'image d'une communauté unie et unifiée, on s'aperçoit que les Cambodgiens d'Angers et de Nantes cherchent à se distinguer des Cambodgiens de Cholet qui, dans les sociétés d'origine étaient situées plus bas dans l'échelle sociale. Les Cambodgiens les mieux lotis cherchent alors à se rapprocher des Français et éviter l'amalgame avec les Cambodgiens les moins bien lotis, bien qu'ils se réclament tous Cambodgiens d'origine. Cependant, la nationalité commune ne semble pas pouvoir palier aux différences sociales et politiques qui coexistent au sein de la communauté cambodgienne. Les associations de ces trois villes ne sont alors plus des lieux d'entraide entre compatriotes mais des vitrines communautaires pour garder l'apparence d'une communauté unique et unie qui cherche la défense d'un patrimoine commun. On pourrait même ici se demander si l'image de la communauté cambodgienne que la société française lui renvoie, et notamment l'idée d'unicité, ne joue pas sur la constitution de la communauté et sa volonté de paraître unie. Au vu de ces différences au sein d'une même communauté en découlent des modes de vie et des stratégies d'adaptation culturelles différentes.

C. Localisation des cambodgiens en France

Nous avons vu précédemment que les ressources, quelles qu'elles soient, jouent sur les disparités au sein d'une communauté et sur l'intégration au sein de la société d'accueil. Un autre facteur influence cette intégration : sa localisation. En effet, l'intégration n'est pas la même dans un petit village, où tout le monde se connaît et où les relations interpersonnelles avec la société d'accueil sont beaucoup plus importantes, que dans une grande ville comme Paris, où les réfugiés cambodgiens ont tendance à se regrouper pour prendre la forme d'une masse indifférenciée qui tendrait à s'opposer à la société d'accueil. Plusieurs exemples peuvent ici étayer cette thèse. A Paris, dans le XIII^{ème} arrondissement, les personnes perçues par la population française comme étant chinoises sont à 60% des Cambodgiens ou personnes d'origine cambodgienne¹⁴⁵. Le « triangle de Choisy » qui en constitue le cœur, construit entre 1965 et 1975, a rapidement été investi par les réfugiés du Sud-Est asiatique qui souhaitaient quitter les CPH. De même, à Aulnay, en Seine Saint Denis, un regroupement de plus de 6000 personnes s'est établi, dont la majorité se trouvent être Cambodgiens. Ces localisations sont en partie dues aux politiques de logements HLM proposés par le gouvernement qui souhaitait alors diversifier les habitants pour éviter des cités uniquement composées de

145GUILLON, Michelle. « La localisation des Asiatiques en région parisienne », dans *Perspectives chinoises*, N°27, 1995, p. 41-48

Maghrébins. Cependant, toute la communauté cambodgienne ne se situe pas en Ile de France. En effet, la politique d'accueil mise en place par le gouvernement a cherché à disperser cette communauté dans toute la France. Les CPH étaient ainsi répartis sur l'ensemble du territoire et notamment dans l'Ouest et le Centre pour éviter la concentration de ces réfugiés dans Paris et ses alentours. Il faut également souligner la politique de certaines municipalités pour l'accueil privilégié des réfugiés afin de repeupler et dynamiser leur commune. La localisation des membres de la communauté cambodgienne s'est également faite en fonction des réseaux sociaux et liens familiaux, mais également en fonction des bassins d'emploi, ce que nous verrons ultérieurement. Cependant, il semblerait que la politique des pouvoirs publics ait primé sur les deux autres facteurs¹⁴⁶.

II. REPRODUCTION DE LA SOCIÉTÉ D'ORIGINE DANS LA SOCIÉTÉ D'ACCUEIL : LES PRATIQUES CULTURELLES

La reproduction des habitudes culturelles de la société d'origine dans la société d'accueil passe par la famille, au sens asiatique du terme, la religion et surtout par le tissu associatif créé par la communauté cambodgienne. Il est à noter, encore une fois, que ce sont les familles les mieux loties qui sont présentes dans les associations, ayant les ressources et le temps nécessaires pour s'y investir. Les sièges de ces associations et leurs activités principales sont localisées là où les Cambodgiens se sont établis. Ainsi, beaucoup se situent dans la région parisienne, en Franche-Comté, en Bretagne etc. Créées une fois que les réfugiés se sont bien établis dans un lieu précis, on retrouve des associations fondées dès les années 1970 qui ont cherché à prendre en charge leurs compatriotes récemment arrivés. Elles ont ensuite cherché à diversifier leurs actions, une fois passées les grandes vagues de migrations. La quasi totalité des associations créées par des Cambodgiens ont aujourd'hui pour but l'organisation de fêtes, spectacles traditionnels, cours de langue et de cuisine khmères et l'organisation de fêtes religieuses. On pourra ainsi citer les exemples de l'Association des Cambodgiens francs-comtois, créée en 1979 ou encore l'association à Rennes de la famille Phuoc qui a cherché dès ses débuts à susciter la solidarité au sein de la communauté cambodgienne ainsi que la conservation de la pratique bouddhique et de la culture cambodgienne¹⁴⁷. D'autres associations, plus récentes, se focalisent sur la défense de la culture khmère et l'aide du

146 RYGIEL, Philippe. *art. cit.*, p. 3-8

147 SIMON-BAROUH, Ida. *Saur Duong Phuoc, une Cambodgienne nommée Bonheur. Du pays natal à la France : une histoire d'ethnicité plurielle*, Paris : L'Harmattan, 2004

Cambodge actuel, ce que nous détaillerons dans la seconde section de ce chapitre. Il faut aussi citer l'association Les Jeunes Khmers, créée en 2002 dont le siège se trouve en région parisienne, qui s'applique à relayer les manifestations culturelles à la communauté cambodgienne. Comme le souligne à juste titre S.Ida-Barouh¹⁴⁸, les Cambodgiens sont identifiés par les Français comme toujours liés au Cambodge, et sont donc renforcés dans leur « cambodianité ». Ceci se donne à voir dans les fêtes et manifestations culturelles où les Français sont invités.

A. Les fêtes traditionnelles et religieuses : moments essentiels de rencontres

Au Cambodge, en dehors des minorités musulmanes et catholiques, le bouddhisme est la religion la plus pratiquée. Lors du régime khmer rouge, elle devient même religion d'État, ceci ayant pour but l'élimination des autres minorités. Comme l'affirme C.Gilles¹⁴⁹, la religion est essentielle pour les familles cambodgiennes en France. Il évoque même un « besoin de religion », ce qui explique la création de centres bouddhiques et la mobilisation des pratiquants pour faire venir des bonzes. Les activités religieuses permettent le rassemblement régulier de la communauté, et notamment lors du nouvel an khmer, célébré entre la fin mars et la mi-avril, à la pagode de Vincennes, en région parisienne. Organisé par certains groupes bouddhiques, surtout ceux de la région parisienne, le nouvel an de Vincennes constitue bien plus qu'un rassemblement religieux: c'est une fête populaire où se mélangent religion, traditions culinaires, jeux et danses traditionnelles. La culture cambodgienne est très imprégnée de bouddhisme, souvent indissociable des autres composantes de la culture. Cette pratique de la religion plus ou moins héritée semble même influencer le mode de vie occidental de la communauté khmère établie en France¹⁵⁰.

B. Principes fondateurs de la société d'origine

Parmi les fondements de la société d'origine se trouvent la famille, l'éducation, la cuisine et la langue. En ce qui concerne la famille, il faut d'emblée souligner que la conception asiatique de la famille est beaucoup plus large que la notion de famille à l'occidentale. En effet, comme le souligne S.Ida-Barouh,

Cette notion de famille ne se réduit pas au seul couple parental et aux enfants. Elle s'étend à ce que l'on appelle la famille élargie, avec les grands-

148SIMON-BAROUH, Ida, *op. cit.*

149GILLES, Claude. *op. cit.* (2004)

150NANN, Stéphanie. *art. cit.*

parents, les oncles, les tantes, les collatéraux et leurs enfants, avec lesquels des relations très étroites et constantes sont entretenues.¹⁵¹

Cette conception de la famille qui existe dans la société d'origine a été transposée dans la société d'accueil que constitue la France. Au sein de la famille, il y a conservation de certains aspects propres à la société d'origine, avec des principes fondateurs tels que le respect des aînés, la façon de saluer (qui dépend de l'âge de la personne saluée et de son statut social). Il faut noter cependant qu'il y a adaptation à des comportements moins traditionnels, notamment chez les plus jeunes générations, au fur et à mesure que le temps passe et que la mixité se développe. Par exemple, les plus jeunes ont le droit de prendre la parole lors de conversations tenues par les aînés¹⁵². Selon une étude de K.Meslin¹⁵³, les couples qui se sont formés au Cambodge et qui se sont exilés en France gardent la répartition des rôles domestiques de la société d'origine puisque l'homme travaille et que la femme est chargée des tâches ménagères et de l'éducation des enfants. Pour les veufs ou célibataires arrivés en France, quel que soit le milieu social d'origine, en l'absence de l'autre composante d'un couple, la personne endosse l'ensemble des rôles. Les femmes dans ce cas sont plus émancipées et savent de plus en plus s'imposer face aux hommes puisqu'elles travaillent. Ainsi, la définition de la famille dépend également des conditions d'arrivée en France. En ce qui concerne la langue, on peut noter que les jeunes générations ont à nouveau un intérêt certain pour son apprentissage. Certains d'entre eux prennent ainsi des cours que proposent de nombreuses associations à travers la France. Dans le domaine des habitudes culinaires, les études sociologiques récentes sur l'immigration montrent que la cuisine est un des éléments culturels les plus durables : les immigrés continuent à préparer des plats traditionnels de leur pays d'origine et transmettent cela à toutes les générations¹⁵⁴. Ceci a été rendu possible grâce au développement de commerces ethniques qui ont donné accès aux produits utilisés au Cambodge, et surtout au riz, qui constitue la nourriture de base. Ainsi E.Ma Mung étudie ce phénomène très récent et définit le commerce ethnique comme :

L'activité pratiquée par des personnes qui utilisent et s'appuient sur des réseaux de solidarité ethnique sur le plan du financement, mais aussi sur le plan de l'approvisionnement, sur celui du recrutement du personnel et parfois même sur celui de l'achalandage lorsque ce commerce vise en premier lieu

151SIMON-BAROUH, Ida. *art. cit.*, p. 4

152SIMON-BAROUH, Ida. *art. cit.*

153MESLIN, Karine. « Les transformations des rapports sociaux de sexe dans l'immigration cambodgienne en France de 1975 à nos jours », dans *Le Mouvement Social*, octobre-décembre 2008

154SAFI, Mirna. *art. cit.*, p. 3-48

comme clientèle la communauté dont est issu le commerçant.¹⁵⁵

Ces commerces se sont naturellement implantés aux endroits où la communauté cambodgienne est présente et se retrouvent donc sur l'ensemble du territoire. La question demeurant est de savoir si les commerces ethniques ont une stratégie collective de reproduction de la société d'origine ou s'il s'agit davantage d'un entrepreneuriat visant l'autonomie financière de l'individu et donc une intégration dans la société française par le travail.

III. UNE INTÉGRATION PAR LE TRAVAIL ET LA SCOLARISATION : UN FORT VOLONTARISME ET UNE GRANDE ADAPTABILITÉ

Selon J.P.Gomane,

L'insertion scolaire pour les enfants, professionnelle pour les adultes, semble satisfaisante encore que, pour ce dernier cas, les clivages socio-économiques déjà perceptibles dans le monde indochinois, rural et surtout urbain, se retrouvent dans les quartiers asiatiques des villes, notamment à Paris, où se sont installées ces communautés.¹⁵⁶

Nous détaillerons ici quels ont été les processus d'accès à l'emploi pour les réfugiés statutaires cambodgiens en France qui ont bénéficié d'une politique particulièrement favorable. Il faut d'emblée indiquer d'ailleurs que ces réfugiés ne sont pas perçus comme des immigrés économiques. On doit également souligner les différences de réussite scolaire des enfants en fonction des ressources socio-économiques des parents réfugiés. Il est à noter que l'accès à la scolarisation ou à l'emploi est conditionné par l'âge des réfugiés au moment de leur arrivée: beaucoup se « rajeunissent » dans le but de réintégrer un cursus scolaire et obtenir un diplôme ayant une valeur en France.

A- Les « bassins d'emploi » et la volonté de trouver du travail au plus vite

Au sortir des CPH, dont nous avons précédemment parlé, les réfugiés cambodgiens sont aidés dans l'accès à l'emploi¹⁵⁷. Au niveau juridique, leur carte de travail provisoire n'obéit pas à la procédure habituelle puisque la politique des quotas donne aux réfugiés cambodgiens un droit de travail immédiat, alors que les demandeurs d'asile en sont normalement privés jusqu'à l'obtention du statut de réfugié délivré par

155 MA MUNG Emmanuel. « L'expansion du commerce ethnique : Asiatiques et Maghrébins dans la région parisienne », *Revue européenne de migrations internationales*, Vol. 8 N°1, 1992, pp. 39-59

156 GOMANE, Jean-Pierre. *op. cit.*, p.254

157 MESLIN, Karine. *art. cit.* (2006)

l'OFPPA. De même, l'obtention d'une carte de travail non provisoire n'est possible habituellement que grâce à la signature d'un contrat de travail d'un an. Mais pour les réfugiés d'Asie du Sud-Est, et donc des Cambodgiens, seul un contrat de trois mois suffit. De plus, le gouvernement français a consacré des cellules de l'ANPE (aujourd'hui Pôle Emploi) spécifiquement à ces réfugiés. De même, la contribution forfaitaire pour l'embauche d'un étranger, payable par l'employeur, a été divisée par dix lorsqu'il s'est agi d'un réfugié du Sud-Est asiatique¹⁵⁸.

Les bassins d'emploi et le fonctionnement des réseaux

La plupart des réfugiés ont cherché à déménager vers des bassins d'emploi comme Paris, Marseille et Bordeaux pour être en mesure de mieux subvenir aux besoins de leur famille. Ils s'établissent alors en dehors des lieux où sont situés les CPH qui les ont accueillis. Lors d'un entretien avec C.Gilles, ce dernier a souligné qu'il n'y avait pas de problèmes à trouver du travail pour ces réfugiés, parce qu'ils acceptaient dans les premiers temps n'importe quel emploi qui se présentait. Ils se déplacent à travers la France en fonction des postes qu'ils peuvent trouver. M.Safi¹⁵⁹ indique par ailleurs que les asiatiques recherchent une autonomie économique dans le regroupement communautaire, ce qui viendrait corroborer les deux hypothèses mentionnées plus haut concernant le développement du commerce ethnique, puisqu'ils ont ainsi accès à davantage de capitaux, obtiennent une main d'œuvre flexible et que règne au sein d'une même communauté une relation de confiance mutuelle. Selon une analyse de F.Dubet¹⁶⁰, les populations asiatiques en France sont moins assimilées culturellement mais sont moins victimes de racisme et plus dynamiques économiquement que d'autres communautés en France.

Un déclassement par rapport aux fonctions exercées dans le pays d'origine : l'adaptabilité des réfugiés cambodgiens

Bien que l'accès à l'emploi soit facilité, il faut noter qu'il existe pour la plupart des réfugiés un phénomène de déclassement. K.Meslin¹⁶¹ relève à juste titre que les « Postes manuels et d'exécution, emplois précaires et mal rémunérés furent donc leur lot commun. Les hommes [...] furent majoritairement orientés vers des postes d'OS, les femmes vers des postes de femmes de ménages ou de saisonnières ». Pour s'intégrer, ils font preuve

158MESLIN, Karine. « Les transformations des rapports sociaux de sexe dans l'immigration cambodgienne en France de 1975 à nos jours », dans *Le Mouvement Social*, octobre-décembre 2008

159SAFI, Mirna. *art. cit.*, p. 3-48

160DUBET, François. « Trois processus migratoires », *Revue française des affaires sociales*, n°3, 1989, pp. 7-28

161MESLIN, Karine. *op. cit.*, p. 342

d'initiative, de souplesse de comportement et de sens du travail¹⁶². Beaucoup de réfugiés cambodgiens rejoignent ainsi les usines et deviennent ouvriers spécialisés. On pourra ici citer les exemples des entreprises Michelin à Cholet, Matra et Bugall à Nantes et Inoplast à Annonay¹⁶³. Ces disponibilités de postes dans l'industrie pour les réfugiés cambodgiens ont souvent été appuyées par les préfets qui relayaient la politique du gouvernement. Les diplômes cambodgiens n'ayant aucune valeur en France, même les personnes ayant exercé des professions supérieures au Cambodge ne peuvent accéder à ces emplois en France. Après avoir accepté n'importe quel emploi pour assurer leur « survie » et leur autonomie financière, beaucoup de réfugiés cambodgiens se tournent vers les professions indépendantes¹⁶⁴, le commerce d'abord, jusqu'aux professions médicales, notamment pour ceux qui ont réussi à étudier en France après leur arrivée.

B. la scolarisation comme élément essentiel de l'intégration : le rôle des classes d'adaptation

L'asiatique est réputé aimer apprendre, vouer un culte du diplôme. Les élèves d'origine asiatique sont perçus comme étant sérieux mais très réservés et sages, ce qui est sans nul doute lié à la conception de respect des aînés, et à l'idée qu'ils ne doivent pas parler sans être sûrs d'avoir la réponse exacte afin de ne pas perdre la face, conception essentielle dans les sociétés asiatiques. L'idée d'autonomie comme elle s'applique pour les écoliers français étonnent les Cambodgiens qui préfèrent la méthode asiatique de répétition et de cours du soir, afin de sortir de la situation de dé-qualification qu'ont connue les parents¹⁶⁵. Après le centre de transit, les réfugiés sont répartis dans des CPH. Dans ces foyers, ils apprennent les rudiments de la langue française. Une fois sortis du CPH, les enfants intègrent les écoles françaises, dans des classes spécialisées appelées « classes d'adaptation » où ils rencontrent d'autres élèves étrangers, et plus seulement asiatiques. Une fois leur niveau de français jugé suffisant, ils intègrent le cursus normal suivi par les français. L'expérience de Y.Heng est tout à fait intéressante :

Mes deux premières années scolaires furent difficiles. Tout me posait problème. Il me fallut à la fois me discipliner pour m'adapter au rythme scolaire, emmagasiner sans cesse de nouveaux mots que j'apprenais en même temps à écrire, mobiliser en permanence mon attention pour comprendre la maîtresse... Tout cela en m'efforçant de remplir au mieux les

162NANN, Stéphanie. *art. cit.*, p. 55-66

163Documentaire « Du Cambodge à Annonay, trente ans de vie d'une communauté réfugiée », Editions images de la culture, sciences humaines et faits de société, Collection Devoirs de Mémoires, 2003

164LIVE, Yu-Sion. *op. cit.*

165NANN, Stéphanie. *art. cit.*

tâches dévolues à un élève normal : devoirs, exercices, interrogations.¹⁶⁶

Y.Heng poursuit ensuite avec l'obtention de son baccalauréat scientifique qui « plus qu'un diplôme, symbolisait à mes yeux une intégration réussie puisque pour la première fois je me sentais français comme tous les autres, sentiment que je n'avais pas éprouvé lors de ma naturalisation quelque temps plus tôt. ». Deux ans de « classe prépa » l'emmènent à l'Institut Supérieur d'Électronique de Paris, duquel il sort ingénieur. Cette expérience brillante est relativement exceptionnelle et n'est pas commune à tous les réfugiés arrivés jeunes en France. En ce qui concerne la réussite scolaire, on rappelle que la plupart des réfugiés arrivés entre 1970 et 1979 appartiennent aux classes aisées de la population cambodgienne, ce qui facilite une fois en France leur scolarité. Pour les réfugiés ou enfants de réfugiés venus en France à partir des années 1980, les parents sont davantage issus des milieux ruraux et stagnent en France à des postes de manœuvres, d'employés ou d'ouvriers. Leurs enfants rencontrent alors beaucoup plus de difficulté dans leur scolarité. Indéniablement, la réussite scolaire des enfants est liée au statut social des parents, sauf rares exceptions¹⁶⁷.

Nous avons donc pu cerner dans cette première section quelles sont les stratégies d'intégration de ces réfugiés cambodgiens en France, souhaitant à la fois conserver leur culture propre et s'insérer dans la société d'accueil entre autres via l'emploi et la scolarisation. Les Cambodgiens en France se réclament d'une double appartenance, adaptant leur comportement aux situations et aux interlocuteurs, souhaitant ainsi répondre aux attentes de la communauté cambodgienne et de la société française¹⁶⁸.

Section 2. Une implication à destination du Cambodge actuel limitée

Les réfugiés cambodgiens ont, rappelons-le, été obligés de quitter leur pays et de façon précipitée. Ils gardent cependant un lien fort avec leur culture d'origine qu'ils revendiquent et sont fiers de faire partager. Cette section visera à montrer, en nuanciant toutefois mes propos, en quoi une certaine frange de la communauté cambodgienne en France se mobilise pour le Cambodge actuel. Il est à noter que la relation entretenue avec le Cambodge dépend principalement du pays de naissance, et de l'âge d'arrivée ce qui joue sur les souvenirs présents ou absents du pays d'origine. Les Cambodgiens nés au Cambodge ont un lien plus profond, une compassion solidaire plus développée et une

¹⁶⁶HENG, You. *op. cit.*, p. 174 et 197

¹⁶⁷LIVE, Yu-Sion. *op. cit.*

¹⁶⁸MESLIN, Karine. *art. cit.* (2008)

implication peut être plus grande. Pour les personnes nées en France et d'origine cambodgienne, la représentation du pays se fait à travers les yeux et expériences transmises par les générations précédentes. Il faut souligner que le lien avec le pays d'origine peut passer par l'envoi d'argent ou de médicaments à la famille restée sur place, envoi ayant pour but l'amélioration concrète et rapide des conditions de vie. Il peut s'agir également d'une implication à destination d'autres Cambodgiens, sans liens de parenté. Nous allons ici détailler les différentes formes et ressources de cette implication à destination des Cambodgiens.

I. UNE IMPLICATION HUMANITAIRE ET POLITIQUE : UN SENTIMENT D'IMPUISSANCE ?

Selon S.Ida-Barouh¹⁶⁹, les associations de Cambodgiens créées dès les premières années d'installation en France ont cherché rapidement à reconstruire écoles, hôpitaux et pagodes au Cambodge, pensant ainsi y améliorer les conditions de vie et pallier au manque d'investissement des autorités locales. Cependant, les effets de ces actions sont éphémères, et le gouvernement cambodgien n'assurant pas le relais, la solidarité se situe là où les associations s'investissent, et non au niveau national. Nous allons ici détailler les formes que prend la solidarité de la communauté cambodgienne en France à l'égard du Cambodge actuel et sa population.

A. Implication dans le domaine social, sanitaire et scolaire : pallier aux insuffisances du pays

La communauté cambodgienne en France, au travers d'associations¹⁷⁰, s'implique majoritairement dans les domaines sanitaire, scolaire et social. En effet, au Cambodge actuellement selon une étude de J.W.Hugue¹⁷¹, seulement deux tiers des personnes âgées de 15 ans ou plus savent lire et écrire (80% chez les hommes et 57% chez les femmes). Dans la population âgée de 25 ans ou plus, seulement 49% des hommes, et 32% des femmes ont terminé l'école primaire ; seulement 6,4% des hommes et 2,8% des femmes ont achevé le cycle d'enseignement secondaire. Ainsi, pour les personnes lettrées, le niveau d'éducation reste bas. Au Cambodge, la jeune population (53% de la population a moins de 18ans) constitue une forte pression sur un système éducatif dont

169SIMON-BAROUH, Ida. *op. cit.*

170TRANNNIN, Sabine. *Les ONG occidentales au Cambodge, La réalité derrière le mythe*, Paris : L'Harmattan, 2005

171HUGUE, Jerrold W. « La population du Cambodge, La renaissance après l'hémorragie », dans *La Chronique du CEPED*, n° 40, Janvier-Mars 2001

les niveaux supérieurs ne restent que l'apanage des plus aisés. Il faut également souligner que les femmes sont dans ce domaine encore moins bien loties que les hommes. Selon une étude de l'UNICEF plus récente¹⁷², le taux d'alphabétisation des adultes entre 2005 et 2008 serait de 78% et le taux de scolarisation atteindrait 89% pour l'école primaire. Beaucoup d'associations se mobilisent ainsi pour permettre l'accès à l'enseignement et aider à ce que les enfants aillent à l'école plutôt que d'aller travailler avec les parents pour obtenir un revenu supplémentaire. De même, dans le domaine social et sanitaire, de nombreuses associations œuvrent au développement de la médecine, des consultations médicales et de soin pour les Cambodgiens. On pourra citer ici l'exemple de l'Association Khmère d'Ille et Vilaine, précédemment citée, qui dans les années 1990 lance des projets de rénovation d'un hôpital dans la province de Kratié, qui est également à l'origine de la construction de l'hôpital Kampong Trabek. L'association s'est également chargée de la rénovation du Centre de Santé communal à Svay Thom.

Il faut cependant noter que l'engagement de la communauté cambodgienne dans ces domaines est fonction des ressources (en termes financiers mais également de temps) dont ses membres peuvent disposer. Ici encore, ce sont les mieux lotis qui peuvent s'engager à titre humanitaire. Le plus souvent, l'implication des personnes d'origine cambodgienne prend davantage la forme de contribution financière, que celle d'une participation active au sein des associations. Ainsi, la plupart des associations françaises impliquées au Cambodge se composent principalement de français. Au vu des entretiens que j'ai pu réaliser, il semblerait que l'implication au sein des réseaux associatifs ne concerne seulement qu'une minorité de la communauté cambodgienne, bien que la majorité ait envie de s'impliquer.

B. Implication politique et tentatives d'organisation: la remise en cause du passé et la critique du présent

Prise de position politique de la part de la communauté cambodgienne

L'implication de la communauté cambodgienne en France peut également prendre une forme plus politique, bien que nombre d'entre eux se sentent impuissants dans ce domaine. Les appartenances politiques ont pu jouer un rôle notable dans les différences et oppositions au sein de la communauté cambodgienne. Comme le souligne S.Ida-Barouh,

Si l'action envers le pays est une base commune à tous ces Cambodgiens

172 Chiffres de l'UNICEF, selon: http://www.unicef.org/french/infobycountry/cambodia_statistics.html

réfugiés et anciens réfugiés, elle révèle aussi l'éclatement de la 'communauté' et la compétition entre les groupes. On retrouve les mêmes divisions qu'au Cambodge, les mêmes conflits de personnes et de rapport au pouvoir.¹⁷³

Ainsi, les divisions entre les royalistes du parti du FUNCINPEC, le Parti libéral démocratique et bouddhiste de Son Sann, le Parti du Peuple Cambodgien dont est issu le premier ministre actuel Hun Sen, et l'opposition représentée par le parti de Sam Rainsy, existent aussi bien au Cambodge que dans les communautés cambodgiennes exilées à l'étranger, y compris en France. Profitant d'une liberté plus importante qu'au Cambodge, la communauté cambodgienne en France n'hésite pas à exprimer ses désirs pour plus de démocratie dans le pays d'origine¹⁷⁴. Jusqu'à très récemment encore, les membres de la communauté cambodgienne en France étaient en proie à l'immobilisme symptomatique des traumatismes qu'ont causé les guerres. Cet immobilisme politique s'expliquerait également par le fait que d'anciens Khmers Rouges occupent toujours de hautes fonctions au sein de l'État cambodgien. L'opposition étant muselée et la communauté cambodgienne ayant peur des représailles, les opinions politiques se sont tues pendant de nombreuses années.

[Les Chambres extraordinaires pour le jugement d'anciens Khmers Rouges : un début d'organisation ?](#)

C'est cependant pour l'organisation des Chambres Extraordinaires des Tribunaux Cambodgiens, établies au Cambodge par une loi datant de 2001, que l'implication politique semble la plus visible¹⁷⁵. On peut se demander si certains faits historiques au Cambodge n'ont pas ainsi été instrumentalisés pour constituer une identité via la mémoire, puisque les victimes tentent de s'organiser pour porter plainte et se constituer partie civile et témoins lors des procès des anciens dirigeants khmers rouges. Cependant, la mobilisation dans ce but reste limitée puisqu'au sein de la communauté, plusieurs courants s'opposent : ceux qui ne veulent pas de justice (étant impliqués dans le génocide, ils préfèrent l'oubli pour la réconciliation nationale), ceux qui veulent que justice soit faite sans s'impliquer directement (ceux-ci sont majoritaires) et ceux qui militent en faveur de la justice. Via les nouvelles technologies et moyens de communication, les victimes tentent de s'organiser et effectuent des recours juridiques auprès des instances compétentes. En France, la création d'associations de victimes s'effectue dans les années

173SIMON-BAROUH, Ida. *op. cit.*, p. 401

174MEY, Elyda. « Le rôle de la diaspora dans la justice transitionnelle: l'exemple du Cambodge », dans *International Center for Transitional Justice*, Juillet 2007, p. 15

175MEY, Elyda. *ibid.*

2000. On citera ici, entre autres, le Comité des victimes des Khmers rouges, l'association Justice pour le Cambodge, et les Victimes du génocide des Khmers rouges. Le 6 juin 2005, plusieurs associations et centres de recherches s'associent pour former en France le Collectif des victimes des Khmers rouges dont le but est de faciliter la participation des victimes françaises aux procès qui ont débuté en février 2009, après de nombreux déboires et négociations houleuses avec la communauté internationale (principalement concernant la constitution des tribunaux et leurs juges). Il faut souligner que beaucoup, par peur de représailles ou à cause de l'impunité dont la plupart des Khmers Rouges ont bénéficié, ne cherchent pas à s'investir dans de tels organismes.

II. LA NOTION DE DEVOIR ET L'IDÉE D'UN RETOUR AU CAMBODGE : LE CYCLE DES MIGRATIONS BOUCLÉ

Pour d'autres membres de la communauté cambodgienne en France, l'implication à l'égard du Cambodge actuel prend même la forme d'un retour au pays, agissant ainsi par sorte de devoir, de dette à l'égard de ceux qui y sont restés. Il s'agit ici d'une implication encore plus minoritaire que les implications humanitaire et politique précédemment citées. Nous chercherons ici à montrer par quels mécanismes de pensée, les personnes d'origine cambodgienne en viennent à retourner dans leur pays d'origine, en montrant quels problèmes les raisons de cette implication soulèvent.

A. La notion de dette envers le Cambodge actuel : le risque d'une logique similaire au colonialisme ?

En ce qui concerne la relation que les enfants nés en France entretiennent avec le Cambodge actuel, il faut d'emblée préciser que les attitudes varient: la majorité pratique un équilibre entre culture française et culture cambodgienne, comme nous l'avons détaillé précédemment. Pour ceux nés au Cambodge, le sentiment de double appartenance, à la fois à la société cambodgienne et française, est un élément essentiel de leur identité; ils assument la différence que leur impose par son regard la société française. Cependant, le lien qu'ils conservent avec le Cambodge n'implique pas la nécessité d'un retour pour la majorité d'entre eux¹⁷⁶. Traumatisme psychologique aidant, beaucoup reconnaissent leur appartenance et le lien sentimental qu'ils conservent avec leur pays natal, sans pour autant chercher à y retourner. Pour une partie d'entre eux seulement, il y a une réelle volonté de faire partager ce qu'ils ont appris à l'étranger pour en faire bénéficier le pays. Il semble opportun ici de rappeler que l'idée de dette quant à elle correspond à un devoir

¹⁷⁶SIMON-BAROUH, Ida. *op. cit.*

moral envers quelqu'un. Pour certains des membres de la communauté cambodgienne, la notion de dette est liée au fait qu'ils ont eu la chance de pouvoir quitter leur pays en guerre, ont parfois eu la chance d'étudier en France et maintenant se doivent de retourner au pays pour aider à son développement, ayant pu noter l'énorme différence de richesse et de développement qui existe entre les deux pays. Dans une interview réalisée par un journal d'information cambodgien¹⁷⁷, Davy Chou, cinéaste franco-khmer critique cette posture puisque ce sentiment implique que ces personnes se posent en sauveurs d'une communauté peu développée, ce qui rappellerait l'époque coloniale. Il souligne que la communauté cambodgienne en France a autant à apprendre qu'à enseigner aux Cambodgiens restés au pays. Il ne s'agit pas ici d'un « néocolonialisme » (qui se définit comme le contrôle d'un pays d'autres nations par le biais des liens commerciaux, financiers ou culturels) qui pourrait toucher la communauté cambodgienne française se sentant redevable. Il faut ici davantage y voir le principe de base affiché du colonialisme, dissimulant des avantages économiques évidents, à savoir la mission civilisatrice des puissances développées. Cependant, je pense que la notion de dette et de devoir telle que la conçoivent les membres de la communauté cambodgienne en France est dénuée de mission idéologique. Cela participe davantage, à mon sens, d'une recherche identitaire d'individus qui, se sentant à la fois Français et Cambodgiens, cherchent à s'impliquer dans un pays duquel ils ont été contraints de s'éloigner.

B. L'idée d'un « retour » et d'une quête identitaire : entre pays mythifié et partage du passé ou son occultation

Le Cambodge actuel : un pays imaginaire mythifié

Selon M.Safi¹⁷⁸, à cause de l'éloignement géographique de la communauté cambodgienne en France par rapport au pays d'origine, les membres de cette dernière accepteraient plus facilement le fait de rester en France et éprouveraient le besoin pratique d'être naturalisés. Si nous pouvions emprunter une métaphore pertinente, il faudrait souligner que le corps de ces personnes est situé en France, mais que leur cœur est enraciné au Cambodge. Le risque est que l'idée que les Cambodgiens de France se sont faits du Cambodge soit basée sur leur expérience passée dans le pays, figée dans sa situation précédant leur départ, alimentant ainsi un imaginaire fabuleux et nostalgique au sein duquel les générations suivantes sont bercées¹⁷⁹. Le risque pour ces personnes

177DELBROUCK, Barbara. « Khmers de l'étranger : la nouvelle génération de retour ? », sur <http://ka-set.info>

178SAFI, Mirna. *art. cit.*, p. 3-48

179SIMON-BAROUH, Ida. *op. cit.*

retournant au Cambodge est le déracinement total, ne se retrouvant pas dans la société cambodgienne actuelle qui n'est plus du tout celle qu'ils ont connue. Il y a une tendance à l'idéalisation du pays qu'ils ont quitté¹⁸⁰. Il est important ici de rappeler que le statut de réfugié empêche à ceux qui le détiennent de retourner dans leur pays d'origine. Ceux qui retournent ainsi au Cambodge l'ont fait après acquisition de la nationalité française.

La quête identitaire pour les anciens réfugiés et la deuxième génération

Pour la plupart des Cambodgiens, relater leur expérience passée de l'exil et de ses causes est douloureux, ce qui explique que la plupart du temps, le passé soit occulté par les réfugiés et donc non transmis à la seconde génération. Le sentiment d'infériorité et de honte qui a pu découler des événements au Cambodge a incité à cet oubli. Ainsi, les réfugiés ont du mal à comprendre pourquoi leurs enfants cherchent à y retourner. Ce sont les mêmes parents qui voient encore le pays comme un endroit dangereux, leur vision s'étant figée sur l'image d'un pays en guerre. Il sera cependant beaucoup plus facile voire presque naturel d'aller au Cambodge pour les enfants dont les parents ont depuis toujours parlé du pays et ses coutumes, le voyage étant bien entendu conditionné par les ressources financières dont dispose le foyer. Il est essentiel de souligner que cette volonté de retour ou de découverte du Cambodge constitue une véritable quête identitaire pour les membres de la communauté cambodgienne en France. Le malaise dont ils peuvent être victimes en France proviendrait de cette sensation de n'appartenir à aucune culture et simultanément aux deux cultures à la fois¹⁸¹. En effet, ils se cherchent, étant situés dans un entre-deux culturel qui entretient leur distinction au sein de la société française. S'ajoute à cela le fait qu'ils sont en plus perçus comme étrangers une fois au Cambodge. Ainsi, selon B.Delbrouck¹⁸², « la plupart d'entre eux se heurtent à une réalité parfois dure à accepter : ils sont immédiatement perçus par la population locale comme des "étrangers" » (à cause de leur accent, de leur façon de se comporter ou à cause de leur apparence), un stigmate lourd à porter pour certains¹⁸³. Les stratégies peuvent alors être diverses selon les individus : se considérer comme étranger uniquement, chercher à devenir cambodgien ou encore trouver un équilibre entre les deux identités, ce que nous avons pu voir précédemment avec la notion de stratégie adaptative. Une fois au Cambodge, ils peuvent se reconnaître dans une société qui peut être très proche de ce qu'ils vivent en France, ou ils peuvent au contraire souffrir d'un écart culturel important,

180NANN, Stéphanie. *art. cit.*, p. 55-66

181NANN, Stéphanie. *ibid.*

182DELBROUCK, Barbara. *art. cit.*

183SIMON-BAROUH, Ida. *op. cit.*

notamment s'ils ne parlent pas le cambodgien; ce qui peut être à l'origine d'un malaise identitaire puisque ces personnes auront pu penser qu'elles seraient en totale adéquation avec le milieu.

Conclusion

Ce troisième chapitre a pu souligner en quoi le rapport de la communauté cambodgienne en France avec le pays d'origine et sa culture pouvait être ambigu et différent selon les individus. Ainsi, les Cambodgiens se sont relativement bien intégrés en France, sans pour autant perdre les pratiques culturelles propres à leur pays d'origine. Derrière l'image homogénéisante donnée à cette communauté, nous avons pu montrer en quoi elle connaissait de nombreuses disparités internes, liées à la fois à la localisation mais surtout aux ressources. Ces ressources sont le déterminant principal de l'implication active ou non dans les associations œuvrant au développement du Cambodge actuel. La notion de dette n'est pas commune à tous et le retour au pays est encore moins évident, ces deux choses dépendant de la relation entretenue avec le pays.

Conclusion

L'objet de mon étude était de déterminer à la fois les raisons qui ont poussé à l'exil des Cambodgiens mais également quels étaient les motifs possibles du choix de la France en tant que terre d'accueil. L'exil ou migration forcée dont les Cambodgiens ont été victimes, a entraîné une coupure involontaire et précipitée, et par la suite sans aucun doute la nécessité de recréer les conditions de vie d'origine dans le pays d'accueil. De même, la réussite de cet exil a pu chez certains susciter un sentiment de dette à l'égard du pays d'origine pour le développement duquel ils se mobilisent depuis la France.

Au fil de ce mémoire, j'ai pu apporter des éléments de réponses à ces questions qui restent cependant ouvertes. Ainsi, les **raisons des vagues d'exil** ne sont autres que la guerre civile, le régime génocidaire des Khmers Rouges et le régime d'occupation vietnamien. Les exilés ont depuis le Cambodge pu rejoindre directement la France ou transiter par les camps thaïlandais où l'aide internationale s'est concentrée. Le **choix de la France en tant que terre d'accueil** a été fonction du lien culturel et historique entre les deux pays, la France ayant privilégié au départ la venue de réfugiés francophones, ayant servi la France ou pour cause de regroupement familial. Il a aussi été conditionné par la politique d'ouverture mise en place par le gouvernement français qui, en plus d'avoir une longue tradition de protection des réfugiés, a permis par le biais des quotas l'accueil d'au moins 34 364 réfugiés cambodgiens sur son territoire entre 1975 et 1995¹⁸⁴, sur les 235 000 réfugiés qui ont été réinstallés dans un pays tiers à travers le monde (la France ayant reçu le deuxième plus gros contingent de réfugiés après les États-Unis qui, sur la même période, ont accueilli 150 240). Ainsi, ce sont à la fois un lien établi dès le protectorat sur le Cambodge et via la francophonie, mais aussi une politique d'accueil exceptionnelle qui ont permis ce « choix » vers la France (choix de la part des Cambodgiens mais également de la part de l'État français). Les nombreuses structures créées pour les recevoir et la sensibilisation du public par les médias ont joué un **rôle essentiel dans l'accueil et l'intégration** de cette communauté en France. Il faut noter que ces réfugiés ont eu une intégration facilitée, et n'ont pas fait

184Cf. Annexe 4 : Réinstallation de réfugiés indochinois

l'objet d'une acculturation, l'imprégnation de leur culture brutalement quittée étant toujours un élément essentiel de leur identité. Ainsi, ils **superposent la culture d'origine et celle de la société d'accueil dont ils modulent les expressions selon l'environnement** dans lequel ils se trouvent. Cette affirmation de leur culture d'origine passe entre autres par les différentes manifestations culturelles et reproduction des habitudes du pays d'origine. L'exil dont ils ont été victimes a chez certains développé une volonté de s'investir pour le Cambodge, que ce soit au niveau humanitaire ou politique. Ainsi, ils recréent un lien avec leur société d'origine, lien rompu suite à la migration forcée.

Il semble pertinent, une fois tous ces éléments posés, de se demander si la communauté khmère en France n'est pas constitutive d'une diaspora cambodgienne, ces réfugiés ayant été réinstallés à travers le monde. Plusieurs auteurs font en effet référence à ce terme dont il me semble important de rappeler ici les éléments constitutifs, afin de déterminer si les Cambodgiens à travers le monde constituent une diaspora. Selon la définition de W.Safran¹⁸⁵, que nous analyserons ici, les diasporas sont des ensembles de personnes :

- qui sont dispersées depuis un centre originel vers au moins deux espaces périphériques ;
- qui maintiennent une « mémoire » même mythique de la « terre d'origine » (homeland) ;
- qui ressentent qu'elles ne sont pas – et peut-être ne peuvent pas – être totalement acceptées dans leur pays d'accueil ;
- qui voient dans leur terre ancestrale un lieu de retour au moment opportun ;
- qui sont engagées dans le maintien ou la restauration de la « terre d'origine »
- pour lesquelles la conscience et la solidarité du groupe sont fortement définies par les liens continus avec la « terre d'origine »

Au travers des multiples critères définis ci-dessus, il semblerait que **les Cambodgiens à travers le monde constituent des bribes de diaspora incomplète**. En effet, le premier critère mentionné, à savoir celui de la **dispersion des personnes**, est rempli puisque la communauté des réfugiés cambodgiens a été

185SAFRAN, William, « Diasporas In Modern Societies : Myths Of Homeland And Return », *Diasporas*, vol.1, n°1, 1991

réinstallée dans de nombreux pays à travers le monde. De plus, comme l'indique S.Ida-Barouh¹⁸⁶, « Le souvenir pour les uns, l'imaginaire pour les autres venant nourrir ce qui les relie à lui [le Cambodge], justifiant une part de sentiment d'appartenance, la part de leur cambodgianité. » ; On peut noter ici le maintien de la **mémoire du pays d'origine**, transmission de la mémoire à nuancer cependant puisque nombre de réfugiés ont préféré taire leur expérience traumatisante, ce qui coupe toute transmission de mémoire aux générations suivantes. C'est alors l'accessibilité à l'information et l'apprentissage scolaire qui viendront combler ce « trou » mémoriel. A cela peut s'ajouter les relations familiales conservées avec les personnes restées au pays. Ainsi, les grandes cérémonies familiales que constituent les mariages, anniversaires et décès sont un moyen de rappeler que malgré la migration et la dispersion, tous appartiennent à la même communauté. Nous avons aussi pu montrer précédemment que la **communauté cambodgienne en France, bien que très bien intégrée, se sent toujours cambodgienne** et balance entre sa double appartenance. Le troisième critère mentionné par W.Safran serait ainsi rempli.

Cependant, les trois derniers critères mentionnés par ce même auteur ne semblent pas parfaitement correspondre, au vu de notre étude. En effet, **le retour au Cambodge** n'est concevable que chez une petite partie des réfugiés et est souvent bien plus présente chez la deuxième génération dans une volonté de recherche identitaire. Beaucoup des réfugiés retournent au Cambodge de façon temporaire, pour les vacances, mais ne souhaite pas s'y installer de façon définitive. En ce qui concerne **l'engagement dans le maintien ou la restauration de la terre d'origine**, il est à souligner que l'implication de la communauté cambodgienne pour recréer les habitudes sociales du Cambodge en France et l'implication à destination du Cambodge actuel restent très limitées, celles-ci étant soumises à des contraintes à la fois financières et de temps. Seules les catégories les plus aisées s'investissent, soit de façon active au sein d'associations, mais ils sont une minorité, soit par le biais de dons. Enfin, je souhaiterais m'attarder ici sur le dernier critère que constituent la **conscience et la solidarité au sein du groupe** qui sont définis par les liens avec le pays d'origine. Prenons ici l'exemple des Chambres Extraordinaires pour le jugement d'anciens Khmers Rouges. E.Mey¹⁸⁷ fait référence

186SIMON-BAROUH, Ida. *op. cit.*, p.410

187MEY, Elyda. *art. cit.*, p. 15

aux Cambodgiens comme partie intégrante d'une diaspora, indiquant que leur organisation entre communautés et en liaison avec les Cambodgiens du Cambodge permettent de les qualifier ainsi. Cependant, l'auteur note dans son étude que les associations françaises de victimes des Khmers Rouges ont ouvert des antennes au Cambodge, mais ne semblent pas très liées avec la population locale. Un manque d'organisation et de coordination évident entre la communauté cambodgienne en France et les Cambodgiens locaux viennent remettre en question la solidarité et les liens avec le pays d'origine. Les liens entre les différentes communautés cambodgiennes à travers le monde apparaissent très distendus, voire inexistantes. Pour autant, au vu de toutes les autres caractéristiques définissant une diaspora, **la communauté cambodgienne à travers le monde actuellement serait en passe de devenir une diaspora**. Il faudrait à mon sens, renforcer les liens transnationaux et la transmission de tout ce qui constitue l'identité cambodgienne aux générations futures pour assurer la formation complète de la diaspora cambodgienne.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages imprimés

- ◆ AFFONÇO, Denise. *La digue des veuves*, Paris : Éditions Presses de la Renaissance, 2005
- ◆ BECKER, Elizabeth. *When the war was over: Cambodia and the Khmer Rouge revolution*, New York: Simon and Schuster, New York, 1986
- ◆ BERTRAND, Didier. « Mineurs isolés du sud-est asiatique et d'ailleurs ; les données d'une intervention psychologique ou sociale, les interférences avec le cadre juridique de la détermination du statut », dans : OFPRA, *Réfugiés en France et en Europe, Quarante ans d'application de la Convention de Genève 1952-1992, Actes du colloque (11-13 juin 1992)*, Paris : Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), 1992
- ◆ BOUCHET, Paul. « Asile et droits de l'homme », dans : OFPRA, *Réfugiés en France et en Europe, Quarante ans d'application de la Convention de Genève 1952-1992, Actes du colloque (11-13 juin 1992)*, Paris : Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), 1992
- ◆ BROCHEUX, Pierre, et Daniel HÉMERY, *Indochine, la colonisation ambiguë*, Paris : La découverte (textes à l'appui/histoire contemporaine), 2001
- ◆ CUYPERS, Dane. *Tourments et merveilles en pays khmer*, Paris : Actes Sud/Aventure, 2009
- ◆ FIDELIN, Benoît. *Prêtre au Cambodge : François Ponchaud. L'homme qui révéla au monde le génocide*, Paris : Albin Michel, 1999
- ◆ FIDELIN, Benoît (eds.), *Les dossiers Okapi : J'ai vécu Les Khmers rouges, la guerre du Cambodge*, Paris : Bayard Jeunesse, 2005
- ◆ GILLES, Claude. *Cambodgiens, Laotiens, Vietnamiens de France, Regard sur leur intégration*, Paris : L'Harmattan, 2004
- ◆ GILLES, Claude. *Franche-Comté, terre d'accueil*, Paris : L'Harmattan, 2000
- ◆ GILLES, Claude. *De l'enfer à la liberté, Cambodge, Laos, Vietnam*, Paris : L'Harmattan, 2000
- ◆ GOMANE, Jean-Pierre. « Permanence du réflexe colonial : l'accueil des réfugiés indochinois », dans : OFPRA, *Réfugiés en France et en Europe, Quarante ans d'application de la Convention de Genève 1952-1992, Actes du colloque (11-13 juin 1992)*, Paris : Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), 1992
- ◆ GUILLON, Michelle. « Flux de réfugiés et flux migratoires de France », dans : OFPRA, *Réfugiés en France et en Europe, Quarante ans d'application de la Convention de Genève 1952-1992, Actes du colloque (11-13 juin 1992)*, Paris : Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), 1992
- ◆ HAMEL, Bernard. *De sang et de larmes*, Paris : Albin Michel, 1977
- ◆ Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, « La fuite de l'Indochine », dans *Les réfugiés dans le monde : Cinquante ans d'action humanitaire*, Paris : Autrement, 2000, p 79-103
- ◆ HENG, You. *Deuxième naissance après le Cambodge*, Fontenay sous Bois : Anako

Editions, 2003

- ◆ INSEE, *Les immigrés en France, portrait social*, Paris : Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), 1997
- ◆ KAYE, Ronald. « From passive victim to political militant: a comparative analysis of political activism among refugees and exiles », dans : OFPRA, *Réfugiés en France et en Europe, Quarante ans d'application de la Convention de Genève 1952-1992, Actes du colloque (11-13 juin 1992)*, Paris : Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), 1992
- ◆ KIEJMAN, Georges. Discours d'ouverture, dans : OFPRA, *Réfugiés en France et en Europe, Quarante ans d'application de la Convention de Genève 1952-1992, Actes du colloque (11-13 juin 1992)*, Paris : Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), 1992
- ◆ KIERNAN, Ben. *The Pol Pot regime : Race, power, and genocide in Cambodia under the Khmer rouge, 1975-79*, Yale University, 1996 (références françaises : *Le génocide au Cambodge 1975-1979, Race, idéologie et pouvoir*, Paris : Gallimard, 1998)
- ◆ LEGOUX, Luc. *La crise de l'asile politique en France*, Paris : Centre français sur la population et le développement (CEPED), 1995
- ◆ LEGOUX, Luc. « Nouvelle donne mondiale, nouvel asile », dans : GUILLON Michelle (eds.) *L'asile politique entre deux chaises, Droits de l'Homme et gestion des flux migratoires*, Paris : L'Harmattan, 2003, p. 13-24
- ◆ LIVE, Yu-Sion. « Les réfugiés de l'Asie du Sud-Est dans l'opinion française », dans : OFPRA, *Réfugiés en France et en Europe, Quarante ans d'application de la Convention de Genève 1952-1992, Actes du colloque (11-13 juin 1992)*, Paris : Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), 1992
- ◆ M.JENNAR, Raoul. *Les Clés du Cambodge*, Paris : Maisonneuve et Larose, 1995
- ◆ MESLIN, Karine. « Rapprochements sociaux et distanciations symboliques. Les incidences de la catégorisation ethnique sur les liens communautaires : l'exemple cambodgien », dans : BOUGET, Denis (eds.) *Regards croisés sur le lien social*, Paris : L'Harmattan, 2005
- ◆ MODERNE, Franck. « Les aspects constitutionnels du droit d'asile », dans : OFPRA, *Réfugiés en France et en Europe, Quarante ans d'application de la Convention de Genève 1952-1992, Actes du colloque (11-13 juin 1992)*, Paris : Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), 1992
- ◆ NOIRIEL, Gérard. « Droit d'asile et institution de la preuve, la 'preuve' de persécution dans l'histoire du droit d'asile », dans : OFPRA, *Réfugiés en France et en Europe, Quarante ans d'application de la Convention de Genève 1952-1992, Actes du colloque (11-13 juin 1992)*, Paris : Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), 1992
- ◆ PONCHAUD, François. *Cambodge année zéro*, Paris : Julliard, 1977 (rééd. Paris : Kailash, 1998)
- ◆ PONCHAUD, François. *Une brève histoire du Cambodge*, Laval : Siloe, 2007
- ◆ RECHTMAN, Richard. « De la demande d'asile politique à l'obtention du statut de réfugié : un itinéraire psychologique », dans : OFPRA, *Réfugiés en France et en Europe, Quarante ans d'application de la Convention de Genève 1952-1992, Actes du colloque (11-13 juin 1992)*, Paris : Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), 1992

- ◆ RUSSELL R. Ross (ed.), *Cambodia: A Country Study*. Washington: GPO for the Library of Congress, 1987
- ◆ SCHOR, Ralph. « D'un discours généreux à une pratique parcimonieuse, les réfugiés politiques en France de 1919 à nos jours », dans GUILLON, Michelle (eds.), *L'asile politique entre deux chaises, Droits de l'Homme et gestion des flux migratoires*, Paris : L'Harmattan, 2003, p. 191-207
- ◆ SIMON-BAROUH, Ida. « Les réfugiés du Cambodge en France et leur descendance », dans : Anteby-Yemini, Lisa (eds.), *Les diasporas, 2000 ans d'histoire*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2005
- ◆ SIMON-BAROUH, Ida. *Saur Duong Phuoc, une Cambodgienne nommée Bonheur. Du pays natal à la France : une histoire d'ethnicité plurielle*, Paris : L'Harmattan, 2004
- ◆ SLIWINSKI, Marek. *Le génocide khmer rouge, une analyse démographique*, Paris : L'Harmattan, 1995
- ◆ THIBAUT, Christel. *L'archipel des camps. L'exemple cambodgien*, Paris : Presses Universitaires de France (PUF), 2008
- ◆ TRANNIN, Sabine. *Les ONG occidentales au Cambodge, La réalité derrière le mythe*, Paris : L'Harmattan, 2005
- ◆ TRIBALAT, Michèle. *Cent ans d'immigration. Étrangers d'hier, Français d'aujourd'hui*, Paris, Institut National des Etudes Démographiques (INED) et Presses Universitaires de France (PUF), 1991
- ◆ TRIBALAT, Michèle (eds.), *De l'immigration à l'assimilation : enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, Paris : La Découverte, Institut National des Etudes Démographiques (INED), 1996
- ◆ VERNEUIL, Christophe. *La France et les étrangers, du milieu du 19^{ème} siècle à nos jours*, Paris : Ellipses, 2010

Articles de revues et périodiques

- ◆ BARBIERI, Magali. « De l'utilité des statistiques démographiques de l'Indochine française (1862-1954) », dans *Annales de démographie historique*, n° 113, 2007/1, p. 85-126
- ◆ BEAUD, Stéphane (eds.), *Histoire et mémoire des immigrations en région Pays de la Loire*, Centre interculturel de Documentation Nantes, 2007
- ◆ CHEMILLIER-GENDREAU, Monique. « Homme nouveau et totalitarisme : l'expérience des Khmers Rouges », dans *Tumultes*, n°25, 2/2005, p. 65-74
- ◆ COPIN, Henri. « Confins et frontières : civilisés et décivilisés en extrême Asie Indochinoise », dans *Revue de littérature comparée*, no 297, 2001/1, p. 79-92
- ◆ GUILLON, Michelle. « La localisation des Asiatiques en région parisienne », dans *Perspectives chinoises*, N°27, 1995, p. 41-48
- ◆ HUGUE, Jerrold W. « La population du Cambodge, La renaissance après l'hémorragie », dans *La Chronique du CEPED*, n° 40, Janvier-Mars 2001
- ◆ JOVELIN, Emmanuel. « Le dilemme des migrants âgés. Entre le désir du retour et la contrainte d'une vie en France », dans *Pensée plurielle*, n° 6, 2003/2, p. 109-117
- ◆ LE COUR GRANDMAISON, Olivier. « Colonisés-immigrés et 'périls migratoires' : origines et permanence du racisme et d'une xénophobie d'Etat (1924-2007) », dans

Cultures & Conflits, n° 69, 2008/1, p. 19-32

- ◆ MA MUNG Emmanuel. « L'expansion du commerce ethnique : Asiatiques et Maghrébins dans la région parisienne », *Revue européenne de migrations internationales*, Vol. 8 N°1, 1992, pp. 39-59
- ◆ MARGOLIN, Jean-Louis. « Le Cambodge des Khmers rouges : de la logique de guerre totale au génocide », dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 77, 2003/1, p. 3-18
- ◆ MARGOLIN, Jean-Louis. « Révéler/cacher : images et non-images du génocide cambodgien », dans *Le Temps des médias*, n° 5, 2005/2, p. 27-46
- ◆ MESLIN, Karine. « Le travail social auprès des étrangers », *Accueil des boat people : une mobilisation politique atypique*, dans *Revue Plein droit*, n°70, octobre 2006
- ◆ MESLIN, Karine. « Les transformations des rapports sociaux de sexe dans l'immigration cambodgienne en France de 1975 à nos jours », dans *Le Mouvement Social*, octobre-décembre 2008
- ◆ MEY, Elyda. « Le rôle de la diaspora dans la justice transitionnelle: l'exemple du Cambodge », dans *International Center for Transitional Justice*, Juillet 2007
- ◆ NANN, Stéphanie. « Les familles cambodgiennes en France : histoires de vie et reconstruction », dans *Revue Dialogue*, p. 55-66
- ◆ PINTO, Roger. « La France et les États d'Indochine devant les accords de Genève. », dans *Revue française de science politique*, 5^e année, n°1, 1955, p. 63-91
- ◆ RODIER, Claire. « Les enfants réfugiés d'Asie du Sud-Est : accueil et insertion. Pays-Bas, Belgique, France. », dans *Revue européenne de migrations internationales*, Vol. 2 N°3, Décembre, 1986 p. 49-63
- ◆ RYGIEL, Philippe. « Du genre de l'exil », dans *Le Mouvement Social*, n° 225, 2008/4, p. 3-8
- ◆ SAFI, Mirna. « Le processus d'intégration des immigrés en France : inégalités et segmentation », dans *Revue française de sociologie*, (Vol. 47), 1/2006 , p. 3-48
- ◆ SIMON-BAROUH, Ida. « Pratiques familiales et transmission chez les Cambodgiens », dans *Hommes et migrations*, N° 1234 - Novembre-décembre 2001
- ◆ THIBAUT, Christel, « L'état des déplacements sous contrainte au Cambodge en 1998 », dans *L'information géographique*, n° 1 - 2007 p 87-90
- ◆ YAMANE, Hiroko. « Réfugiés asiatiques d'aujourd'hui : vers un nouveau dessin des nations? », dans *Revue française de science politique*, 32^{ème} année, n°3, 1982, p. 505-526.

Mémoires

- ◆ BESNARDEAU, Clémentine. « *Mouvements des corps : entre questions migratoires et questions humanitaires* », mémoire de recherche, Mention Histoire, E.H.E.S.S.
Disponible sur : <http://www.reseau-terra.eu/IMG/pdf/BESNARDEAU-2.pdf>
- ◆ TAN, Danielle. « *La diaspora chinoise du Cambodge. Histoire d'une identité recomposée* », mémoire de recherche, Mention Sociétés et Politiques Comparées, Spécialité Asie, I.E.P. de Paris
Disponible sur : http://mqvu.files.wordpress.com/2009/01/mumoire-mrii_tan.pdf

Support audio-visuel

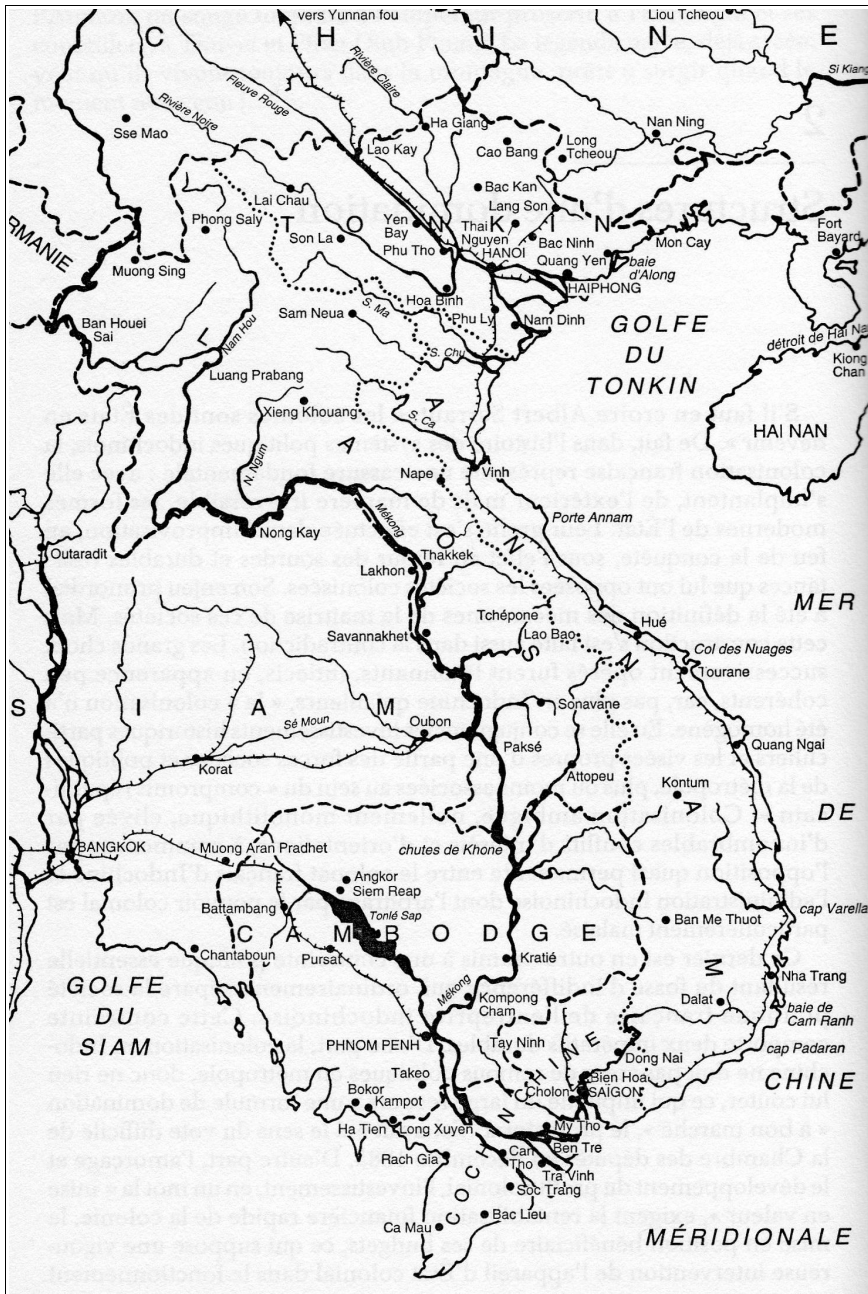
- ◆ « Du Cambodge à Annonay, trente ans de vie d'une communauté réfugiée », documentaire réalisé par des jeunes cambodgiens d'Annonay, Editions images de la culture, sciences humaines et faits de société, Collection Devoirs de Mémoires, 2003
- ◆ « La Déchirure » (Titre original : The killing fields), film réalisé par Roland Joffé, 1984
- ◆ « Site 2 », film réalisé par Rithy Panh, 1989
- ◆ Vidéos de l'Institut National de l'Audiovisuel
- ◆ Pièce de théâtre de Jean-Baptiste Phou, « Cambodge, me voici »

Sites internet

- ◆ <http://archives.radio-canada.ca/politique/international/clips/2506/> (consulté le : 14 décembre 2010)
- ◆ <http://countrystudies.us/cambodia> (consulté le : 27 janvier 2011)
- ◆ <http://ka-set.info> Barbara Delbrouck, *Khmers de l'étranger : la nouvelle génération de retour ?* (consulté le : 20 novembre 2010)
- ◆ <http://migrations.besancon.fr> (consulté le : 6 novembre 2010)
- ◆ <http://www.france-terre-asile.org/> (consulté le : 2 avril 2011)
- ◆ <http://www.ina.fr/recherche/recherche?search=cambodgiens&vue=Video> (consulté le : 17 février 2011)
- ◆ <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/refugies/convention1951.shtml> (consulté le : 20 janvier 2011)
- ◆ <http://www.un.org/en/peacekeeping/missions/past/untacbackgr1.html> (consulté le : 14 mars 2011)
- ◆ <http://www.unhcr.fr/4b66d4fb9.html> (consulté le : 8 février 2011)
- ◆ <http://www.websitesrcg.com/border/UNBRO.html> (consulté le : 21 février 2011)

ANNEXES

Annexe 1 : Carte de l'Indochine française



« L'Indochine, carte administrative », extrait de BROCHEUX, Pierre, et Daniel Hémerly, *Indochine, la colonisation ambiguë*, Paris : La découverte (textes à l'appui/histoire contemporaine), 2001, p.76

Annexe 2 : Données sur l'enseignement public dans le protectorat du Cambodge

Tableau 1 : « L'enseignement public », extrait de BROCHEUX, Pierre, et Daniel Hémerly, *Indochine, la colonisation ambiguë*, Paris : La découverte (textes à l'appui/histoire contemporaine), 2001, p.217

Viêt-nam	Cycle primaire	Primaire supérieur	Secondaire
1920 ¹	1 126 000	2 430	
1923 ¹			83
1929 ¹			121
1938-1939 ¹	287 500	4 552	465
1940-1941 ²	518 737		5 637
1943-1944 ³	707 285		6 550
Cambodge	Primaire public	« Écoles de pagode rénovées »	
1930	15 700		
1939		38 000	
1945	32 000	53 000	

Source : 1. Gail KELLY *Franco-Vietnamese Schools 1918-1938*. 2. GAUTHIER, *L'Indochine au travail dans la paix française* (p. 35). – 3. *Annuaire statistique de l'Indochine, 1939-1946*. – Pour le Cambodge : J. DELVERT « L'œuvre française d'enseignement au Cambodge », *France-Asie*, n° 125-126-127 octobre-novembre 1956.

Annexe 3 : Carte des camps frontaliers



« L'implantation des camps en Thaïlande dans les années 1975-1990 », extrait de GILLES, Claude. *De l'enfer à la liberté, Cambodge, Laos, Vietnam*, Paris : L'Harmattan, 2000

Annexe 4 : Réinstallation des réfugiés indochinois

Tableau 2 : « Réinstallation de réfugiés indochinois, selon la destination, entre 1975 et 1995 », extrait de Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, « La fuite de l'Indochine », dans *Les réfugiés dans le monde : Cinquante ans d'action humanitaire*, Paris : Autrement, 2000.

Réinstallation Pays	Cambodgiens	Laotiens	Vietnamiens	Total 1975-95
Allemagne	874	1 706	16 848	19 428
Australie	16 308	10 239	110 996	137 543
Belgique	745	989	2 051	3 785
Canada	16 818	17 274	103 053	137 145
Danemark	31	12	4 682	4 725
États-Unis *	150 240	248 147	424 590	822 977
Finlande	37	6	1 859	1 902
France	34 364	34 236	27 071	95 671
Japon	1 061	1 273	6 469	8 803
Norvège	128	2	6 064	6 194
Nouvelle-Zélande	4 421	1 286	4 921	10 628
Pays-Bas	465	33	7 565	8 063
Royaume-Uni	273	346	19 355	19 974
Suède	19	26	6 009	6 054
Suisse	1 638	593	6 239	8 470
Autres	8 063	4 688	7 070	19 821
Total	235 485	320 856	754 842	1 311 183

Annexe 5 : Catégories sociales des réfugiés Cambodgiens en France

Tableau 3 : « Population du Cambodge, population réfugiée en Thaïlande et population installée en France selon le secteur d'activité en 1979 et en 1989 », extrait de SLIWINSKI, Marek. *Le génocide khmer rouge, une analyse démographique*, Paris : L'Harmattan, 1995

Secteur d activité :	Cambodge		Thaïlande		France	
	1979	1989	1979	1989	1979	1989
Agriculture, élevage forêt, prod. alim.	48.6	46.6	44.0	31.6	31.2	25.6
Commerce, transport	22.1	23.0	0.9	0.8	56.1	25.6
Fonctionnaires	8.9	8.8	0.2	0.1	5.0	10.6
Enseignement	2.8	2.1	0.3	0.4	1.1	2.2
Artisans	2.6	3.2	0.0	0.1	0.0	11.6
Ouvriers	4.2	5.5	0.1	0.1	2.8	19.1
Santé	1.2	1.8	0.0	0.2	0.5	1.6
Cadres	1.0	1.1	0.0	0.0	0.5	2.2
Religieux	0.6	0.5	0.0	0.1	0.0	0.5
Militaires, Miliciens	7.4	6.8	2.4*	1.8*	0.0	1.0
Réfugiés	0.6	0.6	52.1	64.8	2.8	0.0